

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 à 18 H

À cette occasion, le rapport d'activité de la Direction Sécurité Tranquillité Publique ainsi que la démarche participative Talence 2040 vous seront présentés.

Je compte donc sur votre présence et vous en remercie par avance.

Veillez croire, ma chère Collègue, mon cher Collègue, l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Assemblée délibérante – création d'un poste d'adjoint au Maire
- 2 – Élection du 16^{ème} adjoint
- 3 – Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base
- 4 – Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base
- 5 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 novembre 2023
- 6 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 7 – Rapport d'activités du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) – Année 2022
- 8 – Contrat d'engagement de la Ville de Talence – Mutualisation - Révision des niveaux de service
- 9 – Adoption du contrat de codéveloppement 2024-2027 entre Bordeaux Métropole et Talence

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 10 – Convention de financement des écoles privées sous contrat d'association – Saint-Genès et Notre Dame Sévigné
- 11 – Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – Exercice 2024 – Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement
- 12 – Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024
- 13 – Convention PLIE « Portes du Sud » - avenant de décalage de la date de remboursement du prêt sans intérêt pour avance de trésorerie crédits Fonds Social Européen (FSE)

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

14 – Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 de la Scène de Musique Actuelle « L'Inconnue, scène curieuse de musique »

15 – Scène Partenaire 2024-2027 – Signature d'une convention cadre de coopération culturelle avec l'IDDAC

RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle

16 – Mise à disposition de locaux à l'association « Portes du Sud »

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

17 – Recrutement d'un animateur responsable égalité, citoyenneté, luttes contre les discriminations et coordinateur du café du Dôme au sein du service Dôme/Maison des droits de l'Homme et du citoyen

18 – Recrutement d'un agent d'entretien polyvalent au stade nautique Henri Deschamps

19 – Reconduction du poste d'Assistant bibliothécaire section jeunesse à la Médiathèque

20 – Reconduction du poste de médiateur scientifique service culturel

21 – Reconduction d'un poste d'Assistant de Direction au service des sports

22 – Recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines au sein du service des Ressources Humaines

23 – Recrutement d'un coordinateur du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance

24 – Reconduction d'un poste d'Administrateur SIGB et portail à la Médiathèque

25 – Reconduction d'un poste de Chargé de Mission Prévention - Sécurité

RAPPORTEUR Mme MADRID, Adjointe déléguée aux Actions innovantes de Ville, à l'Attractivité du territoire

26 – Convention de partenariat relative à l'étude prospective sur l'aménagement des espaces extérieurs du Château de Breuil

RAPPORTEUR M. BONNIN, Conseiller municipal délégué auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

27 – Approbation du rapport de la CLETC en date du 10 novembre 2023

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante

28 – Semaine de commémoration de la Shoah

29 – Subvention Bourse T'@S2L'ID

RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine et à l'Habitat et urbanisme

30 – Autorisation de dépôt d'un permis de construire donnée à la paroisse pour des travaux de rénovation de l'église Notre-Dame de Talence

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

31 – Subvention complémentaire à l'association « UST BADMINTON »

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 18 décembre à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET (de la question n° 1 à la question n° 11), M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN (de la question n° 1 à la question n° 8), Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW (de la question n° 1 à la question n° 12), Mme BALLIGAND (de la question n° 1 à la question n° 12), M. HANOTIN, M. GARRIGUES (de la question n° 1 à la question n° 9), M. BARDIN (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

Absents excusés ayant donné délégation : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à Mme RONDEAU), Mme SALLET (procuration à M. JESTIN à partir de la question n° 12), M. COLDEFY (procuration à M. ERCHOUK), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES de la question n° 1 à la question n° 9), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS à partir de la question n° 9), Mme MICOINE (procuration à M. PENE), Mme LUDLOW (procuration à Mme HELBIG à partir de la question n° 13), Mme BALLIGAND (procuration à M. LAROSE à partir de la question n° 13), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à Mme LARTIGUES à partir de la question n° 10), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BIMBOIRE (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. BARDIN (procuration à M. JOLIOT à partir de la question n° 3), Mme QUELIER (procuration à Mme DUMONT)

Absente : Mme BONORON (à partir de la question n° 10),

M. François JESTIN a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, je voudrais vous souhaiter la bienvenue, à vous toutes et à vous tous, vous demander un peu de silence. Souhaiter la bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui nous regardent en direct ou en différé pour ce Conseil Municipal dont le secrétaire de séance sera M. François JESTIN.

Je voulais, avant de commencer notre assemblée et les informations du conseil, partager avec vous la grande satisfaction qui peut être la nôtre suite au succès rencontré par Talence en lumières et l'ouverture du marché de Noël ce week-end. Il y a près de 20 000 personnes qui sont venues, selon les syndicats et la police, sur cette manifestation qui a trouvé, semble-t-il, un écho encore plus large que le simple périmètre de Bordeaux Métropole. J'ai vu des gens, par exemple du Cap Ferret venir à cette manifestation. C'est une manifestation, je vous le rappelle, 100 % gratuite, 100 % basse consommation, qui s'est déroulée vendredi, samedi et dimanche. L'occasion m'est donnée de remercier l'ensemble des prestataires et évidemment nos collègues et amis de Talence Événements pour cette très, très belle réussite de cet évènement festif dont on a vraiment besoin.

Je voudrais vous indiquer que les délibérations 13, convention PLIE et 16, seront présentées l'une à la suite de l'autre parce qu'elles sont liées, si vous en êtes évidemment d'accord. La délibération 31, subvention complémentaire à l'UST Badminton sera présentée par M. JESTIN à la suite de la délibération n° 16.

Présentation du bilan d'activité 2023 de la Direction Sécurité Tranquillité Publique

M. LE MAIRE : Avant d'attaquer notre relativement important ordre du jour pour ce dernier Conseil Municipal de l'année, je voulais, comme nous en avons désormais l'habitude, présenter à ce Conseil Municipal et l'ensemble des personnes qui nous suivent, ainsi qu'à la presse, deux informations. La première va concerner le rapport d'activité de la Direction sécurité et tranquillité publique. La deuxième verra la présentation par Mme Sophie RONDEAU du Plan Talence 2040.

Pour ce qui concerne la présentation de l'activité de la Direction sécurité et tranquillité publique, permettez-moi de vous rappeler que nous avons prévu dans le cadre de la présentation que j'avais pu vous faire à plusieurs voix avec mes collègues qui vont reprendre la parole ce soir, en juillet 2021 où nous nous étions engagés à présenter chaque année un rapport annuel. Je vais évidemment laisser la parole à mes collègues Mathieu, Salem et Gérald pour revenir sur les points principaux de ce rapport qui vous a été communiqué. Nous n'en ferons pas une lecture exhaustive ce soir. Je voudrais d'ores et déjà saluer les élus et les agents qui assument au quotidien ces missions. J'ai eu l'occasion, vous le savez, de passer quelques heures en patrouille avec la police municipale et singulièrement la brigade de nuit. Je peux vous dire que j'ai pu constater une nouvelle fois leur très grand professionnalisme. Il y a naturellement, et j'ai envie de dire, très heureusement, du mieux. Nous voyons les effets de ce plan dans les chiffres, mais aussi dans le ressenti et les remontées des Talençaises et Talençais que je peux constater dans le cadre des différentes réunions publiques. Il y a aussi, il ne faut pas se le cacher, des points d'attention auxquels nous devons apporter la plus grande attention. J'y reviendrai à l'issue de cette présentation. Je vais d'abord laisser la place dans l'ordre chronologique à la prévention et donc la parole à M. Salem ERCHOUK pour qu'il expose la partie qui le concerne.

M. ERCHOUK : Merci, M. le Maire, bonsoir, chers collègues. Je me joins également aux remerciements des différents agents pour leur travail tout au long de l'année et pour leur mobilisation sur cette question essentielle de la prévention et de la sécurité. Par rapport aux chiffres qui sont affichés, l'augmentation au niveau de la gestion des conflits est aussi à mettre en corrélation avec l'encrage important et le repérage des médiateurs sur le territoire. L'évolution du service, on a déjà pu en parler, a beaucoup évolué depuis 2021. L'arrivée d'un chef de service a permis de structurer l'ensemble et de professionnaliser les actions en engageant notamment la formation des agents. En août 2022, deux contrats adultes-relais, des emplois financés par l'État, ont été intégrés aux effectifs de la Ville. En septembre 2022, deux nouveaux contrats adultes-relais ont aussi été recrutés, portant le nombre total à six agents en plus du chef de service, agissant sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Je vous rappelle les missions : l'accompagnement des personnes, une approche « d'aller vers et du faire avec » ; prévention et gestion des situations de conflits avec un retour particulièrement positif de la population ; des permanences ont lieu aussi sur rendez-vous ; une présence active de proximité, les fameux « PAP », l'un des rôles clés des médiateurs. En moyenne 80 heures passées au contact des habitants et partenaires chaque mois. On voit l'augmentation des « PAP ».

Il y a aussi des actions partenariales, les médiateurs s'inscrivent dans un système d'acteurs de partenariat. Par rapport à l'an dernier, on constate une augmentation sensible de la présence en activité de proximité, de gestion des conflits conduisant à une diminution d'autres missions. Cela s'explique aussi par le suivi des événements de violence urbaine de cet été, les émeutes urbaines dont on a pu parler ici, nécessitant une présence beaucoup plus forte sur le terrain pour tenter d'endiguer ces phénomènes. La particularité des médiateurs c'est de pouvoir avoir une souplesse d'action et une réactivité par rapport aux événements qui se passent sur les territoires. S'ajoute, dans le même ordre d'idée, une priorisation des actions de gestion des conflits notamment en lien avec les établissements scolaires de la ville avec lesquels une relation de confiance s'est instaurée rapidement. La médiation est bien intégrée dans le paysage et fait un travail essentiel en lien avec ses partenaires. Elle sera pleinement engagée dans l'organisation du 31.12 et continuera l'an prochain de sillonner la ville pour apporter une réponse d'apaisement à tous.

Je rajouterai pour terminer que dernièrement nous avons ouvert aussi, il y a un peu plus de trois mois, un tiers-lieu à Chantecler en face de Rock & Chanson. Cela vient comme une réponse à la problématique des 16-25 ans en difficulté d'insertion. Cette structure permet aux jeunes d'avoir un lieu ressource où ils pourront travailler leurs projets personnels, mais aussi développer des projets collectifs dans le cadre du développement du pouvoir d'agir. À titre d'exemple, ils ont pu faire un chantier participatif « palettes » et prochainement ils vont faire une opération caritative en collaboration avec l'Intermarché de Thouars. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue. Tu viens de le dire, on a eu l'occasion d'en discuter, y compris avec mes collègues membres du CA du CCAS, le très grand succès rencontré depuis son ouverture de ce tiers-lieu, le lieu ressource, qui a été conçu par l'ensemble de nos équipes comme étant un filet pour récupérer, en tout cas essayer de venir accrocher notamment les jeunes qui pouvaient passer à côté des autres mailles des filets, si je peux m'exprimer ainsi. En tout cas, c'est un très grand succès. C'est un lieu qui a ouvert à la rentrée, dont la décoration a été faite par un graffeur dont on a déjà parlé. Il y a aussi beaucoup de choses qui ont été portées. Évidemment, ce n'est pas l'intégralité des actions de médiation, mais je voulais vous dire à quel point aussi l'outil que l'on avait imaginé au tout départ a su évoluer en fonction de ce qui a été fait. Partager avec vous que, conformément à nos engagements, nous avons indiqué d'ores et déjà que nous mettrions la priorité et le paquet sur la partie prévention et la partie médiation. C'est la raison pour laquelle vous partagerez avec moi la satisfaction de voir les équipes et tous les postes que nous avons pris au départ, aujourd'hui pourvus. 100 % de ces postes-là ont été d'ores et déjà pourvus. On est passé de zéro effectif en 2017 à six aujourd'hui. Je voudrais aussi saluer la participation de

l'État, autre partenaire dans le financement aussi d'un certain nombre de ces contrats. Je passe la parole à Mathieu JOYON pour la partie police.

M. JOYON : Merci M. le Maire, mes chers collègues. Je remercie personnellement l'ensemble du service police municipale, ASVP et les différentes déclinaisons, parce que ce sont eux qui tous les jours sont sur le terrain, prennent les risques pour nous, pour améliorer notre quotidien. Il était important aujourd'hui de les citer parce que ce sont pour moi des acteurs importants sur cette dynamique.

La police municipale est un peu le continuum avec Salem, puisque notre priorité aujourd'hui c'est bien l'accent sur les missions de prévention et de sécurisation. Grâce à une présence active renforcée sur le terrain, aujourd'hui on a des îlotages qui se font sur l'ensemble des secteurs avec une prise de contact systématique avec les habitants, les commerçants, donc une présence importante au quotidien sur la voie publique. Aussi par de la surveillance dans le cadre de l'opération « Tranquillité Absence » qui marque aussi pour nous un lien fort avec la population. Comme vous pouvez le voir, on est passé en septembre 2021 de huit policiers municipaux à 12 en août 2022 et en 2023 on est passé à 14 policiers municipaux.

Au niveau des actions, ils sont aujourd'hui primo intervenants sur la plupart des urgences. Ils interviennent sur des accidents, sur des sinistres. Ils sont tout le temps en lien avec la police nationale. Pour cela, il a fallu accompagner ce service et cette nouvelle action de la police municipale par des formations. Des formations importantes pour qu'ils aient les moyens d'agir. Au niveau des moyens, effectivement, on a racheté un nouveau véhicule, on a développé le matériel de communication, on a positionné des caméras-piétons pour la sécurisation de leurs interventions et aussi des administrés. Au niveau de l'armement, ils sont équipés d'un PA 9 mm, d'un bâton, d'un PIE, qui leur permettent d'intervenir en toute sécurité le jour comme la nuit. On a augmenté le nombre de séances et de formations liées aux gestes techniques d'intervention. On a créé une passerelle avec une psychologue pour pouvoir gérer les interventions quand c'est nécessaire, pour avoir un soutien psychologique sur certaines interventions. On va proposer ce que l'on appelle une formation de « TOP », ce sont des techniques d'optimisation du potentiel, ce qui permet de préparer l'agent à différentes interventions ou à différents événements pour que cela se passe le mieux possible.

Je voulais revenir avec vous sur quelques chiffres parce que c'est important aussi de pouvoir appuyer les actions par quelques chiffres. Le bilan que l'on en fait est plutôt très positif. Je suis assez content parce qu'il traduit une action volontariste politique que l'on a souhaitée. Il a été traduit aujourd'hui, comme vous pouvez le voir, par une augmentation des items importants, que ce soit sur la verbalisation, les interpellations, sur la présence pédestre sur l'ensemble de la ville.

Aujourd'hui, pour finaliser un peu mon intervention, on travaille sur l'ensemble des spectres de la sécurité au quotidien sur la ville. On travaille en étroite relation avec la police nationale sur des thèmes qui, aujourd'hui, polluent parfois le quotidien des gens tant sur des opérations de grande ampleur que sur la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Pour conclure, une présence et une action fortes de la police municipale, que l'on suit avec intérêt, bien évidemment.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Mathieu. Je vais passer la parole à Gérald pour la partie surveillance du domaine public.

M. JEAN : Merci M. le Maire, mes chers collègues. Je vous avais déjà présenté, il y a un an et demi environ, le travail des brigades anti-incivilités. Aujourd'hui, je reviens vers vous pour vous présenter le bilan.

Je vous l'avais déjà expliqué, je suis responsable des brigades anti-incivilités, mais aujourd'hui je souhaite mettre en lumière la totalité du service avec ses missions essentielles. Ce service d'ASVP, je suppose que tout le monde connaît le sigle, agent de sécurité sur la voie publique, est sous le commandement unifié avec la PM, cela depuis maintenant deux ans. Cela permet donc d'organiser les uns avec les autres des missions conjointes et de renforcer la présence dissuasive et préventive sur l'espace public. Cela nous permet aussi de sécuriser les grands événements où les patrouilles sont mixtes. Nous avons quelques chiffres, mais je ne vais pas vous abreuver de trop de chiffres, 16 agents et une adjointe au chef de service qui contrôlent le stationnement, régulent la circulation autour des écoles, surveillent la voie publique en lien avec la police municipale. On a deux brigades spécifiques : la brigade anti-incivilité qui s'occupe des tags, des dépôts sauvages qui sont nombreux bien que l'on ait noté une petite baisse des dépôts sauvages. Les tags, depuis les événements du Proche-Orient, effectivement il y a eu une montée très importante. Si certains s'inquiétaient de voir des tags, on est sur le terrain, on les fait enlever expressément, le plus vite possible. Pour les dépôts sauvages, j'étais encore ce matin avec des brigades pour faire enlever des dépôts sauvages qui m'avaient été signalés par quelques habitants. Je suppose que ce soir ils doivent être enlevés, j'espère, normalement ils le font dans la journée, c'est ce que je leur demande.

Pour vous donner, sans vous abreuver de chiffres, quelques tendances. Pour le stationnement 95 000 véhicules ont été contrôlés avec un taux de verbalisation très bas puisque c'est 4 %. Ce qui signifie, dans l'ensemble, un respect des règles, même s'il y a des fois quelques bavures. Pour les dépôts sauvages, légère diminution des interventions. Sur les graphiques que j'ai, il y a une diminution de 18 %. Ce qui traduit une situation maîtrisée même si, je vous le dis honnêtement, il y a encore beaucoup de dépôts sauvages. On essaye d'y remédier, on en parle dans mon secteur et dans d'autres. Quand je circule dans la ville de Talence, j'en parle avec les habitants, ils me disent qu'ils essayent de faire leur maximum et je sais qu'il y a beaucoup de gens, puisque qu'on est suivi en direct, je tiens à les féliciter, qui nous aident dans ce domaine-là à faire en sorte que la ville soit propre. Mais, il y a encore des efforts à faire. Quant aux tags, j'en ai déjà parlé, suite aux événements, malheureusement, ça a augmenté. On arrive à les contrôler. Je vous l'avais dit la dernière fois, on est à plus de 3 000 interventions pour les dépôts sauvages, ce qui est gigantesque, depuis 2020. Voilà pour moi, sauf s'il y avait des questions par la suite.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, cher collègue. Je voulais revenir sur un chiffre qu'a cité Mathieu, on en parlait sur les faits saillants pour la médiation, 45 % d'actions supplémentaires

sur la tranquillité, eu égard à cette brigade de nuit dont vous nous avez beaucoup parlé, de ce temps particulier entre chien et loup sur lequel on peut avoir cette couverture très efficace de nos agents. Indépendamment du directeur qui aurait tort d'être écarté, je le salue puisqu'il est avec nous ce soir, la direction de la tranquillité est composée aussi de deux autres pôles que je voulais partager avec vous ici. Deux chargés de mission, l'un est responsable de la prévention et de la sécurité, c'est un ancien capitaine de la police nationale, c'est lui qui notamment fait le lien avec les Talençais qui peuvent nous solliciter sur des différends, des difficultés dans le cadre d'une affaire en attente.

Ces services, on a souvent l'occasion d'en parler, sont vraiment plébiscités puisqu'ils ont traité plus d'une cinquantaine de dossiers en lien avec la sécurité et la prévention. L'autre chargé de mission est en charge de la sécurisation du territoire, c'est lui qui pilote l'extension de la vidéoprotection, de la structuration de la gestion de crise. On n'en parle peut-être pas assez souvent, mais nous avons désormais un plan communal de sauvegarde : l'application des règles Vigipirate, la sécurité devant nos établissements scolaires et l'espace public. Les sollicitations ont été très nombreuses. C'est aussi le cas des agents des astreintes que je voulais aussi présenter et mettre en relief leur travail, ce soir. Les agents d'astreinte sur la conciergerie pour l'ouverture et la fermeture journalières des équipements publics et la gestion des alarmes et la sécurité pour répondre à tous les appels des secours et administrés avec des missions parfois marquantes, il y aurait de quoi faire un livre, en lien avec les agents de permanence. Je pense aussi à ce qui relève, parce qu'on n'en parle pas forcément, mais ça fait partie de nos missions, des décès à domicile. Ces agents ont été pleinement sollicités lors des gros coups de vent aussi, lors des tempêtes lors des dernières semaines. Je voudrais saluer devant vous cette direction des agents et leur chef qui font un travail difficile, exigeant, qui connaissent d'importantes évolutions de leurs missions et qui savent s'adapter. Les résultats sont là, j'y viens dans un instant, mais surtout les retours que nous recevons des habitants sont unanimes s'agissant de la disponibilité, de la proximité et du professionnalisme de l'ensemble de ces agents.

La délinquance à Talence, comme je vous le disais tout à l'heure, il faut poursuivre les actions et la mise en œuvre du plan prévention et sécurité que nous avons débattu ensemble. Je souhaite aussi que l'on puisse toujours continuer à débattre de ce genre de politique en Conseil Municipal, c'est là un lieu de débat démocratique tout à fait satisfaisant pour ce faire, comme je l'ai fait dans le cadre du CLSPD qui s'est tenu au mois de novembre. Deux points sont à prendre en compte après deux ans de vie de ce projet. Les statistiques tout d'abord, vous savez que seule la police nationale est habilitée à donner les statistiques détaillées, je me suis donc enquis auprès du commissaire de ce qui pouvait être donné. D'une façon générale, je voulais partager avec vous que ces statistiques sont en très nette amélioration sur la plupart des faits. Les cambriolages -20 % avec un niveau plus bas que 2020 ; les vols de véhicules -20 %, là aussi plus bas que 2020. J'en profite d'ailleurs pour vous dire que le nombre de cambriolages que l'on a cette année est inférieur à celui que nous constatons avant l'extinction de l'éclairage public. Il y a moins de cambriolages aujourd'hui qu'il y en avait quand l'éclairage public était opérant toute la nuit. Le vol dans les véhicules, que l'on appelle aussi vol à la roulotte, baisse de 22 %, ils sont deux fois moins nombreux en 2023 qu'en 2020.

Enfin, les vols d'accessoires sur les véhicules ont quant à eux baissé de 31 %, pour atteindre un niveau deux fois inférieur à celui que nous constatons en 2020, année particulière, mais je voulais le partager avec vous. Ces chiffres sont le fruit de l'ensemble des actions évidemment menées en collaboration avec l'État, avec une présence active sur le territoire et donc un travail de coopération avec la police nationale et l'ensemble des acteurs.

Nos agents ont pu aussi interpellé un individu en flagrant délit de vol à la roulotte à l'issue de nombreuses séries de véhicules dégradés en centre-ville. Les statistiques sont aussi en hausse, il faut aussi le dire et le partager avec vous.

Les vols avec ou sans arme, même si le nombre de faits est très faible pour une ville de notre taille, il s'agit selon la police nationale d'une délinquance réalisée notamment dans les transports en commun et ayant principalement pour origine les MNA, les mineurs non accompagnés. La police nationale et les ASPV peuvent, vous le savez, depuis cette année, patrouiller dans les transports par l'intermédiaire d'une convention avec le délégataire qui est Keolis. J'espère apporter une amélioration sur ce point. Tu en avais parlé Guillaume, il y a quelques semaines, de cela, nous avons avec l'ensemble des communes utilisatrices de ce réseau, une attention toute particulière à porter à la délinquance dans les transports en commun, dans le tram, mais pas que, également aux différents arrêts et aux différents endroits où ce transport en commun est opérant.

Les coups et les blessures sont en hausse à Talence, au même titre que partout ailleurs dans la Métropole. C'est le résultat des violences intrafamiliales pour l'essentiel, des violences faites aux femmes très majoritairement. Évidemment, il est toujours difficile de déterminer s'il s'agit d'un plus grand nombre de plaintes du fait de la libération de la parole qui est plus que bienvenue à ce sujet enfin, mais aussi d'une augmentation de ces mêmes faits. Il faut voir dans ces statistiques qui augmentent très significativement, que nous pouvons agir localement sur ce point, pas que nous, mais nous également. On en parlait encore tout à l'heure avec Salem, avec la médiation qui est en mesure de détecter des situations, voire d'agir avec d'autres agents de la collectivité, puisque les agents de la collectivité sont, vous le savez, en contact très régulier avec la population. La police municipale, je voulais le partager avec vous ce soir, sera très spécifiquement formée sur ces enjeux de violence intrafamiliale, elle sera formée dès 2024 de façon renforcée. Elle l'était déjà et on va mettre encore plus l'accent sur cette formation en 2024.

Enfin, évidemment, Gérald l'a rappelé, les dégradations sont plus nombreuses et s'expliquent exclusivement par les dégradations dont la ville, et pas seulement la ville, a été victime cet été dans différents points. Je pense notamment à Thouars, mais également à la Médoquine. C'est d'ailleurs ce point qui va nous mobiliser le plus. Nous avons eu des épisodes de violence importants pour Talence, mais qui, comme dans d'autres villes, commencent à devenir récurrents. Pour le 31 décembre et les violences urbaines de juin, on constate un changement d'attitude et notamment des plus jeunes publics qui n'hésitent plus à dégrader leur propre quartier, l'endroit où ils vivent, leurs propres commerçants de proximité, leurs propres restaurants. Les individus sont parfois très jeunes, très, très jeunes. Beaucoup n'intègrent plus les dispositifs prévus de prévention et d'accompagnement social. La médiation joue donc

pleinement son rôle, un lieu important et le tiers-lieu dont Salem a parlé tout à l'heure, qui est porté avec le CCAS est une première réponse, comme tu l'as indiqué. La police municipale a un rôle aussi à jouer, notamment concernant le trafic qui implique de très jeunes individus aussi et impose un climat de violences et de contrôles dans des quartiers pourtant paisibles.

Ce sont nos sujets d'action dans les mois à venir dans le cadre d'un plan à l'échelle du mandat. Ce plan, je voudrais vous le rappeler, en 2022, c'est le renforcement des actions de médiation, je vous le disais, avec différents points.

En 2023, nous avons mis l'accent sur la partie policière, vous vous souvenez que nous avons parlé de la prévention et après de la partie policière, avec notamment de plus en plus d'actions communes avec la police nationale et le recrutement des policiers municipaux dont a parlé Mathieu tout à l'heure. En 2024, nous souhaitons renforcer le partenariat et la coordination des acteurs en plus de poursuivre les actions de sécurisation. Le CLSPD devrait être un acteur central de l'ensemble des politiques de prévention et de sécurité. C'est Alain CAZABONNE qui l'avait mis en œuvre et c'est un outil très opérationnel, très pragmatique et vraiment très ciblé sur un certain nombre d'actions et j'en mesure tous les jours son importance. Sur la base d'un diagnostic précis, c'est aussi à cela que servent les statistiques, il fera travailler les partenaires pour adapter nos actions. Un coordinateur, je veux le partager avec vous aujourd'hui, sera recruté en ce sens. Nous allons renforcer encore cette partie, donc nous allons avoir un poste ouvert de catégorie A, de coordination du CLSPD. La vidéoprotection qui fait toujours l'objet d'un consensus dans ce conseil poursuivra son développement. Je voudrais juste rappeler que c'est quelques pourcentages au milieu du budget consacré, nous passons de 19 à 28 caméras pour cette troisième phase. Je continuerai, et nous continuerons, évidemment d'accentuer la lutte contre le trafic de stupéfiants en lien avec nos partenaires de sécurité, mais aussi les bailleurs.

Enfin, je souhaite, et nous souhaitons, par mes pouvoirs de police et collectivement, qu'un important travail sur la sécurité routière soit mené pour permettre le meilleur développement possible des modes de mobilité alternatifs à la voiture. Une journée dédiée est en cours de préparation sur ces éléments de sécurité routière en plus des différentes actions qui sont menées dans nos écoles notamment, de manière à ne pas tomber sur qui est la faute de qui ou qui conduit mal, plutôt que quelqu'un d'autre. Simplement repartager à nouveau l'espace public et que chacun, quelle que soit sa mobilité, puisse y être en sécurité, étant donné que les piétons et les cyclistes étant les plus vulnérables vis-à-vis des accidents de la route, donc que nous puissions renforcer un certain nombre d'actions. C'est aussi le cas de politiques qui sont menées à la Métropole, notamment le Plan vélo et le Plan marche.

Je voudrais évidemment partager avec vous et remercier quelqu'un dont c'est aussi une des directions, mais qui a une fonction un peu plus politique, qui est derrière tout ça, c'est mon chef de cabinet qui est derrière moi et qui est derrière beaucoup de choses, que je voulais, en plus du directeur, remercier en notre nom à tous puisqu'il a pleinement pris ses fonctions. Je ne voulais pas manquer de le remercier. Voilà, en essayant d'avoir été le plus court et le plus exhaustif possible, je laisse la place au débat.

M. CAZABONNE : M. le Maire, une fois n'est pas coutume, je voudrais vous faire des compliments. Vous avez fait un choix avec la police municipale, que je trouve un choix raisonnable par rapport aux moyens dont nous disposons. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'au niveau du Sénat, la commission de la défense et de la sécurité à laquelle j'appartiens, nous avons l'occasion d'auditionner des maires et certains, dont je tairai le nom, nous agressaient en disant « vous défendez toujours la police, moi j'en fais plus qu'eux, je peux le prouver ». Je lui ai dit que l'on dirait la grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf. Je lui ai dit d'être raisonnable et de comparer les chiffres de ce qu'il fait avec de gros moyens et ce que fait le commissariat.

Au vu de la comparaison, il s'est trouvé chocolat, il a été obligé de reconnaître qu'en réalité il en faisait beaucoup, mais que la police nationale avait quand même des missions que vous ne pouvez pas totalement faire, même si vous mettez les moyens et que chacun doit s'adapter en fonction de ses moyens. C'est pour ça que je trouvais votre démarche assez intéressante et assez objective et efficiente.

J'avais une question à vous poser : est-ce que vous avez été destinataire d'une plainte ? Parce que j'ai vu une mamie qui se plaint des avions qui passent parfois ici. Comme vous savez que le maire est responsable de tout, elle m'a dit : « Je vais lui écrire pour déposer une plainte », je lui ai dit : « Pourquoi ? Vous avez des problèmes ? » Elle m'a répondu : « Non, mais ça empêche mon chat de dormir. » Alors je voulais savoir si cette plainte était arrivée à destination.

M. LE MAIRE : Non.

M. CAZABONNE : Vous n'êtes pas d'une efficacité totale.

M. LE MAIRE : C'est vrai, mais comme tu le dis, Alain, je crois qu'il faut qu'on se satisfasse vraiment de ces chiffres, vraiment orientés à la baisse structurellement avec les pourcentages que je vous ai donnés, mais rester très humbles. Il peut y avoir des éléments qui repartent à la hausse. En tout cas, singulièrement dans la Métropole qui est la nôtre, les chiffres de Talence se distinguent et ce n'est pas un motif de gloriole particulier, mais en tout cas à l'heure où on avait beaucoup d'années où la délinquance montait, on peut enfin se satisfaire de la voir diminuer. Tu l'as dit, les villes ne se substitueront jamais à l'État qui a en charge la sécurité sur le territoire, mais peuvent y apporter une contribution non négligeable, bien que mal subventionnée parfois. D'autres prises de parole ?

Mme DUMONT : Bonjour, M. le Maire, bonjour à tous. Déjà j'excuse mon retard, j'étais à l'hommage à l'adjoint à la sécurité de Bordeaux. Je ne reviendrai pas sur les positions que vous connaissez sur la vidéoprotection. Je suis arrivée à point nommé parce que j'avais une question sur la formation des agents du fait de l'augmentation des dépôts de plaintes liées aux violences intrafamiliales et vous avez répondu. Donc vraiment c'est une bonne nouvelle d'avoir une formation spécifique sur ce sujet pour les agents. Ce n'est pas écrit, c'est dommage, mais je vous crois sur parole. Après, j'ai peut-être manqué la partie sur la brigade anti-incivilités, j'avais vu dans le rapport qu'il y a beaucoup d'interventions sur les dépôts sauvages. Est indiquée la difficulté d'identifier les responsables et c'est toujours persistant,

est-ce que l'on ne peut pas faire plus de prévention ? Il y a bien des bennes mobiles qui sont à travers toute la ville. C'est un système qui peut empêcher les dépôts sauvages, mais j'avoue que pour avoir moi-même cherché une benne mobile, il faut passer par deux PDF à télécharger, une carte. Un PDF pour savoir selon notre rue quel est notre numéro de zone, puis un deuxième PDF qui selon la zone nous donne le jour. Ça c'est pour les dépôts et après, les dépôts verts c'est un autre lien.

Puis, une carte qui nous dit exactement où est la benne. Je me dis qu'en termes de prévention ça peut y jouer, je ne dis pas que c'est tout, mais avoir une communication peut-être un peu plus lisible. Je le sais puisque je suis à l'inclusion numérique, une communication qui puisse être plus accessible à ceux qui s'en remettraient à des dépôts sauvages au final, alors qu'il y a une solution qui existe. Voilà mes remarques, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Alors sur le fait que ça ne soit pas effectivement marqué dans le document c'est que comme cela concerne une action de 2024, le document ne reprend qu'une photographie sur ce qui s'est écoulé, à quelques exceptions près. Je voudrais évidemment partager avec vous l'hommage, en tout cas une pensée pour notre collègue de Bordeaux qui était un pragmatique en la matière et m'associer, comme j'ai pu le faire auprès du maire de Bordeaux et envoyer notre soutien le plus total à sa famille et à ses proches.

Sur la partie des dépôts sauvages. Certaines communes ont mis en place des caméras pour lutter contre les dépôts sauvages, mais je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit quelque chose qui va vous plaire. Je voudrais vous rappeler que la collecte des encombrants, c'est une compétence de Bordeaux Métropole. Aujourd'hui, il y a certaines intercommunalités qui ont fait le choix de faire des collectes d'encombrants en porte à porte, une fois par mois. Nous l'avons demandé, notre collègue Guillaume pourra en attester, mais à ce jour la majorité métropolitaine, pour l'instant, reste sourde à cette proposition. On fait tout pour pousser les gens à ne plus avoir de voiture, mais on leur dit aussi de prendre leur voiture pour aller déposer leurs encombrants dans la déchetterie. Il y a aujourd'hui quelque chose sur lequel il faut que l'on arrive à changer de paradigme. La Ville de Talence est la seule de la Métropole à proposer ce système de bennes mobiles, c'était une idée du budget participatif porté à l'époque par Stéphane DELGADO, je veux le citer, qui a été depuis augmenté par la Ville. Sur le PDF, on a fait beaucoup, j'entends vos propositions. D'abord, ce n'est pas parce que vous dépendez d'une zone que vous ne pouvez pas aller dans l'ensemble des autres bennes. Le plus important c'est l'emplacement des bennes puisqu'un Talençais peut aller dans n'importe quel point de collecte. Évidemment, il va rechercher le point le plus proche, mais on a multiplié le nombre de bennes. On a permis de quasiment tout récolter, mis à part les produits polluants ou dangereux pour nos agents. On est encore aujourd'hui, Gérald le partageait, vraiment les champions toutes catégories confondus dans cette ville des dépôts sauvages. On sait l'explicitier en partie, notamment eu égard au fait qu'il y a énormément de déménagements de la population estudiantine qui, auparavant, laissait un certain nombre de choses sur le trottoir avec une certaine forme de réutilisation, ce que l'on peut comprendre d'un point de vue social. Je veux partager aujourd'hui avec vous qu'un grand nombre de nos agents récupèrent souvent des produits inutilisables ou des produits tout simplement que l'on a eus la flemme d'aller porter dans la benne. Ça pollue la vue, ça pollue les sols. Vous m'avez dit

« est-ce que l'on met en place des actions de prévention ? », on a fait l'action « Ménage ta ville » qu'avait pilotée au tout départ Christian PENE, de manière à ce que chaque citoyen puisse se sentir investi. On va la refaire en 2024. On a mis en œuvre des choses, y compris avec de la peinture temporaire pour essayer d'indiquer où est la poubelle, où est le sac à chien.

Je peux vous assurer qu'en matière d'actions de prévention, on a vraiment mis le paquet. Ça ne semble pas forcément suffire et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la Métropole une aide. La somme collectée n'est plus du tout dans les capacités de notre service technique, on est quasiment entre 500 kg et une tonne par jour. On a demandé à la Métropole un appui comme ça peut se faire dans certains quartiers de Bordeaux, de manière à pouvoir être aidé par la puissance de la Métropole pour nous permettre d'exercer une compétence qui est la sienne. J'en ai parlé au vice-président LABESSE, j'en ai parlé au directeur général, évidemment peu enclin à faire des dépenses qui sont aujourd'hui supportées par la Ville. Je voudrais aussi vous rappeler, ma chère collègue, que quand des éléments sont récoltés par la Métropole, ils ne sont pas facturés par la Ville, mais quand ils sont déposés dans les bennes mobiles ils sont facturés à la Ville du fait du nouveau contrat qui a été négocié par la Métropole auprès de Veolia notamment. On ne va pas continuer à faire peser sur le dos des Talençais et de leurs impôts, un certain nombre d'actions qui ne relèvent pas vraiment de leur compétence. Donc, d'un point de vue de la prévention, on a mis un grand nombre de choses. J'ai porté, et vous le savez sûrement, auprès de la Métropole, un certain nombre d'hypothèses pour établir des déchetteries de proximité et notamment une création du côté de Thouars, ce qui nous permettrait de faire une recyclerie à l'image, par exemple, de ce qui marche très bien sur le campus avec Etu'Récup. Au bout d'un moment on est sur une certaine forme, non pas d'impasse, mais en tout cas le fait de pouvoir rappeler à nos collègues de Bordeaux Métropole que c'est leur compétence première et que c'est peut-être à eux, compte tenu de certaines singularités, la singularité de notre territoire c'est qu'un tiers des habitants sont étudiants, et donc ont un taux de rotation plus important que d'autres villes, ils ne sont pas plus polluants que d'autres, comment la métropole peut venir nous aider ? Aujourd'hui on a recruté des gens à la voirie, à chaque fois c'est des impôts de Talençais, donc on a vraiment besoin de l'appui de la Métropole sur ce sujet. On va continuer les actions de prévention. Aujourd'hui avec une dizaine de bennes présentes la moitié du temps et des déchetteries qui existent toujours, je pense qu'on a vraiment maillé le territoire. Partager avec vous, je pense que l'on sera plutôt d'accord, que ça nous dit quelque chose aussi du vivre ensemble à l'heure où l'on n'arrive pas à trouver forcément le bon endroit pour mettre le déchet. Je pense que la quasi-totalité de nos concitoyens est propre et respecte les règles et que parfois aussi un peu de répression avec des amendes ça sera de nature à rappeler à quelques-uns que l'espace public n'est pas un endroit où l'on fait ce que l'on veut. Mais, merci pour votre contribution. D'autres prises de parole ?

M. JOLIOT : Oui, bonsoir, M. le Maire, chers collègues. Je ne peux que me féliciter d'un certain nombre de chiffres, que je connaissais déjà étant membre du CLSPD. Je pense qu'effectivement on est sur la bonne voie. Ce n'est pas la première année d'ailleurs, on est sur une perspective déjà tendancielle depuis quelques années et c'est bien. Je pense, comme

vous l'avez dit qu'il faut rester humble à la fois sur le résultat et aussi sur les outils qui permettent ces résultats. Je ne peux que rappeler, redire ici ma grande prudence par rapport à un certain nombre d'outils comme la vidéosurveillance et l'implantation de caméras. J'ai toujours dit, et je redis que si quelques-unes à quelques endroits bien choisis peuvent être tout à fait compréhensibles, je ne concevais pas un paradigme dans lequel il y aurait des caméras à tous les coins de rue, qui change la nature de la vie en collectivité, qui change la nature de la manière dont on est dans la ville.

Je redis que le nombre de caméras peut s'étendre à l'infini, mais je pense que ça ne changera rien au fait que c'est d'abord la prévention et l'occupation du terrain qui changent les choses, on le sait très bien. Vous pouvez mettre toutes les caméras que vous voulez, s'il n'y a pas de présence humaine sur le terrain, on n'aura rien comme résultat. Mettons d'abord les agents, je vois que ce sont des perspectives qui, depuis quelques années, ont été bien comprises, enfin, et je pense que les résultats sont là et on ne peut que s'en féliciter. Redire qu'effectivement plus on aura d'éléments de prévention, de médiation, etc., et plus on aura certainement de résultats. Après, on sera toujours contingentés par des impondérables comme les tensions sociales, les émeutes, etc. On pourra faire tout ce que l'on voudra comme travail de prévention, quand ça explose, ça explose, on n'y pourra pas grand-chose. Par contre, là où l'on peut quelque chose, à mon avis, c'est continuer dans le fait de privilégier la prévention et la médiation, parce que même quand ça explose, ça explosera peut-être moins fort. C'est mon point de vue et je tiens à le redire. De la même manière que je tiens à redire que je suis en opposition avec le fait de mélanger totalement, complètement, les phénomènes que je pourrais qualifier de politiques comme des tags ou des affichages sauvages et des dépôts sauvages qui relèvent de la pure délinquance, de la pure atteinte à l'environnement, parce que ce n'est pas le même ressort. Dans un espace démocratique, ce n'est pas la même mécanique, ça n'a pas les mêmes incidences et je pense qu'il faut, à un moment donné, se garder de tout mélanger de façon un peu trop grossière, parce que ça ne permet plus de comprendre les nuances qui peuvent exister entre certaines attitudes. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue, je suis parfaitement en phase, c'est surprenant, sur la première partie de tes propos. Saluer ton travail et celui aussi de David BIMBOIRE au CLSPD, ce sont des éléments aussi qui requièrent une totale confidentialité compte tenu des échanges. Il me semble qu'on n'a absolument pas confondu les tags, les dépôts et tout un tas de choses. Gérald l'a rappelé, on a quand même connu une année particulière avec des tags à consonance antisémite. On était sur des éléments qui, pour certains, posaient problème. J'ai eu très souvent le consistoire au téléphone, puisque je rappelle que quand il y avait un tag, on était parfois sur des parcelles privées et par ailleurs il faut que les services de police puissent faire leur enquête de manière à ce que l'on puisse retrouver l'auteur de ces tags, et pas simplement le recouvrir d'une peinture.

Sur les caméras, je suis d'accord avec toi. Je voudrais juste rappeler qu'elles sont limitées, ces caméras, aux carrefours à risques et aux zones identifiées par la police. On a un nombre excessivement faible de caméras par rapport à d'autres villes. Nous sommes sur cette doctrine de vidéoprotection et je voudrais rappeler juste un élément financier : la totalité de l'investissement pour les caméras sur l'ensemble du mandat, c'est 400 000 €. 400 000 € ce

n'est même pas la somme de la masse salariale des policiers recrutés en une année. Donc, la très grosse partie de l'effort financier de la Ville, investissement comme fonctionnement, va sur l'humain, sur la prévention et sur la partie policière et pas sur les caméras. Nous ne ferons pas, je pense que l'on pourra s'accorder là-dessus, une ville où il y a une caméra à chaque carrefour, ce n'est pas du tout l'ambition, c'est juste apporter un certain nombre de réponses.

On a eu l'occasion d'en discuter avec toi, on a quand même eu des faits sur lesquels cette présence, je voulais rappeler notre soutien au Sénateur dont le domicile avait été personnellement visé, ainsi que la mairie, a apporté un certain nombre de choses qui ont été fournies. Comme je le rappelais en revanche, on ne pourra jamais démontrer la causalité entre la caméra et la résolution puisqu'à la fin c'est un juge qui décide et ce n'est pas un élément factuel. En tout cas, c'est une doctrine parfaitement modérée et c'est la raison pour laquelle on assume avec beaucoup de transparence et de partages avec vous. On a mis le paquet sur l'humain et la caméra reste un outil accessoire, mais précieux compte tenu du nombre de réquisitions qu'elles connaissent.

M. CAZABONNE : Oui, trois remarques par rapport aux caméras. Il serait intéressant que l'on fasse venir les responsables de la police nationale qui nous montrent les statistiques des affaires élucidées. Regardez, les derniers crimes à Paris, ils ont retrouvé les personnes en les suivant dans les rues avec les caméras. On ne peut pas nier cette efficacité-là. Après, c'est le problème de comment on limite l'utilisation des caméras. Je prends Bordeaux comme exemple, actuellement les caméras de Bordeaux, vous vous garez sur un trottoir, ils vous verbalisent uniquement en visionnant la plaque. La voiture qui contrôle le stationnement, c'est une voiture qui circule, qui filme ça. La majorité des recours qu'ils ont viennent des handicapés. J'ai eu le cas personnel d'un ami, qui a mis sa carte handicapé, il s'est fait verbaliser. J'ai essayé de faire classer l'affaire, j'y suis arrivé grâce à la mairie de Bordeaux. Amusez-vous à le faire, essayez de trouver l'adresse de la société qui verbalise, la voiture qui passe. Vous avez une adresse à Paris. Déjà, il faut envoyer un recommandé pour contester, c'est un scandale. Après, il n'y arrivait pas parce qu'il n'y avait pas de responsable. Il y avait une adresse à Bordeaux, j'y suis allé, j'arrive là-bas, je vois les ouvriers, cela faisait huit mois que la société était partie, aucune autre adresse, que fait le citoyen ? Et là, le handicapé, il avait juste raison de contester. L'utilisation des caméras pour uniquement prendre de l'argent, il n'y a pas que Bordeaux et j'y suis assez réticent. Pour la sécurité par contre, j'estime que ça peut être utile.

Quant aux déchets, j'ai assisté cet après-midi au débat à la télévision par rapport aux bouteilles plastiques. Il y avait deux personnes, l'un qui disait qu'il fallait mettre une consigne sur les bouteilles plastiques pour que les personnes les ramènent à un dépôt et on leur rembourse l'argent, ou alors il faut remplacer le plastique par le verre avec toujours consigne. Les anciens se souviennent que l'on faisait ça. Quand j'étais petit, il y avait une consigne. Le verre à l'avantage d'être recyclable complètement. D'un autre côté, je crois que j'en ai parlé la dernière fois, la société qui fait les bouteilles Cristaline recycle toutes ses bouteilles pour en fabriquer de nouvelles. L'avantage du recyclage du plastique c'est qu'il en a tellement sur les océans, partout, je pense qu'il faut penser au recyclage du plastique parce que ça n'est pas que les bouteilles plastiques.

M. LE MAIRE : Encore une fois, il faut insister sur le caractère complémentaire, les caméras étant l'outil, systématiquement, de réquisition.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Oui M. le Maire, mes chers collègues. Ce document que vous nous remettez est très intéressant, je ne reviendrai pas sur les commentaires déjà faits. Simplement, je trouve qu'il serait intéressant qu'il soit complété par les actions de prévention puisque l'on sait bien que la prévention est la mère de tous, non pas les vices, mais au contraire de tous les progrès. Je sais que la Ville de Talence travaille conjointement avec les établissements scolaires, avec l'association de prévention. Je pense que ça serait bien de mettre en valeur le travail préparatoire et le travail de préemption dans ce type de rapport. Je voudrais aussi connaître votre position sur les propositions actuelles du Gouvernement, de criminaliser ou en tout cas de sanctionner les familles pour les comportements d'enfants jeunes. Je voudrais savoir la position que vous tenez et les actions que la Ville de Talence peut mettre en place pour accompagner des familles en difficulté avec leurs jeunes enfants. Merci.

M. LE MAIRE : Alors par rapport à la première partie, vous le savez, ce n'est pas tout à fait la même direction, il y a des actions de prévention qui sont du CCAS. C'est toujours un peu compliqué de rassembler dans un même document, parce que dans l'absolu beaucoup d'actions, en matière de parentalité, en matière de jeunesse, en matière d'égalité femmes-hommes, sont des actions de prévention. L'idée c'est qu'après, on peut tout obtenir, mais l'idée était vraiment de présenter le rapport d'activité.

Un élément sur une proposition qui n'est pas une loi, je n'ai pas pour habitude de me prononcer sur ce qui n'est pas la loi. Ce que je peux vous dire, c'est que ce qui se passe dans les familles aujourd'hui, c'est profondément complexe. Jamais, je n'accepterai, on ne pourra jamais accepter une certaine forme de généralisation. Il n'y a pas de recette miracle aux maux, sinon je pense que ça ferait longtemps que d'autres personnes s'en seraient préoccupées. Beaucoup sont perdues, dépassées, on les accompagne aussi avec nos services. Je veux encore citer la médiation qui accompagne un certain nombre de nos familles. D'autres aussi, il faut l'assumer, sont parfois aussi complices de certains agissements de leurs enfants. Je pense qu'il ne faut pas non plus mettre ça de côté. S'il doit y avoir des choses qui sont faites quand c'est nécessaire, il faudra aussi les assumer. Je suis, et vous le savez ma chère collègue, toujours partisan de la seconde chance et je le resterai toujours. Nous aurons l'occasion de discuter de textes de loi quand ils seront votés, je fais confiance à nos éminents législateurs éminemment représentés dans notre conseil, pour apprendre aussi, comme on le faisait, l'art aussi de la nuance. Je crois que le débat politique aurait grandement besoin d'un peu plus de nuance, que celle que l'on voit au quotidien tous les jours.

M. JOLIOT : (*inaudible*)

M. LE MAIRE : Je veux bien que vous m'amenez sur ce terrain-là mon cher collègue, mais je ne suis pas sûr que la France Insoumise soit un modèle en la matière. Je voudrais vous remercier pour la qualité de ce débat et je vais laisser la parole à Mme Sophie RONDEAU pour la présentation de la démarche de « Talence 2040 ».

Présentation de la démarche participative « Talence 2040 »

Mme RONDEAU : Bonsoir, chers collègues, bonsoir, chers Talençais. Nous changeons totalement de sujet pour vous présenter une nouvelle démarche de participation citoyenne. Je suis désolée pour la voix, c'est un peu comme tout le monde en ce moment, ce n'est pas fluide. En effet, vous le savez, la démocratie participative est une thématique qui nous anime au quotidien, comme le montrent les différents projets coconstruits avec les habitants, les places, les écoles par exemple. On a eu les Assises de la participation citoyenne qui se sont tenues l'an dernier ou encore les budgets participatifs, dont les votes s'arrêteront ce mercredi, vous avez encore quelques heures pour aller apporter vos votes, en ligne ou dans les différents points de vote. Je fais un peu de pub, il y a des urnes à Forum, Château Margaut, Dôme, mairie, médiathèques et la mairie mobile encore mercredi matin, donc n'hésitez pas à voter.

« Talence 2040 », cette nouvelle démarche que m'a confiée M. le Maire, entre donc dans notre démarche globale, mais elle va plus loin puisque nombre des démarches que j'ai citées juste avant s'inscrivent plutôt dans le court et le moyen terme, alors que là, comme vous le voyez, nous vous proposons une démarche inscrite dans le long terme. « Talence 2040 », qu'est-ce que c'est ? C'est répondre aux enjeux de la ville de demain en vous donnant la parole, en donnant la parole à tous les Talençais et à tous les acteurs du territoire, via un questionnaire sur lequel je vais revenir après, afin de disposer d'une photographie et de votre vision de l'avenir, d'identifier vos préoccupations et d'identifier vos souhaits. L'objectif derrière est de définir des actions concrètes, via la mise en place d'ateliers participatifs sur la base des résultats du questionnaire et d'enjeux sociétaux. Bien évidemment, notre objectif est de créer une dynamique participative. Cette démarche va connaître, comme vous le voyez, trois grands temps. Vous laisser le temps de répondre à un questionnaire sur le deuxième trimestre 2024. Ensuite, participer à la restitution du questionnaire et travailler sur les quatre grandes thématiques sous la forme d'ateliers. Ensuite, rédiger le livre blanc de « Talence 2040 » début 2025. Ce projet est porté par le service participation citoyenne dont M. François DELPEUCH, que tout le monde connaît, qui animait les conseils communaux et qui anime maintenant les conseils participatifs de quartiers, qui anime le budget participatif et toutes les instances de participation citoyenne, et que je remercie pour tout ce travail.

Le questionnaire, comment va-t-il être construit ? Vous le savez tous ici, les piliers du développement durable nous sont chers à Talence. Donc, les piliers du développement durable c'est l'écologie, l'économie et la société, de façon à rendre un monde durable. Donc on a voulu transformer cela pour que les axes du questionnaire s'appuient finalement sur ces trois grands piliers. Vous retrouverez un questionnaire qui est encore en travail. Les grands axes seront : le cadre de vie, travailler et consommer à Talence et vivre ensemble à Talence. Ce questionnaire sera constitué de quatre pages accessibles à tous. On retrouvera des questions à choix multiples, des questions ouvertes et des questions de priorisation. Chaque question proposée sera élaborée avec le service référent de la commune afin, également, de valoriser cette démarche en interne et qu'elle soit appropriée par les différents services. Par

exemple, on retrouvera dans le cadre de vie tout ce qui concerne l'urbanisme, les économies d'énergie, les mobilités, les déplacements, la végétalisation, la protection de la nature.

Dans le vivre ensemble, on retrouvera tout ce qui concerne l'animation, la culture, le sport, l'éducation, les services publics, les équipements publics. Dans travailler et consommer à Talence, on retrouvera les commerces et l'artisanat, la promotion de l'économie locale et circulaire, la sensibilisation au gaspillage et aux écogestes citoyens, la surconsommation, etc. Bien sûr, dans ce questionnaire on retrouvera une partie sur le profil des répondants, de façon à avoir des indicateurs et voir si l'on a bien réussi à atteindre notre objectif que toutes les catégories d'âge, socioprofessionnelles, géographiques, etc., soient représentées.

On a présenté la démarche au GTPC, le groupe de travail Participation citoyenne, qui est constitué de huit Talençais non élus et de huit Talençais élus. Vous voyez que dans le calendrier il y a tout un tas de petits jalons GTPC puisque le GTPC aura pour rôle de suivre la démarche, de mettre en place aussi des indicateurs pour voir si l'on atteint nos objectifs et aussi être force de propositions. La démarche a été présentée au GTPC le 28 novembre dernier, je vous la présente ce soir, mi-décembre. On se reverra en tout début d'année pour valider le questionnaire. D'avril à juin, ça sera la diffusion. On compte sur le plus grand nombre pour répondre, pour participer. Entre juin et septembre, ça sera l'exploitation et l'analyse du questionnaire pour préparer les ateliers. D'octobre à décembre, ça sera la restitution du questionnaire et la mise en place de ces ateliers. Ces ateliers seront sur des thématiques spécifiques, tout à l'heure j'ai parlé de priorisation, c'est justement prioriser quatre ou cinq grandes thématiques qui feront l'objet d'ateliers auxquels on pourra inviter des experts. Quand je parle d'experts, ça peut être des grands témoins, ça peut être des experts techniques, ça peut être inviter des collègues d'autres communes sur ces thématiques, c'est assez large et on construira ça ensemble. L'objectif, c'est début 2025 rédiger le livrable qui sera le livre blanc de Talence 2040 et dans lequel nous souhaitons inscrire des propositions concrètes pour voir se réaliser les attentes. Ces propositions concrètes pourront concerner la ville, les services municipaux, mais aussi les particuliers ou en dehors, la Métropole ou plus loin. J'ai fait le tour de la présentation, je suis à votre disposition pour les questions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des prises de parole ?

Mme RAMI : Moi je vais réagir, toujours pareil, un peu à chaud parce qu'on n'avait pas trop d'informations là-dessus, pourquoi pas ? Cette démarche me paraît intéressante, quoique je ne vois pas vraiment l'objectif fixé. Sincèrement, je ne vois pas trop où on va atterrir. Ce que je regrette, et je vais le dire dans le ROB, qu'on n'ait pas des plans plus précis sur des thématiques que vous avez soulevées, avec des indicateurs. C'est-à-dire que la démarche que vous proposez, j'aurais déjà voulu la voir à l'œuvre actuellement et pouvoir avoir un rapport de développement durable, quoique ce terme de développement durable je le trouve vraiment suranné, il faut vraiment aller sur autre chose. C'est un petit peu en retard. Je souligne l'effort fait, on sera vigilant à ce que ça va donner, à ce que vous allez en tirer. On me soufflait dans l'oreille que ça préfigure 2026, je suis assez d'accord avec ça aussi. On verra ce que ça va donner, mais en tout cas je souligne positivement l'effort qui est fait.

M. LE MAIRE : D'autres prises de paroles ? D'autres questions ?

Mme GRESLARD-NÉDÉLEC : Oui peut-être une remarque que nous avons, mon collègue et moi, sur la *slide* « travailler et consommer », je trouve ça mal à propos. Si on positionne les gens d'abord comme des consommateurs, je vous suggérerais d'intituler ce chapitre « travailler et vivre à Talence », parce que je pense que c'est un axe tout à fait différent. Si l'on vise une amélioration, une meilleure vie, à la fois pour nous êtres humains, mais aussi pour le reste de notre planète, ce n'est pas par le mot « consommation » qu'il faudra commencer l'analyse, mais bien sûr quels choix on fait, comment on choisit de vivre, parce qu'on ne devrait pas consommer du sport, on ne devrait pas consommer de la culture. Je pense que les mots employés sont importants.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres demandes ?

M. JOLIOT : Oui de la même manière, je trouve que l'outil peut être intéressant. De toute façon, tout ce qui concerne la consultation des citoyens, après tout, c'est toujours quelque chose de précieux, cela permet un échange, ça permet toujours de comprendre où résident les aspirations profondes de la population, y compris quand ce sont des aspirations parfois différenciées, voire différentielles. C'est toujours intéressant d'avoir un outil pour savoir comment envisager les choses. Après, je pense que c'est quelque chose qui aurait peut-être pu venir en début de mandat. Je pense que les choses vont arriver plutôt à la fin du mandat. Alors, à moins de se situer forcément dans la continuité, ce qui relève d'un optimiste, après tout pourquoi pas. Je pense que c'est quelque chose qui aurait été intéressant avec l'accompagnement d'une information, c'est-à-dire qu'on ne l'apprenne pas une fois que les choses sont déjà en place. On aurait peut-être pu nous demander, c'est juste une suggestion, si l'on avait un avis là-dessus dans l'élaboration du *process* lui-même, pourquoi pas.

M. LE MAIRE : Mais Mme RONDEAU va vous répondre. D'autres questions ? Sophie.

Mme RONDEAU : Alors je vais essayer de ne rien oublier. Sur les termes employés de développement durable, c'est vraiment les trois grands thèmes qui parlent à tout le monde et ça permet de faire des regroupements sur le rapport de transition écologique. Celui-ci vous sera présenté en début d'année prochaine. Merci pour les autres commentaires. Je rappelle que la démarche avait été présentée en groupe de travail Participation citoyenne.

Sur le terme « consommer », j'entends et les mots employés ont leur importance, c'est aussi pour ça que ce questionnaire sera resoumis au groupe de travail Participation citoyenne, pour changer les mots. Par contre, ce n'est effectivement pas la consommation, c'est la partie économique du développement durable, mais, je prends note.

Mme GRESLARD-NÉDÉLEC : Excusez-moi de vous interrompre, mais il aurait fallu rajouter « produire ».

Mme RONDEAU : OK. On est là pour discuter. Pour finir, sur la temporalité, c'est aussi une continuité. On a mis en place un certain nombre d'outils nouveaux sur la participation citoyenne, qui ont été un peu décalés dans le temps. On aurait voulu commencer cette démarche un peu plus tôt, mais ça a suivi cette mise en place.

Après, vous demandez l'avis dans l'élaboration, oui, et c'est pour ça qu'il y a ces jalons du GTPC. C'est justement pour en discuter ensemble. À chaque fois, pour le questionnaire, on en rediscutera, on fera le GTPC suffisamment en amont pour pouvoir adapter et pouvoir en débattre, bien évidemment. C'est une démarche participative, donc participative entre tout le monde, bien évidemment.

M. LE MAIRE : Pour clôturer ce débat, puisque nous avons de très nombreuses délibérations, remercier Sophie et l'ensemble de la direction pour le travail fait. Je voudrais juste vous rappeler que ce n'est pas la première démarche de participation citoyenne que l'on a, dans un mandat relativement tronqué dans ses débuts par la crise du COVID et ses conséquences qui ne facilitaient pas la participation citoyenne. Vous rappelez que tout ce qui a été présenté par Sophie aujourd'hui a été proposé, discuté en groupe de Participation citoyenne dans lequel les élus de l'opposition sont représentés, quand vous y assistez. Beaucoup de villes, avec des termes très différents, la Métropole également, réfléchissent à la co-construction avec les habitants, sur la ville durable, vivable de demain. Je trouve que l'on ne peut pas avoir les mots « dialogue citoyen » ou « participation citoyenne » à la bouche sur tous les termes et venir nous reprocher les éléments quand on essaye de le mettre en œuvre. Pour répondre à votre crainte, ma chère collègue, le rendu se fera en mars 2025, ce qui est de plus d'un an avant l'échéance électorale. Par ailleurs, chacune et chacun d'entre nous pourra, à la condition qu'il soit candidat évidemment et selon ses alliances politiques, prendre un certain nombre de ces souhaits de manière à pouvoir les intégrer dans sa réflexion politique. Je trouve que c'est une belle manière, au contraire d'intégrer dans un programme un certain nombre de choses qui consistent à dire « on vous a demandé votre avis et voilà comment on peut l'intégrer ». Je pense qu'il n'est jamais trop tard pour le faire. Je voudrais juste rappeler, comme l'a dit Sophie, qu'une grande partie de la réflexion de la participation citoyenne s'est coconstruite pendant plus de 18 mois, avec l'arrivée des conseils participatifs de quartiers qui fonctionnent très bien. On a déjà aussi ces outils-là pour réfléchir, mais il s'agissait de citoyens qui ont été soit tirés au sort, soit nommés par vos groupes et le nôtre. Les citoyens talençais et aussi celles et ceux qui arrivent en cours n'auraient pas forcément eu le droit au chapitre, donc je pense que c'est plutôt une belle occasion de leur donner la parole. Je crois qu'on ne fera jamais assez de démocratie participative. Quant au ROB, nous aurons l'occasion d'en discuter, en souhaitant que le débat ne porte pas comme toujours sur les mêmes choses. Merci en tout cas et bonne route à cette démarche, à toi Sophie, pour tout cela.

N° 1 – Assemblée délibérante – création d'un poste d'adjoint au Maire

M. LE MAIRE : Comme il est indiqué, puisque nous allons voter à l'isoloir, nous étions 15, il vous est proposé aujourd'hui de créer un 16^e poste d'adjoint.

Mme RAMI : On ne prend pas part au vote.

M. JOLIOT : NPPV.

M. LE MAIRE : Parfait, la majorité est pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n°1 en date du 30 janvier 2023, suite à la démission de Monsieur Patrick Duart de son poste d'adjoint, notre assemblée délibérante avait décidé de ne pas procéder à son remplacement et par conséquent de fixer à 15 le nombre d'adjoints au Maire.

Je vous rappelle qu'en application des articles L.2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut disposer de 16 adjoints au maire au maximum.

Je vous propose aujourd'hui de créer un seizième poste d'adjoint ».

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par :

34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 19/12/2023

N° 2 – Élection du 16^{ème} adjoint

M. LE MAIRE : Alors, rappeler quelques règles du Code général des collectivités territoriales : lorsque le vote d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, contrairement à ce que l'on fait en début de mandat notamment, il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il est rappelé qu'un poste d'adjoint créé en cours de mandat doit être pourvu en respectant le principe de parité, il devra donc s'agir d'un homme pour ce qui nous concerne. Vous indiquer que le quorum est atteint pour pouvoir procéder au vote. Je voudrais proposer que François JESTIN soit secrétaire et deux assesseurs. En général c'est le plus jeune et la plus jeune toujours, mais un peu moins, il s'agit de Guillaume GARRIGUES et de Mme Danièle CASTAGNERA. Je voudrais demander à l'opposition si vous souhaitez présenter un candidat.

Mme RAMI : On en avait deux, mais on peut ... (inaudible)

M. LE MAIRE : Vous pouvez en présenter deux, votre groupe est pluriel. Donc, vous n'avez pas de candidat. Je voudrais vous proposer le candidat de la majorité, en l'occurrence M. Jean-Jacques BONNIN dont la compétence, l'expertise et la loyauté ne sont plus à démontrer devant vous. Vous indiquer que je vais appeler dans l'ordre du tableau pour procéder au vote. Je comprends que l'opposition ne souhaite pas non plus participer au vote de l'adjoint. Bien. Les élus titulaires d'une procuration devront voter deux fois, en l'occurrence M. ERCHOUK, Mme CASTAGNERA, M. GARRIGUES, M. PENE, Mme RONDEAU et moi-même. Tout se passe là-bas, avec les scrutateurs, Guillaume et Danièle, pour se mettre avec l'urne.

Procédure de vote.

M. LE MAIRE : Je vais déclarer le scrutin clos et demander à Guillaume et à Danièle, que je remercie, de compter et de nous annoncer le résultat.

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 6 ;
- Nombre de votants, enveloppes déposées : 34 ;
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0,
- Nombre de suffrages exprimés : 34.

La majorité absolue était fixée à 18, je félicite, en remerciant Danièle CASTAGNERA et Guillaume GARRIGUES d'avoir fait les assesseurs, notre collègue Jean-Jacques BONNIN, qui, avec 34 voix, soit 100 % des votes exprimés, est élu 16^e adjoint de la Ville de Talence. Félicitations. Je te cède bien volontiers la parole, cher Jean-Jacques.

M. BONNIN : Je vais être très rapide, parce que je pense que l'on en a encore pour un petit moment avec le Conseil Municipal. Je vais juste remercier M. le Maire de m'avoir fait cette proposition de devenir adjoint. Remercier tous mes collègues d'avoir voté pour moi et d'avoir applaudi à la fin, c'est assez sympathique. J'essayerai de me montrer digne de ce nouveau poste et je ferai en sorte que ce soit manifeste chaque jour.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Suite à la création d'un 16^eme poste d'adjoint, je vous propose de procéder à l'élection de ce dernier.

Il est rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après constatation que la condition de quorum est réunie, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Pour la constitution du bureau, ont été désignés en qualité :

- De secrétaire : M. François JESTIN
- D'assesseurs au nombre de deux : Mme Danièle CASTAGNERA et M. Guillaume GARRIGUES

Un appel à candidature est effectué en rappelant qu'un poste d'adjoint créé en cours de mandat doit être pourvu en respectant le principe de parité.

Résultats du premier tour de scrutin

- | | | |
|---|---|----|
| a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | : | 6 |
| b) nombre de votants (enveloppes déposées) | : | 34 |
| c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | | |

(art L66 du code électoral) : 0
d) nombre de suffrages exprimés (b-c) : 34
e) majorité absolue : 18

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus
BONNIN Jean-Jacques	34 (trente-quatre)

M. Jean-Jacques BONNIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 16^{ème} adjoint et immédiatement installé. »

Reçu en Préfecture le 19/12/2023

N° 3 – Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base

N° 4 – Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base

M. LE MAIRE : Alors je voudrais vous indiquer que les tableaux figurant dans les délibérations relatives au régime indemnitaire des élus qui sont donc séparés, conformément aux éléments du CGCT, indemnités de base et majoration ont été envoyées précisant uniquement les fonctions des élus et les indemnités correspondantes, en effet il n'était pas possible de lister le nom des élus et d'anticiper de fait l'élection qui vient d'avoir lieu du 16^e adjoint. Je peux vous indiquer que suite à l'élection de M. BONNIN, avec un suspens incroyable, en tant que 16^e adjoint, on met à jour l'ensemble des indemnités. Vous indiquer dans ces délibérations 3 et 4 – vous avez la possibilité de voter différemment ou de vous exprimer sur l'une de ces deux – que l'ensemble des indemnités que touchent les élus d'opposition, adjoints, maire, demeurent inchangées, mais sont conformes avec les pourcentages, comme indiqué dans le CGCT. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme DUMONT : Oui M. le Maire, je voudrais faire une remarque. Pour votre indemnité, vous êtes à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, donc le maximum, et ensuite pour ce qui est des majorations vous avez le maximum de la majoration DSU 22,22 % puis la majoration du chef-lieu de canton de 15 %. Vous êtes au maximum de tout, comment allez-vous faire en cas de coup dur ? Si vous ne pouvez plus vous augmenter, je ne sais pas comment vous allez faire d'ici 2026 pour rester à ce salaire.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si vous vouliez être drôle, ma chère collègue, c'est vraiment raté, je vous le dis tel que je le pense. Je suis, comme l'ensemble des élus, exécutif dans ce mandat à ce que la loi permet. Je trouve assez dommageable qu'une élue de la République vienne parler de cette façon, je vous le dis tel que je le pense. Ces indemnités que je touche n'ont pas bougé par rapport à ce qui s'est toujours fait depuis le début de ce mandat.

Je voudrais aussi vous dire, mais peut-être que ça ne vous concerne pas, puisque je crois que vous avez d'autres fonctions qui ne sont pas amputées, qu'à la différence de beaucoup, dont vous, mes fonctions professionnelles, du fait que je sois élu, ont été amputées. Donc,

par rapport à cela, même si la différence m'est défavorable, j'applique ce que permet la loi, c'est-à-dire d'être indemnisé par rapport à ce que je perds dans le cadre de mes fonctions. Je vous souhaite, dans l'hypothèse où vous auriez un poste moins politique pour la suite dans vos fonctions professionnelles, peut-être, que vous appliquiez à vous la leçon de morale que vous venez me faire. Je ne trouve pas forcément très heureux le fait que vous puissiez souligner cela, ça vient semer le doute. Je le rappelle, à la différence de beaucoup d'élus, les élus municipaux en France sont très sensiblement moins défrayés que des élus. Je voudrais vous rappeler qu'en étant conseillère départementale déléguée, vous touchez beaucoup plus que la première adjointe du maire de Talence, pourtant 45 000 habitants. Je pense sain que l'on ait dans ce pays un débat sur les indemnités des élus et je pense que dans ce genre de débat, le fait simplement de reconnaître que tout un tas de choses s'oppose à l'implication de nos concitoyens, à l'avis des élus et notamment la peur de perdre leur travail ou de perdre une carrière, justement, permettra à beaucoup plus de professionnels, mais pas de la politique, de vivre décemment de la politique. C'est ce que veut le législateur et c'est ce que nous permet la loi. Je voudrais juste rectifier ici des propos qui pouvaient laisser entendre que soit j'avais été augmenté, soit que je pourrais ne pas subvenir à mes besoins personnels, ce qui ne regarde pas l'assemblée, puisque je suis ici dans un cadre professionnel et pas privé. Je vous remercie de votre observation et ne manquerai pas, le cas échéant, de vous rappeler souvent un certain nombre de choses, y compris au Conseil Départemental, soyez en assurée. D'autres prises de parole ? Non. Les votes. Les délibérations 3 et 4 sont adoptées, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à l'élection de M. Jean-Jacques BONNIN en tant que 16^{ème} adjoint au Maire, il est nécessaire de mettre à jour les indemnités de fonction des élus.

Considérant que pour une commune de 42 119 habitants (population de la Ville de Talence au début de ce mandat), le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant également que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation, est fixé, au maximum, à 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant que l'enveloppe maximale autorisée est égale à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) pour le Maire et à 33 % du même indice multiplié par le nombre d'adjoints (16).

Je vous propose ainsi de fixer, à compter du 01/01/2024, conformément aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, les taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme il suit :

	Indemnité de fonction de base	
	%	Montant
Maire	90,00%	3 677,32 €
1ère adjointe au Maire	29,70%	1 213,52 €

2ème adjointe au Maire	29,70%	1 213,52 €
3ème adjoint au Maire	29,70%	1 213,52 €
4ème adjointe au Maire	29,70%	1 213,52 €
5ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €
6ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €
7ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €
8ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €
9ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €
10ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €
11ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €
12ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €
13ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €
14ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €
15ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €
16ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €
Conseillère municipale déléguée	9,50%	388,16 €
Conseiller municipal délégué	9,50%	388,16 €
Conseiller municipal délégué	9,50%	388,16 €
Conseillère municipale déléguée	9,50%	388,16 €
Conseiller municipal délégué	9,50%	388,16 €
Conseillère municipale déléguée	9,50%	388,16 €
Conseiller municipal délégué	9,50%	388,16 €
Conseiller municipal délégué	7,30%	298,27 €
Conseillère municipale déléguée	7,30%	298,27 €
Conseiller municipal délégué	7,30%	298,27 €
Conseillère municipale déléguée	7,30%	298,27 €
Conseillère municipale déléguée	7,30%	298,27 €
Conseillère municipale déléguée	7,30%	298,27 €
Conseiller municipal délégué	3,15%	128,71 €
Conseillère municipale déléguée	3,15%	128,71 €
Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €

Conseiller municipal	3,65%	149,14 €
Conseiller municipal	3,65%	149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €
Conseiller municipal	3,65%	149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €
Conseiller municipal	3,65%	149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €
TOTAL	616,30%	25 181,46 €

Les majorations pouvant être votées au titre de la dotation de solidarité urbaine et de commune siège des bureaux centralisateurs du canton prévues à l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales feront l'objet d'une délibération distincte présentée au cours de cette même séance du conseil municipal.

Ces indemnités de fonctions subiront par ailleurs les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Après avoir déterminé le montant de l'indemnité de base allouée aux membres du conseil municipal, il appartient désormais au conseil de se prononcer sur les majorations pouvant être appliquées. En effet, au titre des dispositions de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales, la ville de Talence entre dans plusieurs cas d'ouverture de majoration de l'indemnité de base :

- En tant que commune bénéficiaire de la DSU, et pour une population de la strate de celle de Talence, l'indemnité de base peut être majorée dans la limite de :
 - o 22,22 % pour les indemnités du Maire
 - o 33,33 % pour les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués
- En tant que commune siège des bureaux centralisateurs de canton, la majoration est fixée à 15 % maximum de l'indemnité de base.

Ces indemnités étant cumulables, il est proposé d'appliquer les majorations indiquées aux indemnités de base votées précédemment.

Ceci étant exposé, il est vous demandé, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante, en majorant l'indemnité de base du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme indiqué ci-dessus (et conformément au tableau ci-dessous).

	Indemnité de fonction de base		Majoration DSU	Majoration chef-lieu de canton	Indemnité totale
	%	Montant			
Maire	90,00%	3 677,32 €	817,18 €	551,60 €	5 046,10 €
1ère adjointe au Maire	29,70%	1 213,52 €	404,51 €	182,03 €	1 800,05 €
2ème adjointe au Maire	29,70%	1 213,52 €	404,51 €	182,03 €	1 800,05 €
3ème adjoint au Maire	29,70%	1 213,52 €	404,51 €	182,03 €	1 800,05 €
4ème adjointe au Maire	29,70%	1 213,52 €	404,51 €	182,03 €	1 800,05 €
5ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
6ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
7ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
8ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
9ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
10ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
11ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
12ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
13ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
14ème adjointe au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
15ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
16ème adjoint au Maire	21,20%	866,21 €	288,74 €	129,93 €	1 284,88 €
Conseillère municipale déléguée	9,50%	388,16 €	129,39 €	58,22 €	575,77 €
Conseiller municipal délégué	9,50%	388,16 €	129,39 €	58,22 €	575,77 €
Conseiller municipal délégué	9,50%	388,16 €	129,39 €	58,22 €	575,77 €
Conseillère municipale déléguée	9,50%	388,16 €	129,39 €	58,22 €	575,77 €
Conseiller municipal délégué	9,50%	388,16 €	129,39 €	58,22 €	575,77 €
Conseillère municipale déléguée	9,50%	388,16 €	129,39 €	58,22 €	575,77 €
Conseiller municipal délégué	9,50%	388,16 €	129,39 €	58,22 €	575,77 €
Conseiller municipal délégué	7,30%	298,27 €	99,42 €	44,74 €	442,44 €
Conseillère municipale déléguée	7,30%	298,27 €	99,42 €	44,74 €	442,44 €
Conseiller municipal délégué	7,30%	298,27 €	99,42 €	44,74 €	442,44 €
Conseillère municipale déléguée	7,30%	298,27 €	99,42 €	44,74 €	442,44 €
Conseillère municipale déléguée	7,30%	298,27 €	99,42 €	44,74 €	442,44 €
Conseillère municipale déléguée	7,30%	298,27 €	99,42 €	44,74 €	442,44 €
Conseillère municipale déléguée	7,30%	298,27 €	99,42 €	44,74 €	442,44 €
Conseiller municipal délégué	3,15%	128,71 €	42,90 €	19,31 €	190,91 €
Conseillère municipale déléguée	3,15%	128,71 €	42,90 €	19,31 €	190,91 €
Conseiller municipal	0,00%	0,00 €			0,00 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseiller municipal	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseiller municipal	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseiller municipal	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseiller municipal	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseiller municipal	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €			149,14 €
Conseillère municipale	3,65%	149,14 €			149,14 €

TOTAL	616,30%	25 181,46 €	7 488,11 €	3 553,52 €	36 223,09 €
--------------	----------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 5 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 novembre 2023

M. LE MAIRE : Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 13 novembre 2023. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 6 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ?

Mme RAMI : Alors j'ai deux remarques dont une, que devait faire M. BARDIN, mais je vais la faire à sa place. Celle que je voulais souligner c'était la décision n° 29 sur la création d'une Maison des projets. Si je ne me trompe pas, nous n'avons pas eu d'explication sur cette Maison des projets. Vous allez la mettre au 14 rue Pierre et Marie Curie, à la place du coiffeur qui existait. Vous allez prendre ce local en location ? Si oui, combien va coûter la location ? Ou allez-vous l'acheter ? Pour reprendre la question de Christian, c'était une remarque sur la décision n° 12. Le forfait de rémunération du titulaire concernant le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction du pumptrack. Il avait noté un taux de rémunération de 16,5 %, taux qu'il trouvait relativement important et il souhaitait candidater, aussi.

M. LE MAIRE : Ce qui serait strictement interdit, ma chère collègue, tu le sais.

Mme RAMI : Je sais bien, mais ça lui a donné envie.

M. LE MAIRE : On en a déjà discuté, me semble-t-il, du montant lors de la délibération précédente. C'est Monique qui avait posé la question, mais je crois que tu n'étais pas là à ce conseil. Le montant du loyer était indiqué, on va vous répondre, le montant je ne l'ai pas en

tête. Ce local était rendu disponible du fait de l'arrêt de l'activité de Vania Laporte, pour ne pas citer de marque de coiffeur. Nous avons décidé, dans le cadre du montant du loyer qui nous était proposé, de pouvoir ouvrir une Maison des projets qui ouvrira cet hiver. Cette Maison permettra des échanges sur les projets menés par notre Ville et d'ailleurs, tout à l'heure Sophie en parlait, pourquoi ne pas avoir des éléments aussi sur « Talence 2040 », c'est aussi un lieu d'échanges. C'est un lieu qui ouvrira quelques fois pendant la semaine. L'autre objectif c'est que dans le cadre des travaux qui vont être menés sur la place Espeleta et les travaux liés autour, disposer d'une surface à cet endroit permettra le cas échéant de disposer de locaux dans l'éventualité d'implanter des éléments de chantier ou de suivi, au plus près de ce chantier. Voilà le contenu de cette location. Ça sera évolutif, ça commence d'ici quelques semaines. Les travaux ont déjà commencé, mais il y a des éléments d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Vous serez évidemment conviés à son inauguration, je pense en février 2024. On vous répondra sur le montant de la location, que je ne connais pas de tête.

Sur le pourcentage de l'appel d'offres, je crois que c'est le résultat d'un appel d'offres, donc le choix ne nous est pas là-dessus. On répondra peut-être, si ça vous va, à Christian sur le montant et comment il est arrivé, en lui rappelant qu'il ne peut pas candidater.

Mme RAMI : Il le sait.

M. LE MAIRE : Il se déportera d'ailleurs d'un vote sur ce Conseil. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 25/10/23	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 23 888,61 € du 06/11 au 08/11/2023 dans le cadre de la programmation du spectacle « Trop près du mur » le 07/11/2023 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 2 26/10/23	Organisation d'un « Café Mortel », temps d'échange et d'écoute tout public et jeunes à partir de 16 ans sur le sujet sensible et familial de la mort et du deuil, le 25/11/2023 à la Médiathèque Castagnéra. La prestation sera réalisée à titre gracieux.	SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) SYPRES – Talence (33)

N° 3 27/10/23	Renouvellement d'une concession pour 15 ans à compter du 23/04/2021, soit une case située au columbarium du cimetière communal, emplacement n° 2, pour la somme de 384,00 € (soit 256,00 € pour la Ville et 128,00 € pour le CCAS).	M. SAJOUS – Talence (33)
N° 4 27/10/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 07/12/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 13 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme AUDIER – Sucy-en-Brie (94)
N° 5 27/10/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/11/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme BELLARDIE – Bordeaux (33)
N° 6 30/10/23	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » 27 allée des Petits Rois à compter de sa signature.	SOCIETE PRACTIGREEN – Talence (33)
N° 7 30/10/23	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » 27 allée des Petits Rois à compter de sa signature.	SOCIETE VATION MANAGEMENT ET PREVENTION – Talence (33)
N° 8 31/10/23	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Là où vivent les étoiles » joué le 18/11/2023 au Dôme avec la participation des élèves de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse dans le cadre de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité. Montant de la prestation : 1 300,00 € TTC	COMPAGNIE DU PEUT- ETRE – Margny-les-Compiègne (60)
N° 9 02/11/23	Autorisation pour le dépôt d'un dossier de permis de construire à titre précaire au nom de la Ville pour l'installation d'une construction modulaire, avenue Espeleta, d'une surface de 89 m ² pendant 3 mois, à usage de salle de répétition pour l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, et ce, dans le cadre de la réalisation de travaux en vue de transformer l'actuelle salle de répétition installée dans les anciens locaux de l'école Joliot-Curie en bureau à destination de la Direction Enfance et Vie éducative.	
N° 10 02/11/23	Passation d'un contrat de cession pour la représentation tout public du spectacle « Epopée » le 24/11/2023 et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que du matériel son et lumière du Dôme. Montant des prestations : 1 682,20 € TTC	COMPAGNIE EL DESTINO – Cenon (33)
N° 11 03/11/23	Organisation d'un concert intitulé « Tribute to Neil Young », spectacle tout public à partir de 8 ans, le 08/12/2023 dans la salle	ASSOCIATION ANTHENA PRODUCTIONS –

	d'animations de la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 800,00 € TTC	Saint Pierre de Mons (33)
N° 12 06/11/23	Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un pumptrack fixant : - le coût prévisionnel des travaux concernés à 105 519,29 € TTC - le forfait définitif de rémunération du titulaire précité à 17 444,15 € TTC, désormais soumis à la TVA	BMX EXPERIENCE – Argonay (74)
N° 13 06/11/23	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'un Thé dansant le 09/01/2024 à la salle François Mauriac, animation festive à destination des seniors organisée par l'Espace Seniors à l'occasion des fêtes du Nouvel An. Montant de la prestation : 580,00 € TTC	ASSOCIATION GROUPE MUSICAL JEAN-LOUIS VINCENT – Romagne (33)
N° 14 06/11/23	Passation d'un contrat pour l'organisation d'un repas et spectacle le 12/03/2024 en direction des usagers de l'Espace Seniors à l'occasion de la « Journée des Seniors ». Montant estimatif de la dépense sur 600 personnes attendues : 30 600,00 € TTC (soit 24,00 € TTC par personne pour le repas et boissons et 27,00 € TTC par personne pour le spectacle)	ANGE BLEU – Gauriaguet (33)
N° 15 06/11/23	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre des après-midis récréatifs, animations musicales d'une durée de 3 heures à destination des usagers de l'Espace Seniors les dimanches 04/02 et 13/10/2024. Montant total des prestations : 460,00 € TTC	ASSOCIATION JPF – Villenave d'Ornon (33)
N° 16 06/11/23	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre des après-midis récréatifs, animations musicales d'une durée de 3 heures à destination des usagers de l'Espace Seniors les dimanche 07/04 et 08/12/2024. Montant total des prestations : 460,00 € TTC	M. Thomas COTE – Talence (33)
N° 17 06/11/23	Passation d'une commande d'études d'avant-projet et de coordination architecturale et paysagère, missions de maîtrise d'œuvre au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23, en vue de l'aménagement du Parc du Grand Peixotto Margaut. Montant de la rémunération : 56 344,87 € TTC	CENTRALIS avec la SAS LAND'ACT (Urbaniste Paysagiste) – Levallois-Perret (92)
N° 18 08/11/23	Souscription d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes relatif à la gestion des abonnements de journaux, revues, périodiques et magazines pour une période ferme allant du 01/01 au 31/12/2024, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2027.	FRANCE PUBLICATIONS SAS – Montrouge (92)

	Montant maximum de la dépense : 150 000,00 € TTC	
N° 19 10/11/23	Organisation d'une conférence sur l'histoire de l'école Paul Lapie à l'attention d'un public adulte le 30/11/2023 dans la salle d'animations de la Médiathèque Castagnéra. La conférence est réalisée à titre gracieux.	ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE – Talence (33)
N° 20 10/11/23	Autorisation de dépôt d'un dossier de déclaration préalable au nom de la Ville en vue de travaux de rénovation des façades du Centre Technique Municipal 17 rue Roustaing à Talence.	
N° 21 10/11/23	Autorisation de dépôt d'un dossier de déclaration préalable au nom de la Ville en vue de la modification des façades du bâtiment sis 181 rue François Boucher à Talence occupé par l'association Rock et Chanson afin d'y apposer une nouvelle signalétique.	
N° 22 10/11/23	Dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique – Réhabilitation et extension du Château des Arts et sur proposition du jury, versement de la prime prévue de 60 000,00 € HT aux trois participants qui ont remis des projets conformes au programme et au règlement du concours.	<p><u>Groupement n° 1 :</u> DESHOULIERES JEANNEAU (architecte mandataire) – Bordeaux (33) NDA NICLAS DUNNEBACKE (architecte restauration du patrimoine historique) – Paris (75) BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur) – Paris (75) AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction) – Mégnac (33) CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33) AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44) ATELIER BILTO ORTEGA / PHILIPPE GUIRAUD (signalétique) – Bordeaux (33) AIA MANAGEMENT (OPC) – Mégnac (33)</p> <p><u>Groupement n° 2</u> VURPAS ARCHITECTES (architecte mandataire –</p>

	<p>Au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury, choix du lauréat et négociation avec ce dernier en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalable.</p>	<p>restauration du patrimoine historique – économie de la construction) – Caluire-et-Cuire (69) EURL JARDIN-PATRIMOINE Frédérique Tézénas du Montcel (paysagiste concepteur) – Tassin la Demi-Lune (69) AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD) – Mérignac (33) GENIE ACOUSTIQUE (études techniques : acoustique) – Fontaines sur Saône (69) AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44)</p> <p><u>Groupement n° 3</u> CHARTIER + CORBASSON ARCHITECTES (architecte mandataire – restauration du patrimoine historique) – Paris (75) FLOCK Violaine (paysagiste concepteur) – Talence (33) AIA ENGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction) – Mérignac (33) CLARITY STUDIO (études techniques : acoustique) – Paris (75) AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44)</p> <p>Groupement DESHOULIERES JEANNEAU (architecte mandataire) – Bordeaux (33) NDA NICLAS DUNNEBACKE (architecte restauration du patrimoine historique) – Paris (75) BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur) – Paris (75)</p>
--	---	---

		AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction) – Mérignac (33) CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33) AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44)
N° 23 13/11/23	Location de la chapelle de la Sainte Famille sise rue Charles Gounod pour l'organisation d'un concert du Chœur de l'Opéra national de Bordeaux le 23/11/2023. Montant de la location : 250,00 € TTC (participation aux divers frais)	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)
N° 24 15/11/23	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du concert du Chœur de l'Opéra national de Bordeaux à la chapelle de la Sainte Famille le 23/11/2023. Montant de la prestation : 4 000,00 € TTC	OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)
N° 25 15/11/23	Acquisition de matériels et prestations nécessaires à la mise en place de dispositifs d'alerte intrusion dans les établissements scolaires publics de Talence dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité. Montant de la dépense : 72 495,26 € TTC	U.G.A.P. – Mérignac (33)
N° 26 16/11/23	Souscription d'un abonnement incluant location, maintenance et hébergement à une application mobile pour la Ville pour une durée allant de la date de notification au 15/09/2024. Montant de la dépense : 9 900,00 € TTC	SAS LUMIPLAN VILLE – Saint Herblain (44)
N° 27 16/11/23	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de travaux de vérification et d'entretien des toitures et couvertures du patrimoine bâti pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/01/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026. Montant maximum annuel : 282 000,00 € TTC	SAS SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE – Blanquefort (33)
N° 28 16/11/23	Passation d'un contrat de cession pour les représentations des spectacles « Matiloun » et « Sous Terre » les 13, 14 et 15/12/2023 et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que du matériel son et lumière du Dôme.	COMPAGNIE MATILOUN / LE LIEU MULTIPLE – Fleury-les-Aubrais (45)

	Montant des prestations : 7 913,00 € TTC	
N° 29 17/11/23	Autorisation de dépôt d'un dossier de déclaration préalable au nom de la Ville afin de modifier la destination de l'ancien local commercial Vania Laporte, situé au pied de l'immeuble de la résidence Les Trois Nobel au 14 rue Pierre Curie à Talence, en équipement d'intérêt collectif et services publics en vue de la création d'une « Maison des projets ».	
N° 30 17/11/23	Organisation d'une rencontre d'auteur avec les élèves des collèges et lycées de Talence le 12/02/2024 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du Prix Collèges et Lycées de Talence ». Montant de la prestation : 583,57 € TTC	Cathy YTAk – Noisy-le-Sec (93)
N° 31 20/11/23	Signature d'une convention permettant l'utilisation du parc Peixotto et le parvis de l'église Notre Dame ainsi que les matériels de la Ville nécessaires pour l'organisation de la manifestation « Talence en Lumières » (projections lumineuses sur façades et jardins) du 14 au 17/12/2023.	TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 32 21/11/23	Signature d'une convention permettant l'utilisation de la place Alcalá de Henares ainsi que les matériels de la Ville nécessaires pour l'organisation du marché de Noël du 11 au 28/12/2023.	TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 33 21/11/23	Passation d'un contrat pour la représentation artistique du spectacle « La Famille vient en mangeant » et d'une rencontre échange « bord de scène » le 22/11/2023 à destination d'un groupe d'élèves du Lycée Victor Louis ainsi que de professionnels dans le champ de l'éducation dans le cadre de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité. Montant de la prestation : 1 055,00 € TTC	COMPAGNIE MMM ... - Mont-de-Marsan (40)
N° 34 22/11/23	Organisation d'un Café Langues, tout public à partir de 14 ans, le 16/12/2023 à la Médiathèque Castagnéra dont l'animation est réalisée à titre gracieux moyennant une adhésion annuelle déjà réglée en début d'année 2023.	ASSOCIATION MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX- AQUITAINE (MEBA) – Bordeaux (33)
N° 35 22/11/23	Signature d'une convention de partenariat artistique en amont du spectacle « Birdy » programmé le 04 et 05/04/2024 dans le cadre d'un Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC). Les interventions se dérouleront entre novembre 2023 et avril 2024 dans 6 classes des écoles élémentaires de la ville. Montant des prestations : 3 535,00 € TTC	COMPAGNIE LE FRIIIX CLUB – Bordeaux (33)
N° 36 23/11/23	Passation d'un second avenant à la convention de mise à disposition de locaux au sein de la structure « Talence Pépinière » qui prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE MYSKILLZ – Talence (33)

N° 37 23/11/23	Dépôt plainte contre la société Drouillard au nom de la Ville afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages liés aux dégâts constatés sur un cercueil présent dans une sépulture du cimetière communal après qu'un fossoyeur de ladite société y ait pénétré sans en informer les agents municipaux. Pour ce faire, délégation de signature est accordée à M. Patrick PERSILLON, Directeur de la Citoyenneté de la ville de Talence.	
-------------------	--	--

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 7 – Rapport d'activités du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) – Année 2022

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Dominique IRIART.

Mme IRIART : Oui, très brièvement pour vous présenter en quelques mots deux éléments saillants dans le cadre de ce rapport d'activités dont vous avez pris connaissance. Rappeler en tout premier lieu que le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde est une collectivité publique soumise au Code général des collectivités territoriales, je le précise au regard de certaines prises de parole qui ont eu lieu par le passé dans cette assemblée. C'est à ce titre que son rapport d'activités adopté au Conseil Syndical du mois de juin dernier nous est présenté. Je vais mettre en exergue deux éléments au regard de mes fonctions. Le premier est relatif au rapport lui-même qui est accompagné d'une synthèse en quatre pages pour en faciliter la prise de connaissance, mais également pour la première fois d'un abstract concernant exclusivement Talence, donc les relations de travail entretenues avec le SDEEG en 2022. Le second est relatif à la commission d'appel d'offres que je préside. Huit commissions d'appel d'offres ont été réunies en 2022. Deux d'entre elles ont concerné des marchés subséquents d'achat d'énergies. Il s'agit d'ajout de points de livraison en électricité et/ou en gaz pour des membres du groupement d'achats régional que coordonne le SDEEG. Deux autres commissions ont concerné la régie de l'eau de Bordeaux Métropole qui a sollicité le SDEEG pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel d'une part et d'électricité d'autre part, nécessaires à son activité. Les deux marchés, gaz et électricité sont spécifiques à la régie de l'eau dans la mesure où les marchés gaz et électricité du groupement d'achats sont en cours. La régie de l'eau rejoindra le groupement lors du prochain marché. La stratégie d'achats par prise de position, outil de gestion du risque pris choisi par le SDEEG, permet de ne pas subir les prix les plus défavorables dans le cadre de la crise énergétique que nous connaissons maintenant depuis un certain temps et qui ne va pas aller en s'arrangeant. Cela requiert anticipation et expertise eu égard à la volatilité des prix, c'est un métier. C'est ce qui permet à la Ville de Talence de contenir les augmentations du coût de la molécule. Pour ceux que ça intéresse, je pourrai vous donner de plus amples détails sur le contexte et la méthode. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Un grand merci pour cette présentation et pour le travail que tu fais au SDEEG, Dominique, depuis de très nombreuses années. Ce travail est rendu plus que jamais

nécessaire dans un contexte très fort de transition énergétique, donc merci beaucoup, c'est pour ça que je suis très content que tu aies pu développer le résultat de façon très courte d'un travail de tout au long de l'année. Merci beaucoup. Des questions ? Non. Il n'y a pas de vote puisque vous prenez acte et nous également, de ce rapport.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de prendre connaissance du rapport d'activités 2022 du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde qui a fait l'objet d'une présentation lors du Comité Syndical du 15 juin 2023.

Le rapport d'activités 2022 est téléchargeable sur le lien suivant : [RAPPORT D'ACTIVITES 2022](#) »

Le Conseil prend acte du présent rapport.
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 8 – Contrat d'engagement de la Ville de Talence – Mutualisation - Révision des niveaux de service

M. LE MAIRE : Alors je voudrais rappeler que dans le cadre d'une délibération que nous avons votée le 15 octobre 2018, nous avons autorisé la mutualisation du domaine du numérique et des systèmes d'information avec Bordeaux Métropole à compter de janvier 2019. Dans ce cadre, une délibération annuelle est nécessaire à l'actualisation des besoins de la Ville et du CCAS au regard des projets menés. Je voudrais vous dire, comme chaque année, que nous allons ajuster, à la hausse, nos besoins en matière informatique. Vous dire qu'une très grande partie de la hausse sur la révision des niveaux de service sur le périmètre du numérique concerne les écoles, ma chère collègue Jeanne, notamment pour ce qui est solution de pointage des enfants en périscolaire et en restauration et le matériel pédagogique. On retrouve aussi des choses pour l'accès à Internet des classes en maternelle. Il y a également tout un tas de simplifications informatiques. En conséquence, l'attribution de compensation de la commune qui est donc versée chaque année à Bordeaux Métropole sera de 1 340 410 € par an, c'est-à-dire à peu près 10 000 € de plus en fonctionnement et 35 000 € en investissement. Je voudrais également vous signaler un remboursement exceptionnel de la Ville de Talence à Bordeaux Métropole au regard des dépenses avancées par cette dernière en 2023, ça nous permet de l'ajuster, de 13 308 € en fonctionnement et 19 270 € en investissement. Y a-t-il des remarques ? Non. Pour, à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la mutualisation du domaine du numérique et des systèmes d'information qui a débuté au 1^{er} janvier 2019, le contrat d'engagement prévoit la possibilité de faire évoluer chaque année, à la hausse ou à la baisse, les niveaux de service souhaités par la collectivité.

C'est dans ce cadre que chaque année, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les révisions de niveaux de service qui ont pour but de tenir compte des nouveaux projets numériques initiés par la ville au cours de l'année.

Pour cette année 2023, la logique est la même avec une actualisation nécessaire de notre contrat d'engagement avec Bordeaux Métropole et, par voie de conséquence, une révision de l'attribution de compensation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Parmi les projets menés en 2023, on peut notamment recenser la mise en place d'un accès internet pour les classes de maternelle, l'évolution du téléservice portail famille, la mise en œuvre d'un téléservice de pré-inscription, l'extension du dispositif de vidéoprotection, ou encore l'intégration de nouveaux équipements pédagogiques et administratifs.

Sur la partie financière enfin, à compter de l'exercice 2024, l'attribution de compensation de la commune de Talence à verser à Bordeaux Métropole sera ainsi majorée de 9 655 € sur la partie fonctionnement (ACF) et de 35 129 € sur la partie investissement (ACI), soit pour l'ensemble du domaine du numérique et des systèmes d'information un impact annuel de 44 784 € pour un montant total de 1 340 410 €.

Enfin, le calcul au *pro rata temporis* des révisions de niveaux de service implique également un remboursement au titre du fonctionnement de la commune à Bordeaux Métropole d'un montant de 13 308 € et un remboursement au titre des investissements de 19 266 €.

Ces derniers montants seront versés à Bordeaux Métropole selon les modalités prévues par la convention de remboursement annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les dispositions évoquées dans la présente délibération,
- m'autoriser à signer l'avenant à la convention de création de services communs, la convention de remboursement ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 9 – Adoption du contrat de codéveloppement 2024-2027 entre Bordeaux Métropole et Talence

M. LE MAIRE : Alors le travail sur le présent contrat qui vous est proposé aujourd'hui a été engagé dès janvier 2023. Vous rappeler la lettre de cadrage qui avait été portée par la Métropole aux 28 villes la régissant. C'est une reconduction automatique, ce que l'on appelle les coûts partis, c'est-à-dire des choses qui ont déjà été engagées. Un allègement du contenu des contrats avec la suppression des fiches sans négociation ou déclinaison territoriale. Un engagement de la Métropole à ouvrir un avenant chaque année, puisque c'est désormais quatre ans et non trois, ce qui permettra à ces contrats de codéveloppement de tomber après les échéances électorales de mars 2026 pour la Métropole et pour les communes. Une valorisation pour les communes accueillant de nouveaux équipements d'intérêt métropolitain, c'est le cas par exemple pour ce qui nous concerne avec un foncier en négociation à Thouars pour la création d'un centre de ressources urbain à Talence, dont on a parlé tout à l'heure. Également une démarche de convergence des règlements d'interventions.

Aujourd'hui le contrat de Talence porte sur 75 fiches actions reprenant l'ensemble des thématiques du contrat du CODEV 6, avec vous l'avez eu, je ne vais pas rentrer dans l'ensemble de ces fiches, on a souvent l'occasion d'en rediscuter, notamment la transition écologique, les mobilités, l'habitant et l'habitat, le développement économique et la préservation des biens communs.

Rappeler qu'au terme des 1 047 projets portés et validés par la Métropole dans le cadre d'une délibération votée il y a quelques semaines, l'évaluation de la dépense métropolitaine est évaluée sur l'intégralité de ce contrat à un peu moins de 1 700 000 000 €, pas pour Talence je vous rassure, mais pour l'ensemble de la Métropole, ce qui est beaucoup et ce qui continue de faire de la Métropole une collectivité très redistributrice de ses ressources, comme depuis sa création.

Je voudrais vous indiquer que dans le cadre de la transition écologique, vous y trouvez notamment le Pan de végétalisation et le Plan vert chez vous. Vous avez évidemment de grands éléments sur le Grand Peixotto-Margaut, sur le château des Arts. Il y a également des performances énergie climat du patrimoine communal, le Plan 1 million d'arbres, le développement des réseaux de chaleur et notamment sur certain de nos grands équipements ou grandes zones. En matière de mobilité, vous allez retrouver des études de mobilité, des éléments de stationnement vélo, du réseau ReVE et également des sept lignes de bus express qui vont traverser ou vont être contiguës de notre ville. Également l'amélioration de la vitesse commerciale 2024 et les bornes de recharge notamment du schéma de développement.

Au titre de l'habitant et l'habitat, vous y trouvez une étude urbaine autour de Peixotto. Nous avons le règlement d'intervention des écoles et notamment la réhabilitation à venir du groupe scolaire Camus, l'accompagnement de la mutation de la route de Toulouse et également d'autres éléments sur l'habitant et l'habitant.

Au titre du développement économique, je ne fais pas toutes les fiches, vous avez l'accompagnement à l'implantation d'un planétarium, le pilotage d'animation de la coordination de l'OIM Bordeaux Inno Campus, le soutien réaffirmé du festival ODP Talence et également le soutien au Décastar, les aménagements aux abords du stade Pierre-Paul Bernard, une création d'une charte des entreprises vers l'ESS avec la création d'un incubateur ESS qui se fera du côté de Fehlmann, et des éléments de tourisme urbain et d'un itinéraire patrimonial sur Talence.

Enfin, sur la préservation des biens communs, citer le très attendu, depuis maintenant près de 25 ans, bassin de rétention des eaux pluviales du côté de Monadey et notamment la fin des inondations dans le quartier du lycée et, on en parlait tout à l'heure, les plans communaux de sauvegarde.

Vous dire, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer, notre vote à l'unanimité pour ce contrat de codéveloppement. Ce sont des contrats qui sont engageants. Je voudrais avoir un mot notamment pour les pôles territoriaux et notre pôle territorial qui, je l'espère, se verra renforcé, parce que faire des fiches, des tableaux Excel, c'est une belle chose, mais les réaliser s'en est une autre. La majorité métropolitaine s'est engagée, compte tenu de cette durée étendue à quatre ans, de pouvoir tout faire dans les délais impartis. Nous jugerons, au terme du mandat, sur les faits. En tout cas, la plupart des villes, et Talence en fait partie, se sont félicitées de la conduite de ces négociations. Saluer le travail des services métropolitains et de sa Vice-Présidente Brigitte TERRAZA, avec un remerciement tout particulier pour le Président de Bordeaux Métropole qui a intégré le planétarium dans les nouvelles fiches. Je vous laisse la parole.

Mme RAMI : Merci pour cette délibération. Elle est très large, très touffue, elle est assez compliquée à appréhender dans les détails. C'est vrai que j'aurais aimé que l'on puisse avoir une présentation sur les grandes typologies d'actions pour que l'on ait une meilleure visibilité. C'est mon premier regret. Toutefois, mon deuxième regret c'est de ne pas avoir eu un bilan de l'activité CODEV précédente. Je pense que ça manque pour pouvoir vraiment discuter sur votre engagement du CODEV 6. Avoir un bilan sur les actions menées, sur les études qui ont été restituées ou au moins les grandes conclusions qui vous permettent d'avancer sur les politiques publiques ou les projets que vous avez. Comment vous avez investi ? Ces conclusions et les choix que vous en avez faits. À titre d'exemple, je voudrais souligner les suites qui sont données au bilan énergétique du patrimoine municipal qui a été fait, comment vous l'avez appréhendé ? Qu'est-ce que vous en faites ? Quels objectifs vous vous êtes fixés ? Le deuxième exemple, c'est qu'il y avait sur le précédent CODEV une étude pour la sécurisation des cyclistes sur le cours Gambetta, fiche qui a été substituée via le planétarium, donc pareil. J'aurais bien aimé avoir quelques éléments là-dessus. Je l'ai dit tout à l'heure, on a 75 actions, vous en avez cité quelques-unes, elles sont pour certaines d'ordre métropolitain comme on a pu le voir pour le Plan vélo, que vous prenez pour déployer une stratégie mobilité vélo comme Guillaume a pu le présenter.

Il y a aussi des fiches qui viennent accompagner des spécificités communales avec la prise en charge d'études ou de travaux. On relève quand même que sur le planétarium vous avez sûrement bien agi au niveau de la Métropole avec la mise en place d'un futur règlement d'intervention sur lequel 25 % des travaux seront pris en charge par la Métropole. 25 % du total des travaux du planétarium sur un total de huit millions, donc OK, on attend le règlement d'intervention.

Je vois aussi que le règlement nature vient financer des projets de végétalisation que vous avez, notamment sur les cours d'école. La résorption d'îlots de chaleur, l'aménagement de places, donc la place Gauguin va être en partie financée par des fonds métropolitains. Le CODEV va accompagner financièrement la rénovation et l'agrandissement de quatre groupes scolaires, Camus, Saint-Exupéry, je les ai notés dans le ROB et je ne m'en rappelle plus. Ce qui me manque là-dessus c'est l'ambition qui va être menée sur cette rénovation parce que l'on voit des budgets qui sont différents.

Donc, en termes de rénovation énergétique, jusqu'où vous allez avoir les investissements qui vont être mobilisés auprès de la métropole ? J'ai quelques craintes que ce ne soit juste que quelques fenêtres et un peu de peinture et retarder des travaux de rénovation énergétique beaucoup plus structurants. Ça, c'est encore une question.

Pour les modes actives, vous l'avez vu, on relève des études de traçabilité cyclable, dont le cours de la Libération, phase 2, le cours Frédéric Sévène, phase 2. Sur ce cours Frédéric Sévène, j'ai quand même une petite remarque sur cette emprise parking au niveau du croisement de la rue Zubieta et de la rue Sévène, une destination de parking, je pense que l'on a des choses à dire là-dessus. Je n'ai plus la fiche sous les yeux, mais elle y est.

Je relève aussi, et j'en suis un peu désolée, que vous n'avez pas pris la fiche de révision du PAV. Je ne vois pas de révision du PAV à Talence. Peut-être que j'ai mal lu la fiche, mais je trouve dommage que dans un cadre de Plan marche, le PAV ne soit pas requestionné ou révisé.

Après, j'avais une question, parce que je n'arrive pas à le comprendre. J'ai plein de questions et j'ai plein de propositions aussi. Quand on voit les projets participatifs qui sortent, ils sont intégrés à pas mal de sujets de politique métropolitaine comme de la végétalisation, de la pose d'arceaux vélos, donc est-ce que les projets participatifs, les 350 000 € sont financés à partir de projets CODEV ou pas ? C'est la question que je me pose et je ne sais pas. Merci.

M. LE MAIRE : Alors je vais vous proposer, ma chère collègue, peut-être que je vais demander ça à François JESTIN, d'organiser un point particulier avec vous parce que vos très nombreuses questions, pertinentes par ailleurs, méritent un échange et un débat sur ce que l'on fait avec le CODEV précédent et le futur, en sachant qu'il y a tout un tas d'actions qui sont discutées dans le cadre de groupe de travail. Si je reprends les éléments de l'énergie, par exemple, c'est débattu dans le cadre du groupe de travail énergie. Je ne pourrais pas répondre à toutes vos questions, parce qu'en plus c'est l'objet de la réunion que je vous proposais avec François JESTIN et vous serez libre de pouvoir en débattre avec moi, évidemment ici, au Conseil Municipal.

Sur le PAV, il est terminé. Vous pouvez être plutôt contente, le programme du PAV a été terminé. La Métropole fait terminer les autres villes avant de pouvoir revenir. Donc, on a été plutôt excellents en la matière. Cela ne veut pas dire que tout est accessible, cela veut dire que d'autres villes sont allées moins vite. Je tiens à votre disposition la liste de ces communes.

Mme RAMI : Mais je les connais.

M. LE MAIRE : Ah très bien. Sur le règlement d'intervention sur le budget participatif, c'est toujours un peu compliqué parce que la Métropole participe globalement à un budget et il y a ce qui est fléché ou pas. Ce qui est sûr c'est que le règlement d'intervention nature, les fameux 350 000 € dont vous parliez tout à l'heure, sont intégralement, quoiqu'il arrive, dépensés donc compensés par un certain nombre de projets.

Si je prends le Grand Peixotto-Margaut, si je prends le Château des Arts, ils vont, à eux seuls, mobiliser l'année. Même dans les projets de végétalisation on pourrait aller beaucoup plus loin avec la Métropole, mais on est plafonné par ce règlement d'intervention. Pour répondre concrètement à votre question, non, les projets du budget participatif ne sont pas financés par le CODEV parce qu'on les positionne en général sur des actions qui permettent d'assécher l'intégralité des 350 000 €. Ce qui n'empêche pas la Ville d'aller plus loin, mais on n'a pas la possibilité de démultiplier le nombre de projets de végétalisation. Si je prends un exemple de ce qui s'est passé très récemment, une partie de la requalification d'Émile Zola a fait l'objet du règlement d'intervention, ce n'est pas tout à fait un budget participatif, quoique, et notamment les éléments de dépollution des sols par les plantes et un certain nombre de choses. Mais, là, l'investissement sur la végétalisation, et je pense qu'on en sera content tous les deux, est tel qu'un grand nombre de projets chaque année permettent d'absorber la totalité de ce que nous donne la Métropole. Donc, on n'a pas besoin d'aller solliciter tout ça.

Sur la rue Frédéric Sévène, ce n'est pas encore un cours, je voudrais juste vous rappeler que l'on va créer du rond-point de Crespy, en tout cas dans les 50 mètres qui suivent, jusqu'à l'opération Bahia, une continuité cyclable. Dès lors, quand on était dans certains endroits, et comme on l'a demandé de le faire aussi sur la route de Toulouse, on venait supprimer du stationnement, y compris devant des zones commerciales ou par exemple devant une pharmacie qui ne se trouve pas loin du petit Chemin d'Ars par exemple. Donc, on a demandé à la Métropole, comme on le fait sur la route de Toulouse, de venir compenser du stationnement, de manière à ce que les riverains et les professionnels puissent continuer à avoir du stationnement. Je rappelle que quand on fait du stationnement ce n'est pas forcément pour les voitures, on peut aussi y mettre du stationnement pour les cycles. Voilà la réponse. On ne crée pas du parking comme ça, c'est juste pour compenser. On va quand même réussir à créer un axe est-ouest, non compatible du ReVE puisque pas assez large. On va le créer dans les trois ans à venir, il y aura quelques travaux et on va le faire en trois phases, mais on avance dans le bon sens.

Sur le cours Gambetta, je sais que vous êtes dotée d'un amour très particulier et toujours assez incompréhensible sur le planétarium, parce que c'est de la science, c'est de la nature et cela va nous permettre d'avoir un élément unique en Gironde, ce qui nous permettra de demander des subsides au Conseil Départemental de la Gironde. On verra sa réponse, mais nul doute que notre représentation nous permettra d'y arriver. Sur le planétarium, on n'a pas substitué le cours Gambetta qui est du cycliste avec du planétarium. D'abord, effectivement, on a négocié, mais toutes les villes négocient. Vous dites souvent « vous, vous », en fait c'est plutôt nous parce que l'argent que l'on va investir est pour tous les Talençais, quelle que soit leur écurie politique, j'ai envie de dire. On n'a pas inversé, c'est juste que la fiche Gambetta qui consistait à faire un certain nombre d'études est clôturée. On a déjà eu l'occasion de s'en parler. Aujourd'hui, mais Guillaume l'a souvent rappelé, la difficulté du cours Gambetta, qui est une vraie discontinuité cyclable malgré ce qui a été fait sur Lamartine et autres, c'est le nombre de feux qui l'entourent.

La demande qui avait été faite à Bordeaux Métropole était d'étudier la possibilité – sans la mise en sens unique, parce qu'elle est quasiment impossible dans certains secteurs, notamment devant Roustaing sur lequel vous avez des accessibilités à des écoles, imaginez que l'on coupe la circulation entre le nord et le sud de Talence, c'est le point faible de Talence, le passage de cette voie ferrée – de mettre des voitures sur la plateforme du tramway de manière à pouvoir libérer de la place pour les cycles, comme ça se fait sur le cours de l'Argonne. La réponse à cette étude par Bordeaux Métropole est non, et eu égard aussi au fait qu'il faudrait mettre l'intégralité des rues perpendiculaires au cours de la Libération en impasses. Si vous souhaitez porter politiquement le souhait de mettre une quinzaine de rues en impasses, c'est-à-dire la fin du ramassage des ordures et tout simplement le fait de ne même pas pouvoir créer cette continuité parce que dans certains endroits c'est impossible, libre à vous de le porter. Je sais que vous portiez une mise en sens unique du cours de la Libération. Nous croyons que couper les gens de toute circulation entre le nord et le sud de Talence serait de nature à gêner la vie de ces mêmes personnes. Nous cherchons, avec la Métropole, d'autres itinéraires. Vous l'avez peut-être vu, il y a une création notamment qui part du cours Gallieni, qui va permettre avec la passerelle Sainte-Marie de pouvoir créer d'autres itinéraires. Je pense aussi qu'avec le bus express qui va arriver, on va créer beaucoup d'itinéraires cyclistes, Guillaume les a présentés. Il faut trouver un équilibre. Alain disait souvent qu'à l'époque de la création du tram, si on avait pu gratter quelques centimètres aux normes on aurait pu tout passer, ça n'a pas été possible. Ça ne l'est toujours pas aujourd'hui. Je pense qu'il faut aussi se dire que si on partageait un tout petit peu plus l'espace public, on n'aurait pas forcément besoin de mettre des centaines de millions d'euros dans ce même espace public. On peut se doubler en passant par la plateforme du tram et on peut aussi attendre 20 secondes derrière un cycle, le temps qu'il puisse avoir franchi le feu. Donc, je pense aussi qu'il faudra au bout d'un moment que l'on dise un stop à toutes ces actions de l'espace public qui peuvent être résolues juste en partageant un peu mieux l'espace ensemble. Par contre, là où c'est possible, on crée de nouveaux itinéraires cyclistes. Je pense qu'on s'accordera là-dessus. On va vous attendre aussi, ma chère collègue, sur le ReVE et sur tout un tas de choses, nous saurons nous montrer très exigeants également envers la Métropole.

Pour répondre à votre dernière question sur les groupes scolaires, vous me dites « qu'est-ce que l'on va porter ? » Ça va dépendre, j'ai envie de vous dire, si c'est la Ville qui porte, on va être très ambitieux. Je vous rappelle que le règlement d'intervention de la mise en état correct, si je prends l'exemple du groupe scolaire Ravel, c'est quand même le strict minimum. C'est la raison pour laquelle la Ville, sur Ravel, fait plus de choses pour des locaux qui ne sont pas constitués, je n'ai jamais compris pourquoi. Je n'ai jamais compris pourquoi les locaux du RASED n'étaient pas compris dans les locaux qui sont rénovés, c'est la Ville qui les prend en charge et c'est la raison pour laquelle on va rajouter beaucoup d'argent sur la végétalisation de la cour de Ravel qui n'est pas prise en compte dans le cadre du règlement d'intervention. Donc, la Ville abondera très significativement pour que Ravel puisse porter de grandes ambitions écologiques. Pour Picasso et Saint-Exupéry, pour l'instant les programmes ne sont pas encore actés. Donc, répondre que quand c'est la Métropole qui fait, c'est moins vert que quand c'est la Ville, mais je pense que l'on sera plutôt d'accord sur cet aspect-là.

En tout cas, c'est factuel, on va beaucoup plus loin que la Métropole pour le règlement des interventions. Je vous propose donc un point constructif avec François sur l'ensemble de ces fiches. Merci pour ces questions et observations. D'autres remarques ?

M. JOLIOT : Oui, je voudrais faire écho à ce qu'a dit Isabelle RAMI en préalable concernant le fléchage d'un certain nombre de fiches par grands domaines d'interventions, par grands secteurs. Je pense que cela permettrait d'avoir une macro-vision peut-être plus facilitée, simplifiée. Là, on passe vraiment d'une fiche à une autre, d'un domaine à un autre et l'on perd peut-être un peu de substance. Je suis quand même très content d'avoir ces fiches parce qu'elles sont très intéressantes et permettent aussi de se rappeler la réalité de ce que coûte la vie publique, donc à un moment donné c'est toujours très intéressant d'avoir ces fiches. Par contre, concernant les fiches actions, je ne sais pas pourquoi elles n'ont pas été photocopiées dans le sens de la longueur de la feuille. Malgré mes lunettes, je n'ai pas pu les lire, elles sont totalement illisibles. Je déplore le fait d'avoir des fiches qui soient inexploitables.

M. LE MAIRE : Pour ce qui me concerne, l'impression a bien fonctionné. S'agissant d'imprimantes mutualisées à la mairie avec la Métropole, moi ça fonctionne. Effectivement, c'est un débat intéressant. Par rapport à la question que tu posais, Isabelle, la fiche 060397, il y a bien un PAV avec 0 dessus, puisque la Métropole indique bien que pour l'instant elle rattrape avec d'autres villes le PAV qui n'a pas été effectué. On a bien cette action-là qui sera dotée quand la Métropole sera allée un peu plus loin avec les autres villes.

Mme RAMI : Je pensais que vous partiez, c'était une discussion que vous aviez eue avec François, il y a un petit moment, sur une révision du PAV.

M. LE MAIRE : Non en fait c'est la métropole qui nous demande de rattraper les autres villes avant d'en donner un peu plus à Talence. On est très demandeur sur le PAV, si jamais tu connais des gens à Bordeaux Métropole, je serai très demandeur.

Mme RAMI : J'en connais quelques-uns, oui.

M. LE MAIRE : Parfait. Merci pour ce débat. Les votes s'il vous plaît.

Mme RAMI : Je vais m'abstenir parce que ce sont des choix municipaux. J'ai voté pour au niveau métropolitain puisque j'ai une casquette métropolitaine et que ça concerne l'ensemble des collectivités. Là, on arrive en dernier, à la fin du tuyau, je vais m'abstenir. C'est dommage, on aurait pu discuter et avoir cette réunion avec François un peu avant, c'est dommage.

M. LE MAIRE : Je vais en blâmer François. Dans le contrat où tu as voté pour à la Métropole, puisqu'on a aussi une casquette métropolitaine, il y a aussi les plans de Talence dedans, donc tu as voté pour les projets communaux de Talence à la Métropole.

Mme RAMI : J'ai dit que j'avais voté pour la totalité, pour les 28 communes.

M. LE MAIRE : Qu'il est difficile d'avoir deux casquettes parfois. Donc, abstention pour toi, Isabelle, pour l'ensemble du groupe ?

M. JOLIOT : Abstention pour moi et M. BARDIN.

M. LE MAIRE : Donc, abstention pour l'ensemble des oppositions. Et le groupe majoritaire vote ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Le sixième contrat de co-développement pour la période de 2024 à 2027 a été adopté par délibération N° 2023-595 au conseil de Bordeaux Métropole du 1^{er} décembre 2023. La particularité de ce nouveau contrat est d'engager les collectivités sur une durée de 4 ans. Cette disposition permettra la continuité d'action à la suite des prochaines élections municipales et donnera aux nouvelles équipes le temps de préparer le prochain contrat.

Je vous rappelle que la démarche contractuelle de co-développement entre Bordeaux Métropole et ses communes membres est l'expression des actions partagées sur le territoire communal.

Cette démarche de contractualisation a pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la Métropole, dans le respect des projets de territoire et du projet métropolitain.

Le contrat proposé pour la période 2024 - 2027 est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus métropolitains et municipaux. Plusieurs phases d'échanges et de rencontres ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole.

Le contrat talençais regroupe 75 actions dans tous les champs de compétence de la Métropole : voirie, déplacements, stationnement, aménagements, développement économique, manifestations métropolitaines, équipements d'intérêt métropolitain, habitat, enseignement supérieur, déchets, eau, nature, écoles métropolitaines, développement durable, foncier, énergies et politique de la ville. C'est donc un contrat particulièrement riche qui pourra cependant faire l'objet d'adaptations (modification, ajout ou suppression d'une action) par voie d'avenant, pendant toute sa durée.

Je vous propose d'approuver le contrat de co-développement 2024 – 2027 tel qu'il figure en annexe et de m'autoriser à le signer avec le Président de Bordeaux Métropole.»

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR
9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT –
Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER –
Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 10 – Convention de financement des écoles privées sous contrat d'association – Saint-Genès et Notre Dame Sévigné

M. JESTIN : Délibération habituelle, vous le savez, on calcule le coût réel constaté dans les écoles publiques et l'on applique ce coût aux effectifs des écoles sur notre territoire. Donc, le coût en classe élémentaire est de 1 069,36 €, en classe maternelle 1 815,09 €. Les effectifs des différents groupes scolaires : 149 en élémentaire à Saint-Genès, 135 en élémentaire à Sévigné, 90 en maternelle à Sévigné, ce qui vous donne donc les montants de 159 000 €, 144 000 € et 163 000 €, qui sont précisés en bas de la délibération.

M. LE MAIRE : Des commentaires, des remarques ?

M. JOLIOT : Oui, je vais faire le même commentaire que je fais chaque année, je pourrais tout à fait renvoyer au procès-verbal de l'année dernière, concernant la même question, ça sera une abstention. J'ai déjà motivé plusieurs fois, donc je vous épargne le commentaire, mais chacun sait pourquoi.

M. LE MAIRE : Mme RAMI ? C'est pour à l'unanimité du groupe Talence en Transition, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Conformément à l'article L442-5 du Code de l'Éducation, les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'État des contrats d'association à l'enseignement public. Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. En outre, la Loi pour une école de confiance promulguée en juillet 2019 élargit ce financement aux classes maternelles, en rendant obligatoire l'instruction dès l'âge de 3 ans.

Ainsi, en application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la commune siège de l'établissement doit participer aux frais de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des écoles privées pour les élèves domiciliés sur son territoire.

La participation de la Ville de Talence est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques talençaises, évalué à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la commune, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012. Ainsi, au titre de l'année scolaire 2023-2024, le montant de la participation s'élève :

- à 1 069,36 € par élève talençais scolarisé dans une classe élémentaire,
- et à 1 815,09 € par élève talençais scolarisé dans une classe maternelle.

Les effectifs 2023-2024 des classes sont de :

- 149 élèves talençais en classes élémentaires pour l'école Saint-Genès,
- 135 élèves talençais en classes élémentaires pour l'école Notre Dame Sévigné,
- 90 élèves talençais en classes maternelles pour l'école Notre Dame Sévigné.

Dans ce cadre, le montant du forfait communal à verser aux écoles sous contrat d'association est arrêté :

- à la somme de 159 335 € pour les classes élémentaires de l'école Saint-Genès,
- à la somme de 144 364 € pour les classes élémentaires de l'école Notre Dame Sévigné,
- à la somme de 163 358 € pour les classes maternelles de l'école Notre Dame Sévigné.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- habiliter Monsieur le Maire à signer les deux conventions de financement des dépenses de fonctionnement des écoles Saint-Genès et Notre Dame Sévigné pour l'année scolaire 2023-2024,
- inscrire cette dépense au budget 2024 sur l'article 6558. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 11 – Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – Exercice 2024 – Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement

M. JESTIN : Il s'agit tout simplement d'autoriser M. le Maire à engager, liquider ou mandater les différentes dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts pour les chapitres 20, 204, 21 et 23, pour un montant total de 3 527 656,50 €.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Non. Les votes s'il vous plaît ?

Mme RAMI : NPPV.

M. LE MAIRE : M. JOLIOT ? Pareil et le groupe majoritaire est pour, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris le remboursement de la dette jusqu'à l'adoption du budget.

Ces dispositions donnent la possibilité de lancer des opérations nouvelles d'investissement dès le début de l'exercice et d'assurer la continuité des opérations en cours.

Chapitre	Crédits ouverts BP 2023	Autorisation 2024 25%
20 – Immobilisations incorporelles	285 000 €	71 250 €
204 – Subventions d'équipement versées	962 226 €	240 556,50 €
21 – Immobilisations corporelles	1 473 100 €	368 275 €
23 – Immobilisations en cours	11 390 300 €	2 847 575 €
TOTAL	14 110 626 €	3 527 656,50 €

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 12 – Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024

M. JESTIN : Je vais peut-être être un peu plus long sur le rapport suivant. Il s'agit du rapport d'orientations budgétaires. Je tiens à une fois de plus remercier l'ensemble des services pour cette préparation budgétaire, et plus particulièrement évidemment le service des finances sous l'égide d'Aurélien RICHEN et de Serge COLETTE. Je ne vais pas, comme j'en ai l'habitude, trop m'appesantir sur le contexte économique global, je me concentrerai davantage sur les questions plus talençaises. Pour autant, pour commenter ces quelques graphiques, ce n'est pas top. Après la grosse crise à l'époque du COVID, les choses se sont un peu améliorées, mais ont bien rechuté en 2023, donc globalement les choses ne vont pas

tout à fait dans le bon sens. Un chiffre important quand même, celui de l'inflation que nous avons estimé à 4 %. Il semblerait, parce que c'est un chiffre que nous attendions encore, qu'il vienne de sortir et qu'il sera fixé à 3,9 donc notre prévision était plutôt satisfaisante.

Sur les questions de déficit public, là aussi vous le voyez, la crise sanitaire que nous avons vécue apparaît bien sur les différents graphiques. La dette publique dépasse désormais les trois mille milliards d'euros, c'est évidemment des chiffres assez vertigineux. Quelques éléments sur la loi de finances 2024, sur les éléments qui concernent plus notre territoire. L'abondement de 220 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement. Pour la Ville, ça devrait être ainsi en augmentation d'environ 150 000 € entre 2023 et 2024. Le maintien du FPIC qui a priori resterait dans ce que nous avons l'habitude de voir, entre 300 et 350 000 €. Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition qui sera a priori aux alentours de 4 %, probablement 3,9 % c'est le chiffre qui semble être sorti ces jours-ci. Signaler la fin des mesures du soutien de l'État dans le cadre de la forte augmentation des prix de l'énergie, les boucliers semblent avoir été supprimés. L'augmentation du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, qui passerait de 1,5 milliard à 2,5 milliards, évidemment c'est le fameux fonds vert que nous solliciterons au travers d'un certain nombre de projets que nous retrouverons un peu plus tard. Les cours d'école, la chaufferie biomasse, le Grand Peixotto-Margaut qui peuvent être certainement éligibles, donc nous le solliciterons pour ces différents projets. La reconduction d'enveloppes destinées au financement de l'investissement et notamment de la DSIL, la dotation de soutien à l'investissement local. C'est un fonds que nous avons l'habitude de solliciter et nous le solliciterons également pour cette année à venir.

Les résultats 2023 tels qu'ils devraient apparaître lorsque nous voterons le compte administratif. D'abord préciser que toutes les difficultés économiques que nous avons rencontrées se ressentent et donc nos soldes d'épargne ont été en diminution importante avec un peu plus de 2 millions d'euros dont la moitié est imputable à la hausse de la facture énergétique. Dans le même temps et profitant des résultats très positifs enregistrés au CA 2022, la Ville a poursuivi ses investissements d'envergure, financés à près de 80 % par nos ressources propres, le solde étant couvert par un emprunt de 3,3 millions sur les 5 que nous avons prévus. Ce recours limité et optimisé à l'emprunt permet de quasiment stabiliser l'encours de dette et de continuer à afficher une capacité de désendettement très en deçà des seuils d'alerte. J'aurai l'occasion d'y revenir un petit peu plus loin. Sous l'effet de l'inflation, les soldes d'épargne sont en forte baisse. L'épargne brute est en effet en diminution de près d'un tiers pour s'établir aux environs de 4,5 millions, contre 6,8 en 2022, soit un niveau comparable à l'année 2017.

Nous avons poursuivi en 2023 notre très haut niveau d'investissement. C'est une année record avec 18,8 millions d'euros dépensés. Cette année 2023, ce chiffre est à 16 millions d'euros, le 18,8 étant le chiffre de 2022. Évidemment trois projets d'envergure que nous avons terminés au cours de cette année 2023, même s'il restera quelques paiements à effectuer en 2024 : la réhabilitation du stade nautique, le groupe scolaire Paul Lapie et la réhabilitation et extension du stade Pierre-Paul Bernard. Vous savez que nous avons un programme ambitieux et d'autres projets arrivent pour les années à venir avec la salle de diffusion du

centre-ville, le groupe scolaire Camus, le Grand Peixotto-Margaut, le Château des Arts, le planétarium, la nouvelle cuisine centrale. Ce sont les projets de plus grande envergure et il y en a beaucoup d'autres à côté.

Un encours de dette qui en légère augmentation. La Ville peut compter sur des ressources propres pour un montant total de près de 13 millions, complété par une consommation d'une partie de la trésorerie, 7,2 millions et d'un emprunt d'équilibre de 3,3 millions. Entre la baisse des soldes d'épargne et l'augmentation de l'encours de dette, la capacité de désendettement est aussi en légère augmentation de 2,9 à 4,6 ans. Pour rappel, elle était de 12,7 ans en 2014. Vous avez, sur le graphique, cette représentation de ces deux éléments. Un encours de dette très nettement inférieur à la moyenne des communes de la même strate. Un encours de dette aux environs de 21 millions, soit 458 € par habitant quand la strate se situe plutôt à 995 €. 18 emprunts au total, un taux d'intérêt moyen de 3,89 % avec une durée résiduelle moyenne de 12 ans et 10 mois. Je ne l'ai pas mis, mais cela apparaît dans le rapport, vous savez que nous avons un emprunt quelque peu non sécurisé, nous avons profité de l'emprunt que nous avons souscrit l'année dernière pour le renégocier. Donc, à compter d'avril 2025, il passera en taux fixe, sachant qu'aujourd'hui on paie l'équivalent du taux fixe, donc on est sur des taux à peu près maîtrisés.

Les orientations pour la période à venir, pour les cinq prochaines années, nous continuons à présenter ça sur cinq ans. Quelques grandes lignes directrices. Ne pas augmenter les taux d'imposition, il est vrai qu'il y a quelques mois on aurait pu se poser la question puisque les choses n'étaient pas simples et surtout notre vision à long terme est quelque peu chahutée par rapport à ce que nous avons l'habitude de connaître les années précédentes.

Nous avons renforcé et nous allons encore renforcer le soutien financier au secteur associatif et au secteur social. Nous verrons ça en janvier, mais nous serons sans aucun doute amenés à compléter notre action au CCAS. Améliorer l'offre des services publics proposés aux Talençais. Maîtriser au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement qui restent toujours notre objectif et d'investir massivement en priorisant notamment les projets en faveur de la sobriété énergétique, j'y reviendrai également un peu plus tard. Encore 100 millions d'euros sur les cinq années à venir pour offrir toujours des équipements adaptés et rénovés. L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété sera à nouveau renforcé, j'y reviendrai un peu plus tard avec l'éducation et les secteurs comme l'environnement, le cadre de vie et le vivre ensemble. Je ne vais pas vous commenter l'ensemble des lignes, vous avez ces éléments-là dans le rapport. J'ai quelques visuels qui vous permettront de revoir ça. Vous indiquer quand même que sur les 100 millions que vous avez, on n'a pas cherché à avoir le chiffre rond, mais on y est presque, 100 064 000. Ce sont plus de 37 millions, plus d'un tiers des crédits aujourd'hui, qui sont affectés à la question de la transition écologique.

Dans cette notion-là et la sobriété écologique, quelques éléments. Nous avons fait le choix de rajouter 200 000 € par an pour la végétalisation des cours d'école, tout en conservant les 500 000 € que nous avons déjà rajoutés l'année dernière ou l'année d'avant, par an de crédits destinés à la réalisation des travaux en faveur de la sobriété énergétique qui évidemment s'ajoutent au 1,7 million que nous avons déjà pour traiter notre patrimoine et prévoir son

entretien. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, nous installerons l'année prochaine une chaufferie biomasse adossée au stade nautique Henri Deschamps, comme on vous l'avait indiqué dans l'attente du futur réseau de chaleur. Une chaufferie qui sera achetée et qui pourra être déplacée par la suite sur d'autres équipements en fonction des besoins. Nous sommes en train d'étudier tout ça, nous venons de recevoir les dossiers, il n'y a pas très longtemps.

D'autres éléments comme l'éducation, l'environnement, le cadre de vie et le vivre ensemble sont également représentés de manière importante dans ce rapport d'orientations budgétaires et dans ces prévisions.

Les grands projets, vous les connaissez, je vais passer assez rapidement, le Château des Arts et la construction d'une nouvelle école de musique et de danse, les huit places réaménagées sur l'ensemble du territoire, la réhabilitation à venir du groupe scolaire Camus, la réalisation du Grand Peixotto-Margaut, la réouverture de la halte de Talence Médoquine, la création d'un planétarium, la salle de diffusion et les nouvelles cuisines municipales.

Une évolution plus positive des soldes d'épargne. Nous avons anticipé une évolution positive de ces soldes sur les trois prochaines années avec une légère diminution en lien avec le remboursement des emprunts souscrits pour financer le programme d'investissement. Nous verrons comment les choses évolueront. Une capacité de désendettement qui restera inférieure à 12 ans, qui, vous le savez, est le seuil maximum qui est calibré. Malgré cet important programme d'investissement, nous devrions en 2028 être bien en dessous puisque nous serons en dessous des 10 ans, ce qui, compte tenu des investissements réalisés, est quelque chose de plutôt satisfaisant.

Des équilibres financiers 2024-2028 qui sont préservés, je ne vais pas redétailler l'ensemble. Des dépenses de gestion, tout ce qui relève de notre fonctionnement, en augmentation prévisible de 2,1 % entre la période 2028 et 2023. Des recettes de fonctionnement également à peu près dans les mêmes *eaux* à 2,8 %. J'ai précisé l'épargne brute à 5,5 %. Vous voyez que nous sommes restés raisonnables dans nos prévisions.

Pour le budget primitif que je vous présenterai fin janvier, quelques orientations. Toujours un contexte financier, vous vous en doutez qui reste extrêmement tendu. La Ville fait le choix pour la neuvième année malgré cela de ne pas augmenter les taux d'imposition et de poursuivre son ambitieux programme d'investissement. Je n'oublie pas que nous avons même été amenés à baisser ces taux il y a quelques années. Au budget primitif 2024, ce sont un peu plus de 2 millions de charges supplémentaires qui pèseront sur la section de fonctionnement de la Ville. Contrairement à l'année précédente, les recettes de fonctionnement devraient globalement évoluer à peu près dans des proportions similaires et donc stabiliser nos différents soldes d'épargne. En termes d'investissement, l'exercice 2024 sera marqué par la fin des paiements des trois projets finalisés en 2023 que sont la piscine, le stade et l'école Paul Lapie, puisqu'il reste quelques paiements à terminer. Nous poursuivrons avec un certain nombre d'études et le lancement des premiers travaux du Grand Peixotto-Margaut.

Pour entrer un peu plus dans le détail de la section de fonctionnement, de la même manière je ne vais pas rentrer dans tout le détail. Pour l'année précise 2024, 4,4 % sur les charges à caractère général, évidemment l'inflation n'est pas étrangère à cette réalité. 6,7 % pour les charges de personnel, nous continuons à investir massivement. Il y a eu un certain nombre de mesures qui nous ont été imposées, mais également des mesures que nous avons choisies de mettre en place. Cela devrait nous permettre de dégager un virement à la section d'investissement de près de 3 millions, ce qui continue à montrer que nous sommes dans une bonne santé financière, qui est un montant équivalent à celui de l'année dernière. Sur les facteurs d'évolution des dépenses de fonctionnement, pour entrer un tout petit peu plus dans le détail, les dépenses réelles de fonctionnement étaient en progression de 10,3 % en 2023 pour s'élever à 54,3. Pour le budget 2024, nous serons sur des perspectives un peu plus mesurées à 4,6 %, mais qui restent toutefois importantes, ce sont effectivement plus de 2 millions contre 5 millions sur l'année précédente qui se rajoutent, avec l'ouverture sur une année pleine du stade nautique, 300 000 € de charges courantes et 300 000 € de charges de personnel, complètes puisque nous n'avons ouvert cette année qu'au mois d'août. La nouvelle revalorisation de la rémunération du personnel, + 1 million à la fois avec l'augmentation du point d'indice et l'ajout des cinq points sur toutes les grilles indiciaires, que nous devrions avoir à partir du 1^{er} janvier. Des créations de postes pour améliorer l'offre de service public. Un soutien financier renouvelé au secteur associatif et qui ira même certainement plus loin, puisque nous allons renforcer ça. Des charges financières nouvelles qui sont liées à la remontée des taux et à l'emprunt de 5 millions contracté sur lequel, pour l'instant, nous n'avons levé que 3,3 millions. Des recettes de fonctionnement qui restent plutôt dynamiques.

Je ne vous signalerai que le chiffre des produits de service avec une augmentation de 15,2 % qui est évidemment liée à la réouverture de la piscine sur une année pleine, qui nous proposera donc des recettes supplémentaires.

Du côté de la section d'investissement, des dépenses d'équipement qui sont chiffrées à hauteur de 15,2 millions. Ces crédits serviront notamment à poursuivre ou engager les différents travaux. Je ne vais pas redonner la liste, je vous l'ai déjà lue tout à l'heure. Peut-être, citer le nouveau pôle d'animation à Crespy, la création de la Maison de l'enfance et de la petite enfance, les travaux sur l'église Notre-Dame, la poursuite de la requalification du quartier de Thouars et la deuxième phase de la vidéoprotection et également d'autres travaux. L'enveloppe dont je vous parlais tout à l'heure sur la sobriété énergétique avec les 500 000 €. Toujours notre 1,7 million sur l'entretien du patrimoine que nous avons déjà augmenté en début de mandature puisqu'il était à 1,5 million en tout début de mandature. La végétalisation de la ville, des aires de jeux pour enfants, le budget participatif. Vous avez la fin des différents paiements sur les trois grosses opérations dont je vous ai déjà parlé tout à l'heure.

Sur le financement de nos dépenses d'investissement, on pourra disposer de ressources propres d'investissement, d'un montant total de 9,1 millions auquel il faudra ajouter un emprunt pour l'instant d'équilibre de 9,9 millions. Vous avez cette déclinaison, pas de chose particulière, me semble-t-il, à vous signaler.

En synthèse, nous avons donc les recettes de fonctionnement à hauteur de 59,7 millions, des dépenses de fonctionnement à hauteur de 56,8 millions, la différence des deux provoquant un virement à la section d'investissement de 3 millions, si vous suivez la flèche du côté des recettes, auxquels nous rajoutons nos recettes d'investissement de 6,1 millions, l'emprunt d'équilibre de 9,9 millions et du côté des dépenses d'investissement, le remboursement de nos emprunts de 2,2 millions et des dépenses d'investissement qui correspondent à notre programme d'investissement à hauteur de 16,8 millions. Les deux colonnes s'équilibrent à 78,7 millions d'euros.

En conclusion, depuis que nous rencontrons un certain nombre de crises et notamment la crise inflationniste, la plupart des collectivités ont été en grande difficulté pour équilibrer leur budget primitif 2023. Nous avons dû adapter la stratégie financière que nous avons, nous avons dû essayer d'avoir une gestion des plus rigoureuses. La gestion des finances de 2023 n'est pas la gestion des finances d'il y a quelques années. Nous sommes amenés à devoir regarder ça chaque jour pour essayer d'équilibrer tout cela le mieux possible. Dans un contexte budgétaire qui reste compliqué, nous disposons néanmoins des marges de manœuvre nécessaires pour mener à bien à la fois les missions quotidiennes auprès des Talençais, mais également de l'important programme d'investissement que nous avons décliné. Ce dernier doit notamment nous amener à adapter notre patrimoine pour répondre aux enjeux auxquels nous faisons face aujourd'hui, transition écologique, fragilisation de certaines populations, l'éducation des plus jeunes, la sécurité et la prévention de la délinquance, sans oublier la préservation de notre cadre de vie. Les budgets primitifs 2024 et suivants seront la traduction financière des réponses apportées par la Ville de Talence à ces enjeux, tout en respectant l'engagement fort de ne pas augmenter les taux d'imposition.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup François et aux services pour cette présentation et cette préparation. C'est une œuvre collective, le budget. Je vais prendre vos questions, vos remarques.

M. CAZABONNE : Je trouve la présentation tout à fait intéressante. Juste attirer votre attention sur un phénomène qui risque d'évoluer rapidement, c'est le problème de l'inflation. Pourquoi je dis ça ? Les prévisions étaient à une diminution de l'inflation ou une très légère moins grande augmentation, mais les événements internationaux risquent de bouleverser ça de manière assez importante. Je m'explique. Vous avez vu comme moi, et je sais que certains se sont amusés et disaient « j'ai l'impression de jouer au Playmobil », il y a un gros bateau, on pose un petit hélicoptère dessus, sept ou huit personnes en descendent, il y a les bateaux autour et on bloque le grand bateau et s'il n'y a pas un bakchich on ne rend pas le bateau. Ce qui se passe là, à proximité du canal de Suez, il faut savoir que dans le sud de l'Arabie Saoudite il y a les Houthis qui sont armés de manière formidable par l'Iran, qui tirent actuellement des missiles partout. Ils essaient de viser les installations pétrolières de l'Arabie Saoudite pour empêcher les bateaux d'arriver en Israël. Une frégate américaine a détruit 14 missiles et une frégate française a en détruit aussi. C'est un endroit qui devient extrêmement explosif, or les armateurs de ces grands conteneurs ont une solution, ou ils paient ou ils font le tour de l'Afrique et comme c'est 40 ou 60 % du fret mondial qui passe par là, inutile de dire que les conséquences financières vont être catastrophiques. Ça, on ne le

maîtrise pas, on ne peut pas le prévoir ici. C'est vrai qu'il faut être absolument prudent par rapport à l'inflation, parce qu'elle risque d'exploser compte tenu de la situation dans le golfe Arabique.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, M. le Sénateur.

Mme RAMI : Merci pour cette présentation qui est toujours optimiste, mais on est là dans un débat donc forcément je vais peut-être apporter quelques petits bémols, vous vous en doutez bien. C'est un ROB qui est sans surprise. Quand je l'ai pris, quand je l'ai lu, j'ai passé le week-end dessus, c'est tous les ans comme ça, après il y aura le compte administratif, il y aura le budget, ça me mange des week-ends. J'essaye de vous apporter des propositions quand même, ce n'est pas un travail pour rien. Donc, je dis un ROB sans surprise, pourquoi ? Parce que, comme toutes les autres collectivités, vous avez une dégradation des épargnes, conséquence naturelle de la croissance des charges courantes, comme cela vient d'être dit, avec le coût de l'énergie, la masse salariale, le coût des matières premières, la remontée des taux d'intérêt et l'inflation, comme vient de le souligner M. CAZABONNE par une phrase un petit peu longue, mais on aura compris comment elle atterrit. Dans l'attente du compte de résultat 2023, l'atterrissage montre une baisse de l'épargne nette et de la trésorerie. Ce sont, pour autant, autant de moyens qui ont permis jusqu'à présent de tenir une capacité d'autofinancement, mais qui s'effondre en 2023, en 2024, qui remonte en 2025-2026 et qui rechute en 2027-2028. On devine dès à présent les derniers efforts financiers qu'il va falloir faire pour tenir cette deuxième partie de mandature et tenir le choc des multiples et variés investissements en misant, ce sont vos termes, « *de façon optimiste sur une évolution possible des soldes d'épargnes sur les trois prochaines années, et de fait limiter l'emprunt.* »

Cela interroge quand même, vous êtes optimistes. Comment dans un contexte national et mondial relativement instable ne peut-on pas garder plus de prudence et de raison ? On a l'impression de jouer un peu au loto avec ces deux phrases, ça ne m'a pas trop plu. D'autant plus que la trésorerie diminue. Là, vous avez monopolisé sur l'année 2023 quasiment 8 millions, 2024, on l'a vu dans votre schéma, vous ne monopolisez plus de trésorerie. Cela veut dire, on le voit aussi, que les charges de fonctionnement vont être en constante évolution sur les prochaines années, entre 2 % et 1,3 %. Sur Talence, je trouve que ces perspectives optimistes manquent de visibilité parce que l'on a un accroissement du nombre d'équipements qui est en cours avec des équipements qu'il va falloir faire fonctionner, donc avec des charges qui vont avancer. On a de nouveaux équipements, le planétarium, la cuisine centrale, la salle de diffusion, le Château des Arts, qui vont rentrer dans ce cadre de nouveaux bâtiments. On a du patrimoine ancien et dégradé, la mairie, les salles municipales, le bâtiment Espeleta. On a du bâtiment à rénover, l'école Joliot-Curie, la Maison des associations, la piscine, les quatre écoles qui vont être inscrites au CODEV, Ravel, Pablo Picasso, Saint-Exupéry et Camus. Je trouve qu'avant de miser et de partir sur une évolution possible, ça serait nécessaire, sur ces projets de construction et de rénovation, d'avoir une projection pluriannuelle des coûts de fonctionnement de ces bâtiments, d'avoir des enjeux d'intégration des ENR, ce qui nous donnerait plus de visibilité.

L'autre point concerne la masse salariale. Ce que je constate c'est que depuis 2017, les effectifs ont augmenté de 11 %. Je reprends vos tableaux, entre 2022 et 2023 c'est 34 postes qui ont été créés. Il y en a deux dans la filière administrative, cinq en filière animation, sept en filière sportive et 24 en filière technique. Mais, il y en a moins deux dans la filière culturelle et moins deux dans la filière sociale. Ce que je regrette c'est que dans ce ROB vous nous dites que vous allez créer des postes en plus, mais vous ne les quantifiez pas. Je trouve que ça serait intéressant dans le ROB d'avoir une quantification et une évolution des postes pour pouvoir juger de l'augmentation des charges de fonctionnement réelles.

En fait, vous nous présentez, comme tous les ans, des projections d'investissement 2024-2028, ambitieuses, comme toujours, mais pour moi, elles manquent de cadre, de planification et d'anticipation. J'ai l'impression de naviguer à vue quand je prends ces projets d'investissement. Soit vous saisissez des opportunités de financement pour des projets, type planétarium, réaménagement de la rue Frédéric Sévène, la végétalisation des cours d'école, hop 200 k€ alors qu'on vient de voir le CODEV, ou en rajoutant des équipements comme la chaudière biomasse pour soulager la dépense énergétique de la piscine avant le raccordement au réseau de chaleur sud métropolitain. On aurait dû avoir une visibilité meilleure et anticiper ces coûts de fonctionnement. J'ai l'impression de redire à chaque fois les mêmes choses, mais ce n'est pas grave, je redis. Ce que je veux vous dire c'est que je ne juge pas la pertinence des actions que vous menez, je veux juste comprendre pourquoi on rajoute des actions au fil de l'eau. Excusez-moi l'expression, mais j'ai l'impression que vous roulez en pleine nuit, les phares éteints du vélo et en étant un peu à plat. C'est l'impression que vous me donnez. Pour moi, le budget doit être le reflet de projets et de leurs déclinaisons, pas le contraire. L'ambition dont vous parlez depuis des années ne doit pas être confondue avec une folie des grandeurs. On avait fait une tribune là-dessus. Je m'explique.

Si on veut mettre le budget au service de ses priorités, il faut les détailler et se donner des objectifs. Vous nous avez donné, comme en 2023, cinq lignes directrices. Moi, j'y vois plutôt trois objectifs de politique publique : renforcer le soutien au secteur associatif et social, améliorer l'offre de service public, investir massivement en priorisant les projets en faveur de la sobriété énergétique. C'est ce que vous avez écrit, il y en a deux autres. Moi, je vois plutôt des moyens là-dessus. Vous mettez « ne pas augmenter les taux d'imposition » – j'ai envie de dire que surtout il ne faut pas craquer, il ne faut pas les monter – et minimiser les charges de fonctionnement. Moi, j'aurais plutôt dit « comment maintenir un excédent brut de fonctionnement ? » Donc, il manque cruellement sur ces trois objectifs que vous avez cités, des feuilles de route ou des plans. Comment juger et bâtir des politiques publiques sans partir d'un état des lieux, se donner des objectifs, planifier les moyens financiers et humains à y mettre en œuvre, avoir des indicateurs de suivi et, en fonction, adapter ou réajuster ? Vous nous avez présenté deux feuilles de route. Vous nous avez présenté la feuille de route sécurité et culture. Sophie nous a proposé le Talence 2040 où on parle enfin d'indicateurs. Je vous propose toutefois, sur cette deuxième partie de mandature, de décliner des feuilles de route qui nous permettront de prioriser les investissements que vous avez inscrits au PPI. On pourrait ainsi construire, j'ai plein de projets, mais celui qui me tient à cœur c'est le Plan sobriété énergétique et rénovation du patrimoine. Quels objectifs de réduction de

consommation énergétique et de gaz à effet de serre vous visez ? Ça, on ne le sait pas, aucune idée. À quelle échéance ? Est-ce que vous utilisez le décret tertiaire avec des objectifs 2030, 2040, 2060 ? On ne le sait pas. Quels leviers financiers vous utilisez ? Tout à l'heure j'ai entendu « utiliser le fonds vert », c'était une de mes questions, on ne sait pas si vous allez l'utiliser là-dedans. Quels sont vos objectifs de passage aux ENR ? Pareil, je pense qu'un plan école serait intéressant avec des projets de rénovation, avec des objectifs de sobriété et de maîtrise des énergies renouvelables, la « rue aux écoles » pourrait y rentrer. On pourrait parler de la végétalisation des cours d'école, intégrer le « savoir rouler à vélo », il y a plein de choses. Il y a plein de plans, un plan sport, un plan logement, un plan mobilité, un plan dialogue social, un plan déchets, un plan ESS. Un plan social aussi, parce que vous augmentez le budget du CCAS, OK, mais ça répond à quels enjeux ? On ne le sait pas. Des enjeux humains ou des enjeux sociaux ? Ils ne sont jamais détaillés.

J'attends avec impatience un rapport de développement durable et je l'ai dit tout à l'heure, je préférerais le voir évoluer sur un rapport de transition énergétique et sociale qui, peut-être ou sûrement, nous apportera quelques réponses aux questions que je viens de vous poser. J'ai parlé de priorisation précédemment, c'est effectivement un critère essentiel pour garantir bien évidemment une stabilité financière, ne pas se disperser, garder un cap et conserver un niveau d'investissement sur les futures décennies, car dans la présentation de ce ROB ce ne sont pas tant les investissements de 2024 qui posent question, mais la programmation pluriannuelle. En 2024, on le reprendra plus précisément sur le BP, j'en garde sous la pédale autrement ce n'est pas rigolo, je relève que pour équilibrer le budget investissement vous faites une cession de propriété, Pressensé. Peut-être qu'il y aura Aldona en 2025. Je regrette sincèrement la vente du patrimoine public à des opérateurs privés, avec au final peu de maîtrise sur le coût des logements et surtout sans poser les contours des objectifs d'une politique de l'habitat et du logement, ça, ça manque.

Je vous avais proposé aussi, l'année dernière – vous remarquerez que je fais beaucoup de propositions quand même – la mise en place d'un budget vert. Je reprends ce que j'avais dit l'année dernière, afin que les services publics et les grands projets puissent être mis en balance, requestionnés avec leurs impacts sur le climat, quitte à devoir parfois les réviser et les abandonner. Cela permettrait aussi d'objectiver les 37 millions d'euros mis au service de la transition écologique, que vous avez mis en avant dans le document. Depuis, le Gouvernement a introduit dans le projet de loi de finances 2024, un amendement qui prévoit de rendre obligatoire l'instauration d'un budget vert destiné à présenter les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Sa mise en place serait formalisée à partir d'une annexe budgétaire et à compter de l'exercice 2024. Toutefois, M. CAZENAVE, le 11 décembre, on le retrouve même à la mairie de Talence, je suis désolée.

M. LE MAIRE : Je vois que vous avez de saines références, ma chère collègue.

Mme RAMI : Je ne sais pas si c'est sain, mais on va voir si vous allez suivre ses recommandations. Donc, très récemment, mi-décembre, il a dit que ce travail serait restreint au seul champ du compte administratif, donc on attend, à défaut d'avoir anticipé de votre côté.

Ainsi, la programmation 2024 mise en « débat » aujourd'hui, pour moi manque de fil conducteur, d'atteinte d'objectifs par rapport à des feuilles de route. À ce sujet, je regrette de ne pas voir apparaître dans ce ROB, et je vous l'avais déjà dit, la part des aides financières de la Métropole, du Département et de l'État dans les différents projets. Donc, je vous invite à les mettre en évidence sur les prochains éléments administratifs, le compte de résultat et le BP 2024. J'espère ainsi que vous pourrez apporter plus de lisibilité, d'objectivité, lors de ces prochaines étapes, sortir de votre zone de confort dans les présentations pour nous apporter de nouvelles formes de présentation plus ambitieuses, puisque vous aimez bien ce terme. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres prises de parole ?

M. JOLIOT : Oui, je vais être beaucoup plus sobre et donc plus rapide. Effectivement, pour reprendre un certain nombre d'éléments, les écologistes appellent ça le budget vert. Dans mon espace politique, on appelle ça la règle verte. C'est quelque chose à quoi on est très attaché, c'est-à-dire être capable de flécher chaque projet avec son impact et notamment son empreinte carbone et voir comment on peut le compenser. Je pense que l'on est obligé d'aller maintenant dans un grand volontarisme en la matière, et donc faire en sorte qu'à chaque fois qu'on peut faire apparaître cette démarche, cette volonté, il faut le faire. Effectivement, je défends aussi cette idée. Après, pour le reste, on verra le moment venu ce que sera le budget définitif. Je suis assez d'accord avec un certain nombre d'observations et notamment avec le fait de faire apparaître la totalité des financements, ce qui permet de comprendre comment s'équilibre réellement le budget. Je m'arrêterai là pour cette fois.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres prises de parole ? M. JESTIN, puis je conclurai.

M. JESTIN : Alors, beaucoup de choses. Il ne faut pas que l'on se trompe, quand vous avez parlé de dégradation de la situation, évidemment. Je pense qu'il ne vous a pas échappé que nous avons rencontré deux, trois événements au cours des deux, trois dernières années qui ne nous offrent pas tout à fait la même visibilité que nous pouvions avoir au préalable. Mes propos sont bien là. C'est-à-dire que là où il y a quelques années encore nous arrivions à avoir une grande visibilité de ce qui allait se passer sur les années à venir, aujourd'hui avec le contexte que nous venons de rencontrer au cours des trois, quatre dernières années, évidemment cette visibilité est beaucoup plus friable et nous sommes attentifs à ces questions-là. Je ne serai pas en mesure de répondre à tout. Vous parlez des questions de personnel, effectivement ils ne sont pas forcément quantifiés dans la présentation, mais ils sont bien prévus dans l'évolution des charges de personnel que nous affichons.

Sur la question du réseau de chaleur et de la piscine, j'aurais adoré que le réseau de chaleur sorte dans les délais auxquels il était prévu. C'est-à-dire que nous serions déjà connectés sur le réseau de chaleur. Nous avons dès le départ prévu, je sais bien que ça vous embête, tout ce qu'il fallait pour pouvoir se raccorder. Je vous invite, si vous le souhaitez, dans le mur il y a des petits trous pour que l'on puisse se connecter. Ce réseau de chaleur qui est annoncé depuis des années est toujours en retard. Nous avons pris la décision de gérer cette anticipation tout en étant capables de replacer notre chaufferie biomasse sur d'autres équipements pour la suite.

Sur Pressensé, je vous rappelle quand même que c'est une vente avec un cahier des charges précis qui a fait l'objet d'une grande concertation, sur lequel nous avons fixé un certain nombre d'objectifs et que l'opérateur choisi répond à ces différents objectifs.

Votre intervention me fait penser à deux choses. Souvent, on accuse les exécutifs de faire de l'annonce sans mettre les moyens derrière en place. Là, vous nous accusez un peu de l'inverse. Je sais que vous avez envie que ce ROB soit une déclinaison d'un budget vert, vous l'exprimez tous les ans et vous avez cette continuité-là. Nous vous avons expliqué que nous étions en train de construire les choses différemment. Je sais que vous avez déjà échangé avec Sophie et vous l'avez refait tout à l'heure, je ne vais pas revenir là-dessus. Le ROB, avant tout, c'est un exercice comptable, donc à un moment il faut qu'il y ait un certain nombre de chiffres qui soient posés, qui montrent une évolution. Je continue à dire que si nous sommes en capacité de continuer à investir, là où d'autres communes ont fait le choix d'arrêter d'investir ou de réduire la voilure en termes d'investissement, nous pensons que la puissance publique doit continuer à investir surtout dans ce temps de crise et c'est ce que nous faisons, donc nous plaçons un certain nombre de chiffres. Comment arrivera-t-on à maintenir nos soldes d'épargne ? Aussi en réduisant notre facture et nos différentes dépenses, donc c'est une gestion rigoureuse. Nous avons beaucoup avancé dans ce domaine-là, sur la question, notamment des bâtiments. Il est dommage, et c'est ma deuxième réflexion un peu générale, que vous ne participiez pas à un certain nombre de groupes de travail parce que vous auriez eu les différents éléments. Nous avons, par exemple, sur l'économie d'énergie, un gros travail qui a été fait par le service des bâtiments et c'est tout ce travail-là qui nous permettra de continuer à passer ce cap.

Je suis heureux ce soir que l'on soit en mesure, à la fois de ne pas avoir limité ou repoussé des investissements, parce que c'est quand même ça l'annonce de ce soir, et que nous prenions la décision de continuer à avancer sans augmentation des impôts. Est-ce que l'on sera en mesure de le maintenir ? Je l'espère. Il faut espérer que les choses se restabilisent un peu pour que cette inflation baisse et là, je rejoins tout à fait les propos du Sénateur. Nous avons une situation devant nous qui est complexe. Nous avons une bonne santé financière, c'est le fruit de nombreuses années de travail et d'un investissement de l'ensemble des services autour de nous et c'est ce qui nous permet, aujourd'hui, de continuer à avancer pour franchir ce cap difficile.

M. LE MAIRE : Pour conclure, d'abord, je voulais partager avec vous ma satisfaction d'avoir un débat de cette qualité. On peut ne pas être d'accord, on peut se dire les choses, les présenter de telle façon, faire des choix différents. Ma chère collègue, vous êtes assise à une place un peu particulière, quand on parlait de budget, j'ai une pensée pour un de nos collègues disparus, qui était exactement à cette place-là et qui était un redoutable débattre au beau sens du terme. Je veux vous le dire, ma chère collègue, on s'honore toujours d'avoir des débats de cette qualité-là, ce qui ne nous empêche pas de ne pas être d'accord, ce qui ne nous empêche pas d'avoir des différences d'appréciation. J'ai trouvé vos interventions, mes chers collègues, constructives.

Je voudrais quand même partager avec vous la singularité de ce mandat, c'est un mandat de crises. On demande aujourd'hui aux collectivités, toutes les collectivités toutes tendances confondues, d'avoir des rapports de projection à cinq ans. On a fait l'effort, j'espère que vous l'aurez noté, contrairement à la Métropole d'ailleurs qui s'est arrêtée à 2027, de continuer à rajouter une année de manière à donner justement cette vision, rien ne nous y oblige, sur cinq ans pour que l'on essaye de se placer dans le temps. Comme l'a rappelé le Sénateur, tout peut porter à penser que d'autres crises nous attendent. Mais, à un moment ou à un autre, il faut savoir se projeter sinon on arrête tout. Il y a beaucoup de villes, François le rappelait, qui ont fait ce choix de ralentissement de l'investissement, ce n'est pas notre choix. On peut ne pas être d'accord sur le fléchage de ces investissements, ou peut-être la présentation, mais je crois, comme François l'a rappelé, viscéralement, que si l'investissement public s'arrête nous ne serons pas au rendez-vous de la transition écologique, nous ne serons pas non plus en capacité de répondre à la crise sociale. Finalement, bon an mal an, il ne reste quasiment plus que les municipalités pour s'occuper de cette partie sociale en matière physique. Aujourd'hui, les élus, comme les agents municipaux du CCAS, sont les seuls et souvent uniques représentants humains qu'ils voient dans leurs parcours.

Vous avez dit que le débat était sans surprise, le ROB est sans surprise. À vrai dire, quand je lis certaines pages d'un quotidien que je ne peux pas citer, mais qui est dans le Sud-Ouest, on voit bien finalement que toutes les villes ont un ROB et qu'à chaque fois la majorité est contente d'elle et que les oppositions trouvent que ça manque de souffle. C'est comme ça. Moi, j'ai souvenir qu'à une époque, à vos places, quand on désendettait en disant qu'on réinvestirait, vous nous disiez « vous n'investissez pas assez ». Là, maintenant, on nous dit « vous investissez trop ou alors vous investissez mal ».

Vous avez dit « ça manque de plans », je voudrais vous rappeler que ce ROB est une photographie parcellaire forcément, mais qui est la concrétisation de choses très concrètes. Quand je prends l'exemple de Vincent BESNARD, on vous a proposé la fiche de route culture avec différents angles dont on a débattu, vous avez la concrétisation de cet élément-là. Quand on a parlé en CCAS du plan de la petite enfance, qui est aujourd'hui porté par Jacqueline et Isabelle, on a évoqué la création de places en crèches, on a évoqué l'extension de l'Îlot des enfants et tout ça, à chaque fois c'est un plan. Je peux comprendre que l'on ne vous le présente pas assez bien, peut-être, mais il n'y a pas des actions où on se dit, encore heureux, « tiens, on va mettre là, tiens, on va mettre là », surtout que le temps de l'action politique est un temps très long. La piscine, dont on a beaucoup parlé, première réunion en 2014, livraison, et c'est un record, 2023. Donc, la concrétisation politique que vous appelez de vos vœux, je vous assure qu'elle y est vraiment. On peut, encore une fois, ne pas être tout à fait d'accord sur tel ou tel choix, j'ai encore noté trois ou quatre fois le planétarium, mais je finirai par vous convaincre, en tout cas j'essaierai. Pouvoir se dire que dans nos fils conducteurs, le premier budget d'investissement est, et restera, l'éducation. Sur ces trois ou quatre prochaines années, on a fait le focus plus particulièrement de la culture. Après, on l'avait partagé ensemble, des investissements consacrés au sport, dans cette première partie du mandat, qui participent aussi à la culture.

Sur les services, on fait effectivement le choix, parfois un peu dicté par certaines collectivités et pas que l'État, de pouvoir renforcer nos services. On renforce nos services d'abord parce que le monde qu'ils vivent est plus complexe, le monde est plus exigeant et parfois aussi, certaines entités savent nous déléguer des missions qu'auparavant elles faisaient elles. Cela touche l'État, ça touche le Département et ça touche même la Métropole, ma chère collègue. Si je vous donne un exemple, la tarification solidaire qui est donnée et demandée aux villes, c'est du boulot en plus et des effectifs en plus pour le CCAS. Est-ce que ces effectifs sont compensés ou financés ? La réponse est non.

Sur la sobriété énergétique, je pense que, tout au contraire, on a souhaité mettre l'accent – on partait d'une situation plutôt enviable, une consommation par habitant qui est la plus faible des 28 communes de la Métropole, je sais, ça ne vous plaît pas parce que c'est positif, mais c'est factuel – sur cette transition écologique. On se fait aider par la Métropole, par la LEC, par d'autres bureaux d'études pour à chaque fois être dans les curseurs plutôt en position haute – autant vous dire que l'adjoint aux finances n'est pas tout à fait d'accord avec ça – pour essayer de rénover massivement notre patrimoine municipal. On a face à nous un mur d'investissement, le Château des Arts, Peixotto-Margaut, les crèches, les écoles, y compris celles qui sont les plus récentes, Curie ou Lasserre, vont nécessiter de très, très lourds investissements. Je n'ai pas envie de dire pour répondre à des décrets ou des injonctions étatiques, mais tout simplement pour être d'abord vivables, avec le confort d'été qui va s'imposer à nous alors que ça n'existait pas il y a encore cinq ans, agréables, inclusives.

C'est la raison pour laquelle on a mis en place de nouveaux plans, comme le plan de végétalisation des cours d'école, qui n'est pas qu'un plan de végétalisation d'ailleurs, c'est un plan aussi pour ne pas exclure certains enfants et aussi pour avoir des éléments sous lesquels on peut s'abriter, comme des préaux, parce que c'est important aussi d'avoir des surfaces couvertes dans les cours d'école. Donc, on a vraiment voulu mettre le paquet, à telle enseigne, et François vous l'a dit, que le tiers de nos dépenses est fléché vers la transition écologique et énergétique. Je ne reviendrai pas sur le clin d'œil que l'on vous a fait sur le réseau de chaleur, mais si d'aventure vous croisez Mme Claudine BICHET qui est Vice-Présidente en charge de ces éléments, rappelez-lui que le réseau de chaleur était censé arriver en 2023 à la piscine de Talence. Rappelez-lui que l'on nous a dit « ça sera 2027, au mieux », d'où le fait de s'adapter avec la chaudière biomasse. Je pense que l'on fait un investissement intelligent, 5 millions d'euros. C'est une chaudière qui va servir à la piscine pendant le temps où le réseau de chaleur arrivera, quatre ans, j'espère avec le bus express, mais on n'est jamais à l'abri de nouveaux retards. Une fois que cela aura été fait, cette chaudière on l'a voulue démontable, c'est-à-dire capable de venir irriguer de nouveaux besoins, relativement importants, parce que la chaudière de la piscine ce n'est pas rien en termes de kilowatts. On a voulu pouvoir la déplacer, on ne va pas faire tous les jours évidemment, de manière à ce que cette chaudière soit les éléments préfiguratifs du réseau de chaleur de Bordeaux Métropole. On aurait pu aussi avoir un réseau froid, cela aurait été aussi très intelligent, mais ce n'est pas prévu par la Métropole. Ce réseau de chaleur va irriguer une très grande partie de Talence à terme. Il faudra au fur et à mesure que l'on connecte l'endroit où nous nous trouvons avec Joliot-Curie, avec la mairie et la médiathèque est susceptible aussi de recevoir cela demain. On essaye

de s'adapter à cette réalité-là et d'investir. On peut, encore une fois, ne pas être d'accord, on peut s'entendre sur un certain nombre de choses, mais je crois vraiment qu'au contraire il y a un cap.

La dernière chose que je voulais vous dire c'est le niveau de la dette et les taux de fiscalité locale. Quand le précédent mandat a commencé, sous l'autorité d'Alain CAZABONNE avec un adjoint aux finances que je connais bien, ce taux d'endettement, je me méfie toujours des mantras qui consistent à voir derrière une statistique l'alpha et l'oméga de tout, on était au-delà des 12 ans de capacité d'endettement, Alain l'avait expliqué, c'était une phase à l'époque de désendettement. Le mandat était consacré à investir tout en désendettant. On sera, au terme de ce mandat, douze ans après, sur une capacité de désendettement qui, malgré les prêts de 300 millions d'euros investis par la Ville, hors Métropole, hors État, hors Département, hors Région, sera moins importante que ce qui était connu en 2014. Je crois que ça doit être un engagement fort, ce taux d'endettement étant inférieur à celui que nous avons voté, pour ce qui vous concerne, à la Métropole. Je crois que c'est un engagement fort. Quelque part laisser une collectivité en bonne santé, et c'est ce que nous disent tous les indicateurs de ce ROB indépendamment des crises, c'est aussi permettre aux équipes qui arriveront aux responsabilités en 2026, quelles qu'elles soient, de pouvoir disposer de marges de manœuvre pour appliquer leur politique. Vous avez parlé de beaucoup de choses, dont le planétarium, qui ne seront pas livrées en 2026, donc les effets de fonctionnement sont connus, mais sont déjà intégrés dans la prospective de fonctionnement.

Quand on dit que l'on fait le Château des Arts, Vincent s'est prêté à l'exercice, c'est combien d'ETP supplémentaires, en accueil, en nettoyage, en artistique, etc. ? Sur les postes où vous avez dit moins deux, plus deux, je vous rassure, il n'y a aucun service qui subit la moindre réduction d'effectifs. Il peut y avoir des tableaux d'effectifs qui sont le reflet parfois de nomination, etc., mais il n'y a aucun service que je connais depuis deux ans qui n'ait pas vu ses effectifs soit stagner, soit augmenter. Il n'est pas question d'enlever des effectifs dans le social, pas plus que dans les autres secteurs. Sur la culture, il peut y avoir un moins parce qu'il y a le Château des Arts qui va arriver, mais en tout cas, le temps long c'est effectivement cette création d'effectifs.

La dernière chose, permettez-moi d'en être collectivement fier, en notre nom à tous, je pense qu'il y a très peu de collectivités, encore une fois indépendamment de leur flambeau politique, qui pourront se targuer, en tout cas pour l'instant, d'avoir neuf ans – François le rappelait, on avait baissé les impôts en 2019 – sans avoir touché à leur taux de fiscalité communale. Il y a un moyen simple de rétablir les équilibres et il y a beaucoup de villes, beaucoup d'instances qui ont actionné le levier fiscal. Si demain on décide, comme plein d'autres villes, je ne vais pas en citer une, de rajouter 5 %, 10 %, je n'ose appliquer ce que fait la maire de Paris sur sa commune, vous avez des indicateurs qui du jour au lendemain sont très positifs. Nous avons fait le choix, et on le fait chaque année en responsabilité avec vous d'ailleurs, de maintenir des prix bas et adaptés, ajustés pour les Talençaises et les Talençais, parce que ça aussi c'est du quotidien, la cantine, le périscolaire, les centres de loisirs. Je vous rappelle que l'on n'a pas augmenté les tarifs pour 50 % des Talençais pendant deux ans consécutifs. Nous aurons, et nous avons, pour l'instant, neuf ans effectivement devant nous. Je forme l'espoir,

mes chers collègues, que l'on soit un peu au début de la fin du tunnel. Je pense que les collectivités et l'État ont besoin de revenir à une certaine forme de visibilité un peu pluriannuelle qui permettait justement de faire des choix sereinement sans se poser la question des conséquences à long terme. Je partage encore avec vous un grand nombre de vos préoccupations et de choix, je pense qu'il faut que l'on continue à travailler ensemble – ça ne nous empêchera pas de ne pas être d'accord parfois, mais ça, ce n'est pas grave, c'est la démocratie – pour essayer de se dire comment on peut rendre et continuer à préserver ce capital immatériel et non budgétaire de Talence, sa qualité de vie au quotidien. C'est ça qui doit être chevillé au corps et je suis convaincu qu'à la lumière des débats que nous avons eus ce soir, je suis serein sur le fait que l'on puisse collectivement y arriver, indépendamment de nos différences sur tel ou tel projet.

Je voudrais vous soumettre au vote le fait que nous avons pris acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire, tel est le vote qui est indiqué, en remerciant encore une fois François et l'ensemble des services pour ce travail-là. Je ne vous demande pas d'adopter ou d'adhérer à nos valeurs de dotation budgétaire. Est-ce que vous prenez acte ? Il n'y a pas de piège dans ma question.

Mme RAMI : Le vote est contre.

M. LE MAIRE : Vous votez contre quoi ?

Mme RAMI : Contre le ROB. Vous m'avez posé deux questions. J'ai un peu mal à la tête, soyez clair, précis.

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal prend acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire. Pour, à l'unanimité de ce Conseil, je vous en remercie. Il n'y a pas d'autre question.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi [NOTRe du 7 août 2015](#), et de son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, vous venez d'entendre le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

Je vous propose donc d'en débattre. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport présenté

Par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 13 – Convention PLIE « Portes du Sud » - avenant de décalage de la date de remboursement du prêt sans intérêt pour avance de trésorerie crédits Fonds Social Européen (FSE)

M. JESTIN : Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'en 2020 nous avons consenti une avance de trésorerie de 65 000 € à l'association Portes du Sud, le PLIE, ayant fait l'objet de la signature d'une convention de prêt sans intérêt. Au regard du retard de la mise en œuvre de la nouvelle programmation FSE sur la période 2021-2027, l'association n'ayant pas la capacité financière de nous rembourser cette avance, nous avons délibéré fin 2022 pour décaler un remboursement de ce prêt sans intérêt consenti, jusqu'au 31 décembre 2023. Nous restons encore un peu dans cette situation et donc, je vous propose de repousser à nouveau la date au 30 juin 2024.

M. LE MAIRE : Alors, Mme DUMONT.

Mme DUMONT : Oui M. le Maire, ce n'est pas une remarque sur cette délibération express, mais sur le PLIE. Apparemment, il doit y avoir une rencontre entre vous et les maires de Villenave-d'Ornon et de Gradignan à propos du financement du PLIE. Je voulais juste être rassurée que c'était bien à votre agenda parce que je trouve que le PLIE fait un travail remarquable, c'est une gouvernance avec les adjoints de Talence, Villenave et Gradignan. Je voulais vraiment juste être rassurée sur le fait que vous n'oubliez pas de rendez-vous à l'agenda, qui est prévu normalement en janvier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de prendre soin de mon agenda. Je vous confirme qu'il y a une rencontre prévue et des échanges ont déjà eu lieu avec Michel LABARDIN et mon homologue de Villenave-d'Ornon. Quel est votre vote pour la 13 s'il vous plaît ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par délibération en date du 7 décembre 2020, le Conseil Municipal a consenti une avance de trésorerie de 65 000 € à l'association « Portes du Sud », structure juridique porteuse du dispositif PLIE Portes du Sud, ayant fait l'objet de la signature d'une convention de prêt sans intérêt.

Au regard du retard dans la mise en œuvre de la nouvelle programmation FSE + 2021/2027, l'association « Portes du Sud », n'ayant pas la capacité financière permettant l'avance des fonds FSE, a déjà demandé fin 2022 aux trois communes de décaler le délai de remboursement du prêt sans intérêt consenti fin 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal avait entériné cette demande.

Cette situation perdurant, l'association « Portes du Sud » demande un nouveau décalage du délai de remboursement de ce prêt.

L'association s'engage à procéder au remboursement des 65 000 € dès que le versement du FSE et des autres financeurs permettront une autonomie financière suffisante pour le bon fonctionnement du PLIE et au plus tard le 30 juin 2024.

En conséquence, si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de prêt sans intérêt avec l'association « Portes du Sud » décalant la date de remboursement du prêt de 65 000 € au 30 juin 2024 au plus tard.»

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

M. JESTIN : Puisque nous sommes sur le PLIE, je vous propose d'avancer la délibération n° 16. C'est Charley GIRON, délégué à l'insertion professionnelle qui va nous en parler.

N° 16 – Mise à disposition de locaux à l'association « Portes du Sud »

M. GIRON : Dans le même esprit, mais à titre non onéreux, il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux pour recevoir les Talençais au service municipal emploi par le PLIE.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des débats ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :

« L'association Portes du Sud, structure juridique porteuse du PLIE Portes du Sud, organise l'accueil des participants de Talence à la fois dans les locaux du service municipal emploi de Talence (Espace Espeleta Emploi Economie) et au Dôme.

Pour ce faire, la Ville de Talence met à disposition gratuitement 2 bureaux. Cette mise à disposition gratuite est valorisée dans le budget de l'association pour appeler du Fonds Social Européen.

C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président de l'association Portes du Sud pour l'année 2024. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 31 – Subvention complémentaire à l'association « UST BADMINTON »

M. JESTIN : L'UST Badminton nous a contactés. Vous savez qu'elle était depuis longtemps au plus haut niveau français, dans le top 12 français. Pour autant, elle n'a plus le budget nécessaire pour un maintien dans cette catégorie. Elle nous a demandé une subvention complémentaire de 5 000 € pour terminer l'année 2023.

M. LE MAIRE : Oui Frédéric FARGUES et Dorian ALOY ont rencontré, avec les services, les représentants et la présidente, et les membres de l'UST Badminton pour lequel il y a aussi des salariés, je voudrais aussi le souligner. Ils sont quatre au total. Ils ont dû déclarer forfait pour le top 12 puisque le haut niveau a un coût. Le badminton n'était pas le sport le mieux rémunéré en termes d'adhésion ou en termes de couverture par leur fédération, il s'agit de leur accorder une subvention pour faire le paiement des salaires. Nous avons envoyé un message à Mme la Présidente et aux membres du bureau pour leur indiquer que nous

proposerions ce soutien aujourd'hui en leur demandant de prendre toutes les dispositions nécessaires en 2024 pour recouvrer la santé financière qui était la leur il n'y a même pas deux ans et qui a été très fortement dégradée, notamment eu égard au coût du très haut niveau. J'espère aussi que Frédéric aura l'occasion d'intercéder en leur faveur auprès de la Fédération qui a été plus prompte à faire quelques factures plutôt qu'à essayer de les aider. Je voulais vous faire part de notre inquiétude et de notre soutien pour l'UST Badminton sur lequel il y a quand même près de 200 Talençais qui jouent au quotidien. Un très beau club qu'il ne faudrait pas voir disparaître sous les flots des dettes, mais la situation est particulièrement compliquée. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Des votes. À l'unanimité, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« La Ville de Talence souhaite soutenir, à titre de subvention complémentaire, l'association UST BADMINTON.

Cette dernière, longtemps au plus haut niveau français (Top 12) n'a plus le budget nécessaire pour un maintien dans cette catégorie.

Afin de pouvoir maintenir son activité de formation et de loisir, il convient d'aider financièrement l'UST BADMINTON pour terminer l'année 2023.

La ville de Talence souhaitant donc apporter son aide à l'association, je vous demande de bien vouloir :

- accorder une subvention complémentaire à l'association « UST BADMINTON » d'un montant de 5000 €. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 14 – Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 de la Scène de Musiques Actuelles « L'Inconnue, scène curieuse de musique »

M. BESNARD : Merci. Mes chers collègues. La Ville de Talence a la chance d'accueillir une scène de musiques actuelles qui s'appelle désormais L'Inconnue, scène curieuse de musique, après s'être appelée Rock & Chanson. Il s'agit de reconduire le label et pour ceci, il est nécessaire de contractualiser, sous forme d'une convention pluriannuelle 2024-2026 à travers la Ville, le Département, la Région et la DRAC. Trois axes majeurs, l'implantation dans son territoire, les liens avec les habitants et la création de musique sont dans cette convention. Il s'agit, dans cette délibération, d'autoriser M. le Maire à signer la convention qui est annexée à la délibération.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Donc quadripartite avec l'État, la Région, le Département et la Ville. Des observations ? Des votes. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint à la Culture, expose :

« Les scènes de musiques actuelles (SMAC) ont pour mission de diffuser les musiques actuelles dans leur acceptation la plus large et dans toute leur diversité. Les SMAC assurent la diffusion régulière de concerts de musiques actuelles (musiques électro-amplifiées, jazz, chanson, musiques traditionnelles...) et en particulier de groupes/artistes en développement. « L'Inconnue, scène curieuse de musique » fait partie des plus de 90 équipements culturels labellisés par le Ministère de la Culture.

La présente convention a donc pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'association Rock & Chanson devenue « L'Inconnue, scène curieuse de musique », la Ville de Talence, le Conseil départemental de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État - Ministère de la Culture pour la mise œuvre du projet artistique et culturel pluriannuel 2024 – 2026.

Ce projet artistique et culturel est axé autour de la transmission, la médiation, la diffusion, la répétition et l'accompagnement. Il est décliné autour de 3 grands axes fédérateurs : le territoire, les liens et la création.

Conformément aux axes prioritaires de la politique culturelle présentée au Conseil Municipal du 7 mars 2022 et considérant que le projet artistique et culturel de « L'Inconnue, scène curieuse de musique » participe de cette politique, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs 2024 - 2026. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 15 – Scène Partenaire 2024-2027 – Signature d'une convention-cadre de coopération culturelle avec l'IDDAC

M. BESNARD : C'est une délibération classique. Il s'agit de reconduire une délibération que l'on a déjà signée de nombreuses fois. Il s'agit de reconduire la convention de 2024 à 2027 avec l'IDDAC, pour un montant à hauteur de 310 €, qui nous permet d'avoir une programmation de qualité et d'avoir aussi du matériel éventuellement ainsi que des conseils.

M. LE MAIRE : Des questions ? Je n'en vois pas. Des votes pour à l'unanimité, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Depuis plusieurs années, la ville a développé une collaboration avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (IDDAC) autour du réseau « Scènes partenaires ». Celle-ci constitue un partenariat institutionnel local important dans le cadre de la programmation de spectacles vivants mise en place à Talence. Elle est aussi la reconnaissance du projet global artistique et culturel de la scène partenaire.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat à travers une convention pluriannuelle 2024 – 2027. L'objectif de cette convention est de définir les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun des moyens au service d'une politique publique de la culture. Elle pose les bases d'une complémentarité cohérente pour faire de la culture un facteur de développement territorial et de cohésion sociale. Dans ce cadre, la ville de Talence entend poursuivre son action et son partenariat en faveur du vivre ensemble, des droits culturels pour tous et de l'attractivité du territoire.

Cet accord-cadre, annexé à la présente délibération, détermine le cadre du partenariat, les principes de répartitions budgétaires, les procédures administratives ainsi que les ressources et les services, la communication et

les tarifs. Son annexe décrit les conditions générales d'accompagnement technique de l'IDDAC : prêt et conseil à l'équipement.

Lors de chaque saison artistique, l'IDDAC nous adressera les avenants intégrant les tableaux budgétaires qui valideront les actions menées conjointement, ainsi que le partage des coûts et des recettes entre nos structures.

Il vous est proposé :

- D'approuver le principe de cette opération et des conditions de répartition avec l'IDDAC, des coûts artistiques réalisés et des recettes perçues,
- D'approuver la convention avec l'IDDAC et les conditions générales d'accompagnement technique et d'autoriser leur signature ainsi que celle de tout autre document se rapprochant à l'opération,
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle à hauteur de 310 euros auprès de l'IDDAC de 2024 à 2027. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 17 – Recrutement d'un animateur responsable égalité, citoyenneté, luttés contre les discriminations et coordinateur du café du Dôme au sein du service Dôme/Maison des droits de l'Homme et du citoyen

N° 18 – Recrutement d'un agent d'entretien polyvalent au stade nautique Henri Deschamps

N° 19 – Reconduction du poste d'a section jeunesse à la Médiathèque

N° 20 – Reconduction du poste de médiateur scientifique service culturel

N° 21 – Reconduction d'un poste d'Assistant de Direction au service des sports

N° 22 – Recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines au sein du service des Ressources Humaines

N° 23 – Recrutement d'un coordinateur du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance

N° 24 – Reconduction d'un poste d'Administrateur SIGB et portail à la Médiathèque

N° 25 – Reconduction d'un poste de Chargé de Mission Prévention - Sécurité

Mme THOMAS-PITOT : Mes chers collègues, M. le Maire. Première délibération, il s'agit ici de recruter un animateur responsable égalité, citoyenneté, lutte contre les discriminations et coordinateur du café du Dôme, au sein du service du Dôme et de la Maison des droits de l'homme et du citoyen. Il s'agit ici de pallier le poste suite à un non-renouvellement du contrat de l'agent. Il est proposé d'ouvrir ce poste à un fonctionnaire ou à un contractuel de catégorie B. La rémunération proposée sera étudiée en fonction des candidatures.

La délibération suivante, il s'agit du recrutement d'un agent d'entretien polyvalent au stade nautique Henry Deschamps. Il s'agit ici de faire suite à une mobilité interne de l'agent titulaire du poste. Je vous propose d'ouvrir ce poste en catégorie C.

Ensuite, il s'agit non d'une création de poste, mais d'une reconduction du poste d'assistant-bibliothécaire section jeunesse à la médiathèque. En effet, depuis plusieurs années, depuis 2020 exactement, l'agent occupant ce poste est en disponibilité pour convenance personnelle et donc, il s'agit ici de procéder au renouvellement de l'agent actuel sur ce poste pour une durée d'un an, à compter de décembre 2023 et jusqu'à 2024.

Le poste suivant, il s'agit d'une reconduction du poste de médiateur scientifique du service culturel qui est une vraie réussite. Je vous rappelle les missions principales sur ce poste : contenu des expositions pour la saison à venir, conception des ateliers, accueil, médiation vers divers publics, actions hors les murs. Afin de poursuivre les actions engagées et les mettre en application, il convient de procéder au renouvellement de la personne qui occupe ce poste pour une durée cette fois-ci de deux ans.

Délibération suivante, nous sommes sur la reconduction du poste d'assistante de direction au service des sports. C'est une agente qui est chez nous depuis maintenant trois ans, je vous propose de renouveler son contrat pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier. À l'issue, elle aura la possibilité de basculer en CDI, sa rémunération demeure inchangée.

Délibération suivante, ô combien importante, le recrutement d'un directeur ou d'une directrice des ressources humaines pour remplacer la DRH actuelle. Je vous propose d'ouvrir ce poste à un fonctionnaire ou à un contractuel de catégorie A. Pour la rémunération, elle se déterminera en fonction des profils des candidatures que nous recevrons.

Ensuite, une création de poste de coordinateur du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance. Il s'agit ici d'un nouveau besoin. Les actions de prévention et de lutte contre la délinquance sont partenariales, vous en avez eu en introduction de ce Conseil une assez importante présentation. Elles concernent une multitude de services municipaux et partenaires qu'il faut aujourd'hui coordonner autour de priorités d'actions. Afin de renforcer le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance et de donner à celles et ceux qui contribuent à ces actions, un cadre, je vous propose de recruter un coordinateur. Ce poste est ouvert en catégorie A.

Avant-dernière délibération, il s'agit ici de la reconduction d'un poste d'administrateur SIGB et portail de la médiathèque. Le Conseil avait autorisé en 2021 la reconduction d'un agent occupant les fonctions d'administrateur. Je vous propose de le prolonger pour une durée de deux ans et huit mois, date à laquelle l'agent pourra prétendre à la transformation de ce contrat en CDI. La rémunération reste également inchangée.

Dernière délibération, c'est la reconduction du poste de chargé de mission de prévention et sécurité. Le Conseil avait créé ce poste municipal en 2004, donc ça commence à avoir quelques années et ça prouve sa réussite. Je vous propose à nouveau de maintenir ce poste

au tableau des effectifs, conformément aux conditions d'emploi définies lors de la précédente délibération. La rémunération demeure inchangée. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Les votes ? À l'unanimité pour l'ensemble des délibérations ? Elles sont adoptées de la 17 à la 25 à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au non-renouvellement du contrat d'un agent occupant un poste d'animateur responsable égalité, citoyenneté, luttes contre les discriminations et coordinateur du café du Dôme au sein du service Dôme / Maison des droits de l'Homme et du citoyen, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des animateurs ou des rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Coordonner les actions du café et encadrer l'animatrice du café
- Mettre en place et coordonner un programme d'actions et en effectuer le suivi
- Organiser et animer des séances d'échanges avec le public ou de prévention sur la citoyenneté, la santé, ...
- Mettre en place des outils de participation et de mobilisation des usagers
- Assurer la gestion financière du café
- Coordonner et piloter :
 - Les actions dans le cadre de la quinzaine de l'Égalité et de la citoyenneté
 - La semaine de la Laïcité
 - Les projections citoyennes
 - Les soirées découverte du monde
- Gérer et organiser l'espace d'accueil du Dôme

Missions annexes :

- Accueillir les usagers et animer le café du Dôme
- Participer aux animations de la MDHC / Dôme

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des animateurs ou des rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer l'emploi d'un animateur responsable égalité, citoyenneté, luttes contre les discriminations et coordinateur du café du Dôme, de catégorie B, au sein du service Dôme / Maison des droits de l'Homme et du citoyen, en

lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des animateurs ou rédacteurs territoriaux à compter du 01/01/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste d'agent d'entretien polyvalent au sein du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

1) Assurer l'entretien des locaux

- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone accueil (vestiaires individuels et collectifs, sanitaires, casiers, zones de déchaussage, différents locaux d'accueil et pédiluves) ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Assurer l'entretien et le nettoyage des parties communes et privatives de l'établissement (notamment zone d'annexes de service, de bureaux, espaces privatifs réservés au personnel, salle de repos, vestiaires du personnel, sanitaires...)
- Assurer l'entretien et la gestion du local de stockage des produits d'entretien
- Assurer l'entretien et la gestion du local poubelles ainsi que le ramassage et le nettoyage des poubelles (intérieures et extérieures)
- Assurer l'entretien et le nettoyage de la zone bassins : nettoyage quotidien des bassins, des lignes de flottaison, des plages, des coursives, de l'infirmerie, des sanitaires, de l'espace visiteur, de la zone bien-être (sauna/hammam/douches), des pédiluves, des tribunes et de la zone ludique ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Mise en œuvre des robots de nettoyage des bassins (et maintenance des appareils)
- Travaux de vidange de l'établissement et de ses différents bassins

2) Assurer l'accueil des différents publics de l'établissement (clubs, scolaires, adhérents activités, associations, groupes et usagers)

- Accueil et information du public en général
- Accueil spécifique des scolaires / groupes dans la zone groupe/collectif
- Médiation avec le public et gestion des conflits
- Surveillance générale du stade nautique et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
- Informer et assister le public sur le fonctionnement des casiers et de l'ensemble des outils du système de contrôle d'accès
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement
- Appliquer les consignes en matière de sécurité d'un Etablissement Recevant du Public

3) Assurer la gestion de l'outil d'encaissement (remplacement des agents de caisse – régulièrement pendant leur temps de pause et ponctuellement pendant les absences pour maladie, formation...)

MISSIONS ANNEXES :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Management de l'équipe d'entretien saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...)
- Participer à la gestion des stocks des produits d'entretien

SPÉCIFICITÉS :

- Établissement Recevant du public de 2^e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile (Quartier Prioritaire de la Ville)
- Manipulation de produits chimiques → obligation du port par l'agent des Equipements de Protection Individuelle adéquats
- Travail posté (accueil – pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance)
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'entretien polyvalent de catégorie C au sein du stade nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/01/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 14 novembre 2022, vous aviez autorisé la reconduction du poste d'assistant bibliothécaire section jeunesse à la médiathèque, l'agent titulaire du poste étant en disponibilité depuis le 15 décembre 2020.

La Ville avait procédé à son remplacement en référence à l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique, sur la base du 1^{er} grade du cadre d'emplois concerné (assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques), sur la période du 15/12/2022 au 15/12/2023.

Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Acquérir et traiter les documents dans les domaines d'acquisition attribués.
Veiller à l'actualisation et au renouvellement des collections.
Valoriser les documents.
- Accueillir le public dans les Médiathèques (accueil général et téléphonique, accueil dans les secteurs) étant précisé que le temps d'accueil des publics varie entre 10h et 15h par semaine.
Renseigner, orienter et conseiller les publics.
Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics.
Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Élaborer et animer des actions de médiation dans les domaines attribués (présentations thématiques, ateliers, prix, clubs, lectures...)
Évaluer les actions et réaliser les bilans.
- Proposer, organiser et suivre des actions d'animation dans le cadre du programme annuel et des temps forts des Médiathèques.
Évaluer les actions et réaliser les bilans.
- Promouvoir les services des Médiathèques.
Assurer la médiation et la valorisation de l'ensemble des collections des Médiathèques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'assistant conservation du patrimoine, est calculée de la façon suivante :

- o traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 389 - IM 368) du grade d'assistant conservation du patrimoine,
- o IFSE de 523.97€, groupe de fonction B1

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à reconduire le poste d'assistant bibliothécaire à temps complet du 15 décembre 2023 au 14 décembre 2024,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal avait autorisé la reconduction du poste de médiateur scientifique au service culturel à temps complet.

Il convient de renouveler ce poste afin de poursuivre les activités proposées par le service culturel, sur la base de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique, dans les mêmes conditions que précédemment, et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

Missions principales :

- Accueillir et accompagner des publics (individuels, scolaires et autres groupes) sur l'exposition scientifique dans le Forum des arts et de la culture
- Accueillir et accompagner le public sur des ateliers scientifiques proposés par des prestataires
- Elaborer des maquettes de médiation scientifique à partir des expos déjà réalisées dans le cadre de la Science infuse
- Accueillir le public sur des temps d'animation en soirée

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'animateur :

- Traitement indiciaire en référence à IM 368 (IB 389)
- IFSE mensuelle de 521.93€, groupe de fonction B1

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de médiateur scientifique à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de deux ans,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le secrétariat du service des sports est composé d'un poste à temps complet.

Au vu des compétences particulières exigées et de l'absence de candidat fonctionnaire, le Conseil Municipal du 01/02/2021 avait autorisé le recrutement d'un agent contractuel à la suite de la mobilité en interne de l'agent titulaire du poste.

Il convient de renouveler ce poste afin de poursuivre les activités proposées par le service des sports, sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, dans les mêmes conditions que précédemment, et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

Missions principales :

- Accueillir le public, (accueil physique et téléphonique)
- Gérer le secrétariat (RDV, réunions, rédaction courriers, notes)
- Suivi des actes administratifs (décisions administratives, délibérations, conventions, arrêtés municipaux)
- Elaboration et suivi des dossiers de subvention aux associations
- Gérer les stocks de matériels et de fournitures
- Gérer les bons de commandes et faire le suivi sur le logiciel
- Aider à la planification des créneaux et plannings des installations sportives via le logiciel PLANITECH

- Participer à l'organisation des manifestations sportives, des soirées et des réunions diverses d'associations
- Suivre les dossiers des stagiaires et des indemnités et heures supplémentaires des agents

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade de Rédacteur est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 373 (IB 389)
- Une majoration de 10 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée
IFSE base mensuelle de 91.97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste en qualité d'assistant de direction sur le grade de Rédacteur contractuel à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138 ».

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ de la Directrice des Ressources Humaines au sein du service des Ressources Humaines, la collectivité doit recruter un Directeur des Ressources Humaines, fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Dans une collectivité de 800 agents environ, sous l'autorité du Directeur Général des Services et du Directeur Général Adjoint Ressources et Moyens, le ou la DRH devra participer à l'élaboration de la stratégie RH et être garant de son développement et de sa mise en œuvre en cohérence avec le projet de la commune, assurer la gestion administrative et statutaire du personnel, apporter conseil dans le domaine des Ressources Humaines et entretenir des relations avec les organisations syndicales.

MISSIONS PRINCIPALES :

1. Participation à la définition de la politique ressources humaines :
 - * Élaborer des scénarios prospectifs et proposer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations politiques
 - * Réaliser un diagnostic sur les ressources humaines de la collectivité (état des effectifs, management et modes d'organisation)
 - * Mobiliser les différents dispositifs statutaires au service de la définition de la politique RH de la collectivité
 - * Diffuser les orientations de la politique RH auprès des services et des partenaires sociaux

2. Accompagnement des agents et des services :

- * Décliner, par direction et par service, la politique RH de la collectivité
- * Conseiller et orienter les agents
- * Accompagner, sensibiliser à la conduite du changement
- * Accompagner l'encadrement dans sa fonction de management et de gestion des RH
- * Garantir la mise en œuvre des règles relatives à la santé et à la sécurité au travail
- * Mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels et d'accompagnement des agents en reclassement
- * Analyser les situations et les organisations de travail

3. Pilotage et/ou animation du dialogue social et des instances représentatives :

- * Connaître et analyser les positions des partenaires sociaux
- * Définir les termes ou modalités du dialogue social
- * Préparer et présenter les orientations de la collectivité dans le cadre des instances paritaires
- * Organiser les élections professionnelles et la mise en place des instances paritaires
- * Définir les conditions d'exercice du droit syndical (règlement intérieur)
- * Prévenir et résoudre les conflits sociaux
- * Préparer et suivre le bon déroulement des instances représentatives
- * Définir des indicateurs de veille sociale et analyser le climat social
- * Animer les réunions avec les partenaires sociaux (concertation, négociation, etc.)
- * Rédiger des protocoles d'accord avec les partenaires sociaux
- * Étudier les dossiers/questions des représentants du personnel et préparer des éléments de réponse pour les élues et élus

4. Gestion des emplois et développement des compétences :

- * Mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des Compétences)
- * Définir, piloter et mettre en œuvre la politique de recrutement et de mobilité interne
- * Être garant de la procédure de recrutement et de l'adéquation entre le besoin de la collectivité et les ressources
- * Organiser les maintiens et les transferts de compétences
- * Conduire des entretiens de recrutement stratégiques
- * Définir les orientations du plan de formation
- * Définir et piloter le dispositif d'évaluation et de formation des évaluateurs
- * Définir et piloter l'élaboration du bilan social et l'analyser

5. Pilotage de la gestion administrative et statutaire :

- * Coordonner et garantir l'application des dispositions statutaires, législatives, réglementaires ou jurisprudentielles
- * Organiser la veille réglementaire
- * Prévenir et gérer les contentieux du personnel
- * Gérer les relations avec les organismes administratifs et sociaux
- * Proposer et mettre en œuvre les modalités de déroulement de carrière des agents dans le cadre réglementaire
- * Proposer et mettre en œuvre une politique de rémunération dans le cadre réglementaire et conforme à la politique RH de la collectivité
- * Être garant de l'application des règles du temps de travail et proposer des modalités d'organisation du temps de travail en fonction des besoins des services
- * Participer à la définition de la politique d'action sociale et la mettre en œuvre
- * Être garant de la mise en œuvre des procédures disciplinaires

6. Pilotage de l'activité RH et de la masse salariale :

- * Intégrer les contraintes financières dans la mise en œuvre de la politique RH
- * Contrôler la gestion et l'engagement des dépenses
- * Piloter et contrôler la masse salariale et les crédits de personnel
- * Organiser la procédure d'élaboration du budget RH
- * Concevoir et mettre en place des outils de pilotage RH et d'aide à la décision (tableaux de bord et

prospective financière)

* Optimiser les processus RH

* Mettre en place un système d'information des ressources humaines (SIRH) et les conditions de son exploitation optimale

7. Information et communication RH :

* Organiser l'information en interne et en externe sur les dispositifs RH existants (mobilité, recrutements, évaluation, organisation des services, etc.)

* Organiser les modalités d'information, d'accueil et de suivi des agents

* Mettre en œuvre le droit à l'information individuelle des agents

* Participer à la stratégie de communication interne pour mobiliser et fédérer les différents acteurs de la collectivité autour des projets collectifs

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 15/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Directeur des Ressources Humaines, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 15/01/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Les actions de prévention et de lutte contre la délinquance sont partenariales : elles concernent une multitude de services municipaux et partenaires qu'il faut coordonner autour de priorités et d'actions. Afin de renforcer le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de donner à celles et ceux qui contribuent à ses actions un cadre, la collectivité doit recruter un coordinateur du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, fonctionnaire ou contractuel, de catégorie A afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Elaborer le Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (PLSPDR), fondement de la stratégie de prévention communale :

- Travail de diagnostic territorial croisé impliquant l'ensemble des acteurs
- Travail d'expertise pour l'orientation des politiques de prévention

Coordonner le Contrat Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance en tant qu'instance de mise en œuvre du Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation :

- Préparation, organisation et animation technique des réunions et créations de groupes de travail thématiques
- Accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des actions, notamment dans l'aide au montage administratif et financier des actions
- Assurer l'évaluation et le suivi pour bilans annuels

Créer un partenariat dynamique avec les acteurs du Contrat Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance autour de la thématique spécifique de la prévention de la délinquance des jeunes

Créer et suivre le Conseil des droits et devoirs des familles

Impulser et conduire des projets innovants liés à la prévention, en tant qu'interface avec les services municipaux et les partenaires

Favoriser le travail en réseau de l'ensemble des partenaires locaux mobilisés

Missions Annexes :

Solliciter les subventions éligibles au titre notamment du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ou de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MIDELCA)

Organiser une veille juridique et institutionnelle permanente pour identifier les actions innovantes menées sur d'autres territoires et proposer de nouveaux dispositifs

Participer aux instances partenariales existantes recoupant les thématiques abordées dans la politique de prévention : éducation, citoyenneté, jeunesse...

Spécificités :

Travail de coordination transversal

Autonomie dans l'organisation du temps de travail

Adaptation à tous les publics (institutionnels, associatifs, politiques)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de coordinateur du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/01/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le Conseil Municipal du 13/12/2021 avait autorisé la reconduction du poste d'un agent occupant les fonctions d'Administrateur SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque) à la médiathèque. Afin de répondre aux besoins du service il est proposé de reconduire ce contrat dans les mêmes conditions que précédemment sur la base de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique pour une durée de deux ans et huit mois, date à laquelle l'agent pourra prétendre à la transformation de son contrat en CDI.

Rappel des Missions principales :

- Gérer et administrer le Portail
- Gérer et administrer le SIGB à l'échelle du réseau
- Former et accompagner les personnes aux nouveaux logiciels SIGB et Portail avec rédaction de fiches d'aide, de procédures
- Gérer et administrer les ressources en ligne de Bordeaux Métropole en lien technique avec le SI de la ville et les prestataires
- Être le référent des questions techniques sur le Réseau pour les matériels
- Installer les matériels nécessaires à la mise en place des animations
- Effectuer des plages d'accueil dans la Médiathèque. Renseigner, orienter et conseiller les publics.
- Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics. Faire respecter le règlement des Médiathèques

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet jusqu'au 31/08/2026.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'assistant conservation du patrimoine, est calculée au prorata du temps de travail de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 389 - IM 373) du grade d'assistant de conservation du patrimoine
- IFSE mensuelle B1 : 524,30€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste administrateur SIGB et portail à temps complet à compter du 01/01/2024 au 31/08/2026,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 21/12/2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération initiale en date du 16/12/2004, le Conseil municipal avait créé un poste de chargé de mission Prévention – Sécurité.

Au vu de la nécessité de conserver et renforcer les partenariats avec les institutions de l'Etat (Police, Justice, Education nationale...), le poste a été maintenu au tableau des effectifs.

La précédente délibération en date du 07/12/20 avait autorisé à maintenir le poste de chargé de mission Prévention – Sécurité à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans.

Je vous propose donc à nouveau de maintenir ce poste au tableau des effectifs dans le cadre de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique conformément aux conditions d'emploi définies lors de la précédente délibération.

Aucune modification n'est apportée aux missions, au temps de travail ni à la rémunération.

Rappel des missions principales :

Le chargé de mission Prévention-Sécurité est notamment chargé de :

- Travailler en coordination avec le responsable du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) pour la cohérence des actions partenariales,
- Coordonner l'accueil des personnes condamnées à des peines de Travail d'intérêt Général au sein des services municipaux,
- Coordonner la procédure du rappel à l'ordre du Maire, afin d'analyser l'opportunité du recours, de caractériser les faits, d'assister à la rencontre, et de proposer la mesure de réparation,
- Renforcer la co-production de sécurité avec la Police Nationale, en servant d'agent de liaison avec les interlocuteurs de la division Ouest de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Gironde,
- Assister le Délégué Cohésion Police Population dans ses permanences mensuelles avec les habitants,
- Accompagner spécifiquement les habitants victimes dans leurs démarches de dépôt de plainte et dans le suivi du traitement judiciaire de leur problématique,
- Assister la police municipale dans sa stratégie de professionnalisation continue en sécurisant les procédures des agents (rapports de mise à disposition à un officier de police judiciaire, saisie de produits stupéfiants, caractérisation des délits...).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non-complet à raison de 20h par semaine.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au 3^{ème} échelon d'Attaché Territorial (indice brut 499 – indice majoré 435) et suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Maintenir le poste de chargé de mission Prévention – Sécurité à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois ans,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 26 – Convention de partenariat relative à l'étude prospective sur l'aménagement des espaces extérieurs du Château de Breuil

Mme MADRID : Mes chers collègues. Je crois que tout le monde connaît l'histoire du legs des époux Gardères qui ont donné une parcelle sur laquelle aujourd'hui est aménagé à la fois un EHPAD, Château Gardères, une résidence autonomie, Mon Village et bientôt le réaménagement du Château du Breuil qui sera transformé en résidence sociale pour des personnes âgées à revenus modestes. Aujourd'hui, on s'est rapproché de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysages pour essayer de voir comment ils pourraient

aménager le parc pour faire dialoguer ces espaces et permettre sans doute des espaces de rencontres aux différents résidents et également à leurs familles. Je vous propose de signer cette convention de partenariat. 30 élèves de l'école y participeraient pour un rendu qui serait apporté pour le mois d'avril.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, ma chère collègue. Comme tu le rappelles souvent, il n'y a pas beaucoup d'endroits dans ce pays sur lequel un EHPAD, une résidence autonomie et un habitat inclusif étudiants-personnes âgées se rencontrent avec un même jardin, donc il y a beaucoup d'enjeux de décloisonnement tout en respectant les procédures. C'est un beau projet à mener, réparti par tiers avec Habitat et Humanisme et l'EHPAD. Pas de question ? C'est bon pour vous ? À l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Madame MADRID, Adjointe déléguée aux Actions innovantes de Ville, à l'Attractivité du territoire, expose :

« Le château du Breuil et son parc sont situés 21 avenue du Château à Talence. Ils ont été légués à la Ville par Maurice Gardères, dernier propriétaire privé des lieux en 1921, pour y construire un hospice. L'hospice est ensuite devenu un EHPAD et une Résidence Autonomie dont les locaux respectifs ont été étendus et rénovés à plusieurs reprises.

Le château n'était plus utilisé depuis 2012 en raison de son inadaptation à un usage moderne d'EHPAD.

En 2020, la ville de Talence a détaché du bail emphytéotique de l'EHPAD une parcelle de 1765 m² supportant le château et l'a confiée à la Société Foncière Habitat et Humanisme 33, dans le cadre d'un bail à réhabilitation d'une durée de 60 ans, pour y aménager une résidence intergénérationnelle. Cette résidence Château du Breuil a été agréée par le Département de la Gironde comme lieu de vie partagé bénéficiant d'une subvention au titre des politiques publiques d'habitat inclusif.

Ainsi, les espaces du « leg Gardères » sont actuellement occupés par trois gestionnaires :

- L'EHPAD Château Gardères ;
- La Résidence Autonomie Mon Village gérée par le CCAS de Talence ;
- Le Château de Breuil géré par Habitat Humanisme.

Le parc de l'historique Château de Breuil a donc été divisé par les trois gestionnaires. Ces gestionnaires accueillent majoritairement un public en situation de perte d'autonomie ayant des aspirations communes en matière d'occupation du parc. Ces espaces extérieurs pourraient donc faire l'objet d'une mutualisation par les différents résidents.

Une telle mutualisation permettrait d'une part d'offrir des espaces plus conséquents se prêtant à une multiplicité des usages (promenade, jardinage, compositions florales, compostage, etc.) et d'autre part de créer du lien entre les trois gestionnaires pour construire des parcours transverses d'accompagnement des personnes âgées accueillies. Ce dialogue entre les gestionnaires relevant d'autorisations et de financeurs différents permettrait de créer une offre de service innovante de ces espaces extérieurs au service du lien social.

Enfin cette mutualisation serait également l'occasion d'une réflexion sur l'amélioration paysagère globale de ces espaces afin de valoriser le patrimoine naturel de la ville étant précisé que l'étude réalisée s'inscrit en parfaite continuité avec la construction du chemin piétonnier jouxtant la Résidence Autonomie qui permet une première valorisation des espaces extérieurs au profit des résidents.

L'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP Bordeaux) a ouvert en 1991. Cette école accueille une formation au paysage pour répondre aux enjeux de qualité de vie de la société contemporaine. Les formations « paysage et architecture » intègrent l'interdisciplinarité et permettent d'articuler les différentes échelles des modes d'habiter en prenant en compte les territoires alentours. La formation paysage (DEP1) comporte un enseignement « Le végétal dans le projet de paysage » (E614) permettant aux étudiants

de mener une étude sur un terrain spécifique. Les espaces extérieurs du « leg Gardères » constituent un terrain d'étude idoine pour cette formation. Les objectifs d'une telle étude seraient de construire des scénarii d'aménagement des espaces extérieurs.

Cette étude s'appuierait sur une phase de concertation avec les résidents et les professionnels. Elle impliquerait 30 étudiants sur 30 heures encadrés par une équipe pédagogique dédiée sur une durée de 4 mois entre février et mai 2024. Dans la perspective d'une éventuelle mise en œuvre d'un scénario d'aménagement, cette étude pourra nourrir une réponse aux appels à projet de la CNSA portant sur la modernisation des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat liant l'ensemble des parties-prenantes :

- L'EHPAD Château Gardères
- Habitat et Humanisme 33
- L'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP Bordeaux)
- La ville de Talence
- Le CCAS de Talence

La réalisation de cette mission d'étude serait rétribuée à hauteur de 1 000 € répartis de la manière suivante :

- 334 € pour la ville de Talence
- 333 € pour l'EHPAD Gardères
- 333 € pour Habitat et Humanisme 33

L'étude s'appuierait sur une consultation des résidents qui pourra susciter des attentes sur la mise en œuvre des scénarii d'aménagement. L'équipe de l'ENSAP sera sensibilisée sur la production de scénarii tenant compte des contraintes financières des gestionnaires.

La contribution de la ville sera imputée sur les crédits figurant sur le compte 6042 (Achats de prestations de services).»

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 27 – Approbation du rapport de la CLECT en date du 10 novembre 2023

M. BONNIN : M. le Maire, chers collègues. En réalité, cette délibération ne fait que poursuivre la délibération n° 8 qui a été énoncée par M. le Maire qui concernait exclusivement Talence. Là, il s'agit de tout le phénomène de la CLECT sur l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole. Vous avez des détails avec des camemberts, des statistiques, etc., de choses qui sont assez compliquées, sur lesquelles on peut s'étendre si vous voulez. J'attends plutôt vos questions.

M. LE MAIRE : J'ai entendu un « non », venant de tous les bancs. Mon cher collègue, ça n'empêche pas que le travail de la CLECT est un travail, on parlait du SDEEG tout à l'heure, très important de répartition des charges et très complexe. Je ne veux pas minimiser, mais je crains que le ROB ait eu raison des dernières forces de nos collègues. Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BONNIN, Adjoint délégué auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, expose :

« L'évaluation des charges nettes transférées doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement.

C'est la raison pour laquelle une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place le 4 juillet 2014 au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du processus de métropolisation. Celle-ci est composée d'un représentant par commune et des 16 membres qui représentent la Métropole, soit 44 membres au total.

A l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), dans sa rédaction issue de l'article 34 de la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (II), le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil de Métropole, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Depuis 2017, en application de l'article 81 de la Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016, ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculés par la CLECT.

Rappel des dispositions relatives à la fixation des attributions de compensation

Bordeaux Métropole doit communiquer le montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres, et donc l'avoir préalablement délibéré, avant le 15 février de l'exercice concerné. Le montant définitif doit être fixé au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit le transfert.

Par ailleurs, les attributions de compensation ne peuvent être indexées. Toutefois, elles sont recalculées lors de chaque transfert de charges sur la base du rapport de la CLECT.

Les rapports déjà adoptés de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT)

Pour rappel, la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) a transféré de nouvelles compétences à La CUB (article 71) dès le 28 janvier 2014, et a transformé, à compter du 1^{er} janvier 2015 l'EPCI en Métropole avec le transfert de nouvelles compétences des communes membres (article 43). Les compétences transférées par la loi MAPTAM ont déjà fait l'objet de neuf rapports d'évaluation par la CLECT : le 2 décembre 2014, le 17 novembre 2015, le 21 octobre 2016, le 27 octobre 2017, le 9 novembre 2018, le 25 octobre 2019, le 3 décembre 2020, le 9 novembre 2021 et le 9 novembre 2022.

Les deux premiers rapports de la CLECT ont été adoptés à la majorité qualifiée par les 28 communes membres. Sur cette base le Conseil de Métropole a procédé à la révision des attributions de compensation pour l'année 2015 puis pour l'année 2016.

Puis, les rapports de la CLECT des 21 octobre 2016, 27 octobre 2017, 9 novembre 2018, 25 octobre 2019, 3 décembre 2020 et 9 novembre 2021 y compris les montants des attributions de compensation répartis entre les sections de fonctionnement et d'investissement, ont été adoptés à la majorité qualifiée par les Conseils municipaux des 28 communes membres.

Enfin, le rapport de la CLECT du 9 novembre 2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Puis, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté à la majorité des deux tiers les montants des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement pour 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 10 novembre 2023.

La CLECT s'est réunie le 10 novembre 2023. Les débats se sont déroulés sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA avec l'appui des services compétents de la Métropole.

Dans un premier point de l'ordre du jour de cette réunion, les membres de la CLECT ont été informés de la régularisation des révisions de niveaux de service qui sont intervenues depuis la mise en œuvre des cycles 1 à

7 de la mutualisation (19 communes sont concernées : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Le Taillan-Médoc et Talence) et de leur impact sur les attributions de compensation.

Le deuxième point de l'ordre du jour présenté a concerné le cycle 8 de la mutualisation concernant neuf communes.

Pour cinq communes, ce cycle de Mutualisation impacte leurs attributions de compensation compte tenu des domaines mutualisés :

- Ambès (Parc Matériel)
- Artigues-près-Bordeaux (Numérique et Systèmes d'Information)
- Bassens (Affaires Juridiques et Archives)
- Bruges (Stades Municipaux – entretien espaces verts)
- Lormont (Parc Matériel)

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, trois parmi celles ci-dessus, Ambès, Artigues-près-Bordeaux et Bassens ainsi que les communes de Bouliac, Carbon-Blanc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, St-Louis-de-Montferrand et St-Vincent-de-Paul, ce cycle 8 acte la mutualisation de l'instruction des AOS sans impact financier en remplacement des conventions liant ces communes à Bordeaux Métropole qui avait repris ces missions gratuitement au 1er janvier 2010 et 1er juillet 2015.

Le troisième point présenté aux membres de la CLECT a concerné la modification des taux et du montant du poste de « charges de structure » appliqué aux « transferts de compétence » pour les communes d'Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Lormont.

Le quatrième point s'est attaché à la régularisation du transfert de la commune de Bordeaux à Bordeaux Métropole de la compétence « Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur » et des bâtiments y afférents.

Le cinquième point présenté concerne la régularisation du transfert de la commune de Cenon à Bordeaux Métropole de la compétence aux Métropoles en matière d'habitat de « l'aménagement, entretien, et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » de l'article L 5217-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et du transfert des maisons familiales liées à cette compétence.

A l'issue de la présentation de la synthèse générale des modifications des attributions de compensation qui découlent des cinq points exposés ci-dessus, les membres de la CLECT ont voté à la majorité le montant des attributions de compensation et ont adopté le rapport afférent.

Les impacts financiers du rapport de la CLECT du 10 novembre 2023

Les évaluations des charges transférées à compter du 1^{er} janvier 2024 serviront de base pour déterminer, par délibération du Conseil de Métropole du 2 février 2024, la révision des attributions de compensation à verser ou à percevoir pour l'année 2024.

Les montants à verser ou à percevoir par Bordeaux Métropole et les 28 communes membres évalués par la CLECT et devant donner lieu à la révision des attributions de compensation, sous réserve de l'approbation du rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises, sont présentés dans le rapport de la CLECT du 10 novembre 2023 joint en annexe au présent rapport.

Le rapport de la CLECT indique l'attribution de compensation prévisionnelle des communes membres pour 2024 en consolidant les attributions de compensation de 2023 et la compensation financière de la modification des niveaux de services des domaines mutualisés au cours des cycles 1 à 7 pour les 19 communes précitées, de la compensation financière du cycle 8 pour les communes des communes d'Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bruges et Lormont, des modifications des attributions de compensation pour les communes Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Lormont par la modification des taux et charges de structure du transfert de compétence, de la modification de l'attribution de compensation de fonctionnement de la ville de Bordeaux suite au transfert de la compétence « Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur » et des bâtiments y afférents et enfin de la modification de l'attribution de compensation de fonctionnement de la ville de Cenon suite au transfert de la compétence en matière d'habitat de « l'aménagement, entretien, et gestion

des aires d'accueil des gens du voyage » de l'article L 5217-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et du transfert des maisons familiales liées à cette compétence.

Au total, pour 2024, **l'attribution de compensation prévisionnelle à recevoir** par Bordeaux Métropole s'élèverait à **137 809 324 €** dont **25 771 669 €** en attribution de compensation d'investissement (ACI) et **112 037 655 €** en attribution de compensation de fonctionnement (ACF), alors que **l'attribution de compensation de fonctionnement à verser aux communes s'élèverait à 15 433 812 €.**

Pour la commune de Talence, du fait des révisions de niveaux de services des cycles précédents, l'ACI versée par la commune à Bordeaux Métropole sera majorée de 35 129 € et l'ACF sera majorée de 9 655 €, ainsi, l'ACI à verser à Bordeaux Métropole en 2024 s'élèvera à 738 441 € et l'ACF à verser également s'élèvera à 6 828 384 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, de bien vouloir si tel est votre avis :

- Adopter les termes de la délibération suivante,
- Approuver le rapport définitif de la CLETC en date du 10 novembre 2023,
- Autoriser l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement et d'arrêter pour 2024 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 738 441 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole à 6 828 384 €,
- Autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 28 – Semaine de commémoration de la Shoah

M. LAROSE : M. le Maire, chers collègues. En 2024, cela fera 80 ans que le dernier convoi de déportés quittait les gares françaises. Ces heures sombres de l'histoire de France nous rappellent que malgré le temps qui passe, l'actualité et les survivants de moins en moins nombreux, nous nous devons de poursuivre un travail de mémoire aux victimes de la Shoah auprès des jeunes générations. À ce titre, le service jeunesse et vie étudiante élabore depuis un an un temps de commémoration à destination des jeunes et du grand public. Ainsi, durant la période du 23 au 30 janvier, une programmation diverse de conférences, de projections, d'expositions et de représentations théâtrales sera proposée à travers tout le territoire talençais. Pour contribuer au financement de ce projet, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser M. le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement.

M. LE MAIRE : Oui, une semaine importante dans les heures sombres que connaît notre pays, on parlait tout à l'heure de la résurgence des actes antisémites et toutes les formes de violence et de rejet de l'autre, transmettre aux plus jeunes générations ce témoignage, malheureusement de plus en plus restreint pour ce qu'il s'agit des personnes vivantes et capables de venir en parler, comme nous l'avons connu comme nous étions un peu plus

jeunes au lycée, est un élément important. Vous dire, comme j'ai eu l'occasion d'échanger, que nous allons essayer de faire venir une des dernières rescapées qui viendrait témoigner, pas dans le cadre de cette semaine, de la vie et de la réalité de la Shoah.

Je ne perds pas espoir, avec beaucoup d'huile de coude et beaucoup d'aide, que nous puissions monter, comme cela avait été le cas il y a quelques années, un voyage pour des lycéens talençais vers le camp de Auschwitz-Birkenau, de manière à démontrer une réalité puisque semble-t-il, il faut toujours répéter, y compris 80 ans après, que ça a été une réalité et que l'homme peut parfois faire les choses les plus sombres, comme une leçon pour un présent que nous connaissons trop.

M. CAZABONNE : Oui, je trouve que c'est une bonne initiative, mais je dois dire que je reste un peu sur ma faim. Peut-être que c'est mon côté passionné d'histoire, mais j'ai lu avant-hier qu'un Américain sur cinq pensait que la Shoah était une invention, qu'elle n'existait pas. Je ne sais pas ce que cela donne en Europe, peut-être un peu plus devrait la connaître. Je n'ai pas pu en discuter avant, ce n'est pas une critique, peut-être en avez-vous discuté pendant que j'étais à Paris, mais j'aurais voulu faire quelques suggestions. Le choix du film, *La rafle*, ne m'a pas paru... C'est un beau film, mais il montre des familles qui sont emportées, nous on sait où elles vont, mais le film ne le dit pas. Souvenez-vous qu'à une époque les Allemands voulaient envoyer les juifs à Madagascar, c'était le premier projet, après il y a eu le choix par balle, ils tuaient à coup de fusil. Un jour Himmler a été horrifié de voir ça et c'est pour ça qu'il leur a demandé de trouver une autre formule qui a été le gazage par camion d'abord, et après le gaz zyklon dans les camps d'extermination. J'aurais plutôt vu des films d'histoire sur la Shoah, il y a *Holocauste*, *Survivor*, il y a surtout des images d'archives des Russes et des Américains lorsqu'ils ont libéré les camps et qu'ils ont obligé les Allemands à venir visiter les camps et ces images vous soulèvent, c'est une véritable histoire. C'est ça qu'il faudrait montrer. On aurait pu en même temps demander à quelqu'un que nous avons décoré, Élie WIESEL qui est un rescapé des camps, prix Nobel de la Paix, qui a eu la médaille de la Ville de Talence, de venir en parler. On aurait pu avoir aussi l'étude de son livre *La Nuit*. Je trouve que le projet a été un peu... Il n'est pas trop tard pour l'élargir. Il y a beaucoup de choses par rapport à ça.

M. LE MAIRE : Il mérite d'être complété. Y a-t-il des questions, des remarques ? Je n'en vois pas. Pour à l'unanimité, je suppose ? Je vous remercie. On transmettra vos requêtes, M. le Sénateur, pour enrichir ce programme qui ne sera jamais complet, hélas.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :

« En 2024, cela fera 80 ans que le dernier convoi de déportés quittait les gares françaises. Ces heures sombres de l'histoire de France nous rappellent que malgré le temps qui passe et des survivants de moins en moins nombreux, nous nous devons de poursuivre un travail en mémoire aux victimes de la Shoah auprès des jeunes générations.

A ce titre, le service Jeunesse et Vie étudiante élabore, depuis un an, un temps de commémoration à destination des jeunes et du grand public. Cette action s'inscrivant dans un processus de transversalité, différents services

de la Ville ont participé à la co-construction d'un programme riche permettant d'aborder la Shoah à travers différents outils de sensibilisation et de médiation.

En partenariat avec les établissements du secondaire, ce projet s'inscrit naturellement au cœur des programmes scolaires et donnera également lieu à des séances réservées.

Ainsi durant la période du 23 au 30 janvier 2024, une programmation de conférences, de projections, d'expositions et de représentations théâtrales sera proposée à travers tout le territoire talençais.

Pour contribuer au financement de ce projet, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 29 – Subvention Bourse T'@S2L'ID

M. LAROSE : On va essayer d'être plus complet ce coup-ci, M. le Sénateur. Déjà noté que T'@S2L'ID fait l'objet d'un changement de nom pour être beaucoup plus francisé, suite à vos demandes répétées et insistantes, nous avons enfin vu la lumière et nous l'avons renommé en « T'as de l'idée », tout simplement. Sinon, cette délibération, pour clôturer l'année sur ce dispositif, ce fonds d'aide aux jeunes qui portent des idées dans le cadre de T'as de l'idée.

L'idée est de remercier le dernier projet que l'on a vu dans l'année qui est un très beau projet de jeunes qui, à travers le théâtre et les mots, permet de traiter des TCA, les troubles du comportement alimentaire, que ce soit dans l'excès boulimique ou dans l'anorexie. Ce projet a particulièrement touché l'ensemble des membres du jury, donc nous proposons d'attribuer une somme de 2 000 €, ce qui correspond à un boost, je remercie Vincent BESNARD, de 600 €, un boost citoyeneté et le montant maximum du dispositif est de 800 €, donc en tout 2 000 € pour ce beau projet.

M. LE MAIRE : La pièce sera jouée le 10 avril 2024 au Haut-Carré, pour sensibiliser. Y a-t-il des remarques ? Non. Des votes pour l'unanimité, je suppose, maintenant que le nom a été francisé, M. le Sénateur, parce que vous vous étiez abstenu l'année dernière ? Parfait.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fonds d'aide aux projets jeunes T'@S2 L'ID (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 7 décembre 2023, il a été décidé de retenir le projet de spectacle « TCA » de l'association Les Petits Maux en Bulle.

Les montants suivants ont été attribués :

- 800 € montant maximum du dispositif + 600 € coup de BOOST Culture + 600 € coup de BOOST Citoyenneté.

Par la présente délibération, nous vous proposons également une modification de l'intitulé de cette bourse, afin de la renommer « T'AS DE L'IDÉE ».

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € à ce projet, et d'autoriser le changement d'intitulé de ce dispositif.»

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

N° 30 – Autorisation de dépôt d'un permis de construire donnée à la paroisse pour des travaux de rénovation de l'église Notre-Dame de Talence

M. HANOTIN : Mes chers collègues, bonsoir. Il s'agit d'autoriser la paroisse de Talence qui sollicite d'intervenir sur l'église, notamment pour fermer deux porches. Vous avez la présentation dans l'annexe de la délibération. Comme elle intervient sur un bâtiment communal, il faut que le Conseil Municipal se prononce sur l'autorisation de déposer un dossier de permis de construire.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ?

M. JOLIOT : M. Christian BARDIN, dont j'ai la procuration, tient à se déporter, car son épouse est partie prenante dans les appels d'offres.

M. LE MAIRE : C'était bien noté. Y a-t-il d'autres votes différents ? Pour, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Habitat et urbanisme, expose :

« Dans le cadre des travaux de rénovation de l'église Notre-Dame, il est prévu la fermeture des deux porches ouverts à l'arrière du bâtiment afin d'ajouter de la surface intérieure à l'édifice religieux.

En application d'une part du Code général des collectivités territoriales (notamment ses articles L.2241-1 et L.2122-21) et d'autre part du code de l'urbanisme (notamment ses articles R.421-1 et R.421-14), le dépôt d'un permis de construire est nécessaire.

Un plan correspondant au projet est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Autoriser la paroisse à déposer un permis de construire pour les travaux précités. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BARDIN – Talence en Transition)
Reçu en Préfecture le 21/12/2023

M. LE MAIRE : Je vais vous remercier pour ce long Conseil, mais qui a finalement été plus court que prévu, compte tenu du nombre de délibérations, il y en avait quand même une trentaine et deux présentations. Vous inviter, avant que vous ne quittiez tous la salle, au prochain Conseil Municipal qui aura lieu en toute fin janvier, le lundi 29 janvier 2024 à 18 h, en salle du Conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous, mes chers collègues, et à vous qui nous avez suivis, de très, très belles fêtes de fin d'année, pour vous et vos proches. Merci.

La séance est levée à 21h21.